Financé par le programme
« Droits, égalité et citoyenneté »
(2014-2020)
de l'Union européenne

IOM
UN MIGRATION

Prendre soin des mineurs non accompagnés

Manuel de formation

PROJET FOSTERING ACROSS BORDERS (FAB)

LUXEMBOURG

coramBAAF ADOPTION & FOSTERING ACADEMY
coram cic Children's Legal Centre
Stowarzyszenie Association Interwencji For Legal Prawnej Intervention
croix-rouge luxembourgeoise
MINOR NDAKO
MENTOR ESCALE

Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les désignations employées et la présentation des documents dans cet ouvrage n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.

L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement social et économique grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Le contenu de ce rapport représente exclusivement le point de vue de l'auteur et relève de sa seule responsabilité. La Commission européenne décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.

Ce manuel de formation a pu être créé grâce au partenariat entre l'OIM, CoramBAAF et Coram Children's Legal Centre (Royaume-Uni), Minor-Ndako et Mentor-Escale (Belgique), la Croix-Rouge luxembourgeoise (Luxembourg) et Stowarzyszenie Interwencji Prawnej (Pologne). Cette publication a été financée par le programme « Droits, égalité et citoyenneté » de l'Union européenne (2014-2020) et co-financée par l'arrondissement londonien de Croydon (Royaume-Uni), la Croix-Rouge luxembourgeoise (Luxembourg) et la Fondation Kahane (Autriche).

Financé par le programme « Droits, égalité et citoyenneté » (2014-2020) de l'Union européenne

---

Éditeur : Organisation internationale pour les migrations
11 Belgrave Road, Pimlico, Londres, SW1V 1RB, Royaume-Uni
Tél. : +44 20 7811 6000
Courriel : iomuk@iom.int
Site Web : www.iom.int

Auteurs : Andy Sayers et Kevin Lowe (CoramBAAF), Francesca Megna et Rabab Ahmad (OIM).

Graphisme: Helen Beauvais de Nettl Brighton East (design et layout de la version originale) et Crossmark (adaptation de la version luxembourgeoise).

eISBN: 978-92-9068-798-6

Cette publication n'a pas été officiellement éditée par l'Unité de publication de l'OIM.

© 2019 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, par photocopie, enregistrement ou autre, sans l'autorisation écrite préalable de l'éditeur.

Remerciements

Ce manuel de formation a pu être créé grâce aux compétences et au soutien de tous les partenaires de mise en œuvre impliqués dans les mandats du projet Fostering Across Borders (FAB) : **CoramBAAF** et **Coram Children's Legal Centre** au Royaume-Uni, **Minor-Ndako** et **Mentor-Escale** en Belgique, la **Croix-Rouge luxembourgeoise** au Luxembourg et **Stowarzyszenie Interwencji Prawnej** en Pologne.

Nous remercions le programme « **Droits, égalité et citoyenneté » (2014-2020) de l'Union européenne** pour le financement du projet FAB, ainsi que **l'arrondissement londonien de Croydon** (Royaume-Uni), la **Croix-Rouge luxembourgeoise** (Luxembourg) et la **Fondation Kahane** (Autriche) pour le soutien à l'égard du développement de ce manuel.

Merci à la **Kahane Foundation** pour le cofinancement fourni à notre travail direct avec les mineurs non accompagnés, qui a abouti à la réalisation d'une vidéo dans laquelle ces enfants expriment leur point de vue sur le placement dans une famille d'accueil. Cette vidéo fait partie de nos outils de formation[1] . Nous sommes reconnaissants envers **Campfire Collective** pour son travail formidable dans l'organisation de cinq ateliers de tournage avec ces enfants et les opérations de production.

Nous exprimons en outre notre gratitude à Margaret Grant et Rhona Pollock, d'**Adoption and Fostering Alliance (AFA) Scotland**, à Ruth Weston, du **Conseil municipal d'Édimbourg**, à Helen Hawksworth, d'**Adoption and Fostering Alliance (AFA) Cymru**, et à Una Carragher, du **Health and Social Care Regional Adoption and Fostering Service** d'Irlande du Nord, pour leur examen et leurs conseils avisés sur le contenu de la formation. Leurs contributions essentielles nous ont permis de garantir que ce manuel reflète la diversité des systèmes et des structures qui existent en Écosse, au Pays de Galles et en Irlande du Nord. Nous leur sommes également reconnaissants pour leur aide précieuse s'agissant d'organiser et de donner nos cours de formation des formateurs dans ces régions – sans oublier Deirdre Coyle, du Health and Social Care Board, qui y a aussi participé en Irlande du Nord. Nous remercions tout spécialement Erina Roberts, de l'**Adoption and Fostering Alliance (AFA) Cymru**, pour la qualité et la rapidité de la traduction de nos vidéos en gallois.

Nous tenons par ailleurs à remercier le **Professeur Ravi KS Kohli**, de l'Université du Bedfordshire, et **Jim Wade**, de l'Université d'York, pour leurs commentaires d'experts sur le contenu de ce manuel.

Merci au **projet écossais Our New Home**, financé par Creative Scotland, et en particulier au réalisateur indépendant Simon Bishopp, à la chercheuse Katja Frimberger et à tous les jeunes impliqués dans les ateliers de tournage qui nous ont autorisés à utiliser leurs vidéos pour notre formation. Nous sommes reconnaissants à Lorraine Ward, du Glasgow City Health and Social Care Partnership, d'avoir partagé ces ressources avec nous.

Nous témoignons également notre gratitude au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (**HCR**) pour nous avoir accordé le droit d'utiliser sa vidéo *Voices in the Dark - Children on the Run* dans ce manuel, ainsi qu'au **projet Surviving to Thriving**, un partenariat entre la Croix-Rouge britannique, le Conseil pour les réfugiés et Uprising, pour le droit d'utiliser ses vidéos *Waiting for Refugee Status* et *Age Assessment*.

1. Cette vidéo a également vocation à démontrer que la prise en charge familiale représente l'une des meilleures solutions pour offrir aux mineurs non accompagnés un environnement propice à leur épanouissement. Une vidéo plus courte a été produite en parallèle en vue de favoriser le recrutement de familles d'accueil pour s'occuper de mineurs non accompagnés. Les deux vidéos sont disponibles ici : https://eea.iom.int/fostering-across-borders.

Remerciements

Merci infiniment à tous les organismes, y compris les autorités locales, les agences indépendantes de prise en charge et les partenariats stratégiques régionaux pour les migrations, qui ont pris le temps de répondre à notre enquête nationale sur les déficits et les besoins de formation en matière de mineurs non accompagnés et placement en famille d'accueil. Les résultats de cette enquête, résumés dans le rapport *Mapping of Existing Training for Family-Based Care Providers and for Professionals in Luxembourg* [2], ont largement inspiré ce manuel.

De même, nous signifions notre gratitude à toutes les personnes qui ont assisté à notre cours pilote de formation des formateurs et nous ont transmis leurs observations sur sa teneur et sa structure. Nous avons à cœur de remercier les collaborateurs des ONG et des agences des Nations Unies, les fonctionnaires, les membres de réseaux régionaux et les autres personnes qui se sont engagées pour le projet Fostering Across Borders dès son lancement. Nous sommes profondément reconnaissants pour la contribution de ces parties prenantes dans la conception et la diffusion de cette formation.

Nous tenons à remercier tout particulièrement Mme Karine Preyval de la Direction de l'Immigration du Ministère des Affaires étrangères et européennes pour son temps et ses commentaires précieux, qui nous ont permis d'améliorer le contenu de ce manuel. Mme Elisabeth Reisen, du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, pour sa contribution bénévole à la rédaction de ce manuel, notamment le document informatif sur la scolarisation des mineurs non accompagnés au Luxembourg, ainsi que Mme Sandrine Gashonga, formatrice interculturelle, qui a rédigé bénévolement le document informatif sur la médiation interculturelle. Qu'elles soient vivement remerciées pour leur soutien inestimable et leur générosité !

Enfin, nous pensons aux enfants et adolescents qui ont partagé avec nous leurs expériences, leurs réflexions et leurs idées. Ce faisant, ils ont à la fois alimenté le fond de ce manuel et garanti que les mineurs non accompagnés y aient voix au chapitre. Vous êtes une réelle source d'inspiration et nous espérons que, grâce à ce manuel, vous vous sentirez encore mieux accueillis et soutenus dans vos nouveaux foyers !

2. Disponible ici: https://eea.iom.int/fostering-across-borders-documents

Table des matières

Introduction
- Contexte 6
- Qui sommes-nous 7
- Objectif 8
- Structure et thèmes 9
- Résultats d'apprentissage 11

Comment utiliser ce manuel 12

Conseils pour la réalisation de la formation
- Conseils généraux 13
- Aptitudes de communication efficace 13
- Préparation avant la formation 13
- Matériel requis 14

Glossaire 16

MODULE Un **Introduction à la formation** 21
- Activité 1 Accueil et présentation 23
- Activité 2 Contrat d'apprentissage 24
- Activité 3 Description de la formation 26
- Activité 4 Faire connaissance 29

MODULE Deux **Les expériences des mineurs non accompagnés** 33
- Activité 1 But et objectifs 35
- Activité 2 Mineurs non accompagnés – De quoi parlons-nous ? 36
- Activité 3 Que savons-nous des mineurs non accompagnés? 39
- Activité 4 Facteurs qui amènent les mineurs à quitter leur pays d'origine 41
- Activité 5 Comment des enfants finissent-ils non accompagnés ? 43
- Activité 6 Risques auxquels les mineurs non accompagnés sont confrontés 44
- Activité 7 Les enfants nous racontent leurs expériences 47
- Activité 8 Récapitulatif et clôture du module 49
- Ressources et matériel additionnel Module 2 50

MODULE Trois **Les droits, les procédures juridiques et leur impact sur les mineurs non accompagnés** 57
- Activité 1 But et objectifs 60
- Activité 2 Arrivée 61
- Activité 3 La procédure juridique de dépôt d'une demande de protection internationale 62
- Activité 4 La demande de protection internationale : aboutissements possibles 64
- Activité 5 L'impact 65
- Activité 6 Réflexions sur la traite des êtres humains 66
- Activité 7 La prise en charge et la protection des mineurs non accompagnés 68
- Activité 8 Fin progressive de la prise en charge 71
- Activité 9 Vivre dans l'incertitude : quelles conséquences ? 72
- Activité 10 Récapitulatif et clôture du module 73
- Ressources et matériel additionnel Module 3 74

Table des matières

MODULE Quatre	**Comprendre les besoins des mineurs non accompagnés**	85
Activité 1	But et objectifs	88
Activité 2	Comprendre la complexité des expériences des enfants	89
Activité 3	Renégocier les relations	93
Activité 4	Qui suis-je ? Adolescence, identité et intégration	97
Activité 5	Attentes des enfants	98
Activité 6	Santé mentale des enfants	100
Activité 7	Comprendre le concept de résilience	103
Activité 8	Récapitulatif et clôture du module	106
	Ressources et matériel additionnel Module 4	107
MODULE Cinq	**Répondre aux besoins des mineurs non accompagnés**	111
Activité 1	But et objectifs	114
Activité 2	L'intégration : un processus à double sens	115
Activité 3	Préparation, réception et installation : que faire ?	116
Activité 4	Concevoir un dépliant	125
Activité 5	Pourquoi les enfants peuvent donner des informations incorrectes	126
Activité 6	Répondre aux besoins des enfants	128
Activité 7	Faire une différence	131
	Ressources et matériel additionnel Module 5	132
MODULE Six	**Prendre soin de soi en tant que famille d'accueil**	135
Activité 1	But et objectifs	137
Activité 2	Reconnaître les facteurs de stress	138
Activité 3	Traumatisme secondaire	139
Activité 4	Stratégies d'auto-soin	141
Activité 5	Pourquoi accueillir ? Les enfants nous le rappellent	143
Activité 6	Clôture du cours	143
	Ressources et matériel additionnel Module 6	144
Annexes	Annexe Un: Agenda de la formation (Modèle)	148
	Annexe Deux: Formulaire d'évaluation	149
	Annexe Trois: Document Informatif	151
	Annexe Quatre: Document Informatif 2	154
	Annexe Cinq: Document Informatif 3	158
	Annexe Six: Document Informatif 4	172
	Annexe Sept: Document Informatif 5	174
	Annexe Huit: Document Informatif 6	177
	Annexe Neuf: Document Informatif 7	185
	Annexe Dix: Document Informatif 8	188
	Bibliographie	192
	Contexte juridique	195

Introduction

Contexte

En 2015, l'Union européenne a connu un afflux massif de réfugiés et de migrants. Plus de 90 000 mineurs non accompagnés ont alors demandé l'asile en Europe[3] dont une majorité ont été et sont encore placés dans des institutions et centres d'accueil de grande capacité. À la lumière de rapports selon lesquels les disparitions d'enfants sont moins nombreuses dans les familles d'accueil que dans les centres et institutions, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne recommande de leur fournir un accueil et un logement en milieu familial[4].

L'Union européenne (UE)[5] a également estimé que la prise en charge familiale est mieux adaptée que le placement en institution pour offrir aux enfants un environnement propice à leur épanouissement et répondre à leurs besoins individuels. Parallèlement, il demeure une priorité absolue de former spécialement les professionnels aux défis auxquels sont confrontés les mineurs non accompagnés afin qu'ils puissent fournir les meilleurs soins et la meilleure protection possible[6] à ces enfants.

Ce manuel de formation a été élaboré dans le cadre du projet Fostering Across Borders (FAB) (2018-2019), financé par le programme « Droits, égalité et citoyenneté » de l'Union européenne (2014-2020). Ce programme est dirigé par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM – Agence des Nations Unies pour les migrations) et mis en œuvre en partenariat avec CoramBAAF et Coram Children's Legal Centre (Royaume-Uni), Minor-Ndako et Mentor-Escale (Belgique), la Croix-Rouge luxembourgeoise (Luxembourg) et Stowarzyszenie Interwencji Prawnej (Pologne).

Mis en œuvre dans six États membres européens, à savoir l'Autriche, la Belgique, la Grèce, le Luxembourg, la Pologne et le Royaume-Uni, ce projet visait à améliorer la qualité de la prise en charge familiale des mineurs non accompagnés par des accueillants formés pour faire face aux défis et aux vulnérabilités spécifiques de ces enfants.

Le travail du projet FAB s'est appuyé sur les résultats du projet ALFACA (2015-2017), et en particulier sur son manuel de bonnes pratiques[7]. Mis en œuvre par Nidos (Pays-Bas) en coopération avec Minor-Ndako (Belgique), Jugendhilfe Süd-Niedersachsen (Allemagne), OPU (République tchèque), la Croix-Rouge danoise et KIJA (Autriche), le projet ALFACA a mis au point une formation à l'intention des professionnels travaillant avec des familles d'accueil pour mineurs non accompagnés.

Afin d'assurer la continuité avec ALFACA, le projet FAB s'est principalement attaché à analyser l'architecture et les caractéristiques distinctives du manuel de l'ALFACA, qu'il a comparées avec ses propres cartographies nationales des déficits et des besoins de formation. Il a également évalué les besoins relatifs à la sensibilisation, au recrutement et au maintien en fonction des accueillants. Il a ainsi abouti à un ensemble de manuels spécifiques à chaque pays pour la formation de familles d'accueil, qui s'inspirent globalement du manuel d'ALFACA, mais sont adaptés afin de répondre au mieux aux exigences nationales et régionales.

3. Communiqué disponible à l'adresse : https://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/7244687/3-02052016-AP-FR.pdf/270f3b41-2f43-48c1-ba6d-c465cd7f5c0c
4. Note disponible en anglais à l'adresse : https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2016-libe_missing_children_21_april_2016_background_note.pdf
5. Article 24, paragraphe 2, point b), de la directive 2013/33/UE : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013L0033&rid=1
6. https://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A7-2013-0251+0+DOC+XML+V0//FR
7. ALFACA est l'acronyme d'Alternative Family Care. Le manuel et les outils d'apprentissage en ligne d'ALFACA sont disponibles au lien suivant: https://www.egnetwork.eu/about/

Qui sommes-nous

L'OIM, l'agence des Nations Unies pour les migrations, est le principal organisme dans le domaine des migrations. Créée en 1951, l'Organisation internationale pour les migrations est attachée au principe selon lequel une migration humaine et ordonnée est bénéfique aux migrants et à la société. Dans le cadre de son mandat, l'OIM aide des organisations gouvernementales et de la société civile du monde entier à élaborer et mettre en œuvre des programmes, des études et des compétences techniques pour aider les enfants et les adolescents en situation de migration.

CoramBAAF est la principale organisation associative visant à améliorer la situation des enfants et des adolescents placés au Royaume-Uni. Elle a pour but de promouvoir et d'encourager les normes les plus élevées en matière d'adoption, d'accueil et d'aide sociale, de promouvoir les connaissances professionnelles et la compréhension du public vis-à-vis de l'adoption et de l'accueil, d'être une voix indépendante dans le domaine de la prise en charge des enfants, et d'influencer les décideurs et les législations.

Le Coram Children's Legal Centre (CCLC) fait également partie du groupe d'associations caritatives Coram. Il favorise et protège les droits des enfants au Royaume-Uni et à l'échelle internationale dans l'esprit de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Il est composé de spécialistes de différents domaines des droits de l'enfant, notamment l'immigration, la protection de l'enfance, l'éducation et le droit de l'enfance. Ces experts fournissent des conseils juridiques et une représentation légale, mènent des recherches et produisent des éléments d'information qui éclairent le droit, les politiques, les pratiques et la réforme du système, renforcent les capacités des professionnels et des praticiens par le biais de formations et de conseils, et remettent en cause les lois et politiques ayant un impact négatif sur les enfants et leurs droits.

Minor-Ndako est une association sans but lucratif belge qui procure une aide et une prise en charge spécialisées à des enfants et des adolescents vulnérables dans des situations complexes. Cette association est axée sur la recherche de solutions durables pour tous les enfants qu'elle soutient. Ses activités comprennent la mise à disposition de placements enrichissants et une multitude d'opportunités d'engagement. Depuis 2016, Minor-Ndako et Pleegzorg Vlaanderen (Aide flamande à la jeunesse), un organisme public, collaborent dans un projet spécifique de prise en charge de mineurs non accompagnés. Tous les enfants de moins de 14 ans dont ces instances s'occupent sont ainsi placés immédiatement dans une famille d'accueil. Minor-Ndako a participé à la mise en œuvre du projet ALFACA et à l'élaboration de son manuel.

Mentor-Escale est une association sans but lucratif belge qui a pour mission d'assurer un soutien éducatif et social aux mineurs non accompagnés. Ses interventions incluent un accompagnement individuel intensif des enfants, en leur proposant notamment des programmes d'hébergement supervisé et de rencontre d'amis, ainsi que des activités de groupe leur permettant de renforcer leur réseau social et d'optimiser leurs chances d'intégration en Belgique. Depuis 2016, Mentor-Escale met également en œuvre un projet d'accueil qui comprend le recrutement, la formation et le soutien de familles d'accueil pour les mineurs non accompagnés.

La Croix-Rouge luxembourgeoise soutient les personnes dans le besoin, quels que soient leur nationalité, leur race, leurs croyances religieuses, leur statut social ou leurs convictions politiques. Elle gère notamment un service d'Accueil familial pour recruter, évaluer et former les familles candidates à l'accueil de mineurs non accompagnés. Offrant conseils et soutien aux familles d'accueil comme aux enfants, ce service comprend le placement en famille d'accueil à court et à long terme, ainsi que le placement en famille d'accueil d'urgence.

Stowarzyszenie Interwencji Prawnej est une organisation non gouvernementale à but non lucratif polonaise qui soutient les personnes victimes de discrimination ou exposées à la marginalisation. Parmi ses bénéficiaires figurent les réfugiés, les demandeurs d'asile, les migrants vulnérables et les groupes minoritaires nationaux. Cette ONG aide les enfants privés de leurs parents en favorisant le développement d'un système d'accueil en milieu

familial. De plus, elle offre des conseils juridiques et une représentation légale, elle fait pression pour l'introduction de changements dans la loi et les politiques publiques, et elle publie des recherches et des données probantes qui éclairent le droit, les politiques, la pratique et la réforme du système.

Objectif

Ce manuel a été mis au point pour permettre aux professionnels travaillant ou souhaitant travailler dans le domaine de l'accueil et de l'intégration de mineurs non accompagnés, aux formateurs et aux familles d'accueil expérimentées de mener à bien une formation structurée, exhaustive et contextualisée, bien qu'introductoire, sur plusieurs aspects touchant à ce sujet. Cette formation fournit les connaissances et les outils nécessaires pour renforcer la capacité et l'engagement des professionnels et des familles d'accueil à s'occuper de mineurs non accompagnés.

Destiné à servir de support pendant la formation, ce manuel fait partie des outils élaborés par le projet Fostering Across Borders dans le cadre de son offre de formations8. Il vise à répondre aux besoins nationaux de formation identifiés au cours de la configuration du projet : les besoins et les lacunes en matière de formation des professionnels et des accueillants dans les domaines pertinents pour la prise en charge de mineurs non accompagnés.

Ce manuel met à l'honneur les valeurs énoncées dans **le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières** et le **Pacte mondial sur les réfugiés** adoptés par les États membres de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2018. Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières demande expressément aux États de :

> *Protéger, à toutes les étapes de leur migration, les enfants non accompagnés ou séparés de leur famille par l'établissement de procédures spéciales permettant de les identifier, de les aiguiller, de les accompagner et d'assurer leur regroupement familial, et donner accès aux services de santé, y compris de santé mentale, à l'éducation, à l'assistance juridique et au droit à ce que leur cause soit entendue dans les procédures administratives et judiciaires, notamment en désignant rapidement un tuteur légal compétent et impartial, moyens essentiels de remédier à leurs vulnérabilités et aux discriminations qu'ils subissent, de les protéger contre toutes les formes de violence et de leur donner accès à des solutions viables qui concordent avec leur intérêt supérieur.*[8]

Ce manuel donne également corps au principe consacré à l'article 3, paragraphe 1, de la **Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant**, selon lequel la fourniture de soins holistiques aux enfants assure que leur intérêt supérieur est une considération primordiale :

> *Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.*[9]

Les mineurs non accompagnés présentent des vulnérabilités et des besoins spécifiques issus de leur triple caractéristique : être enfants, en migration et privés d'adultes qui les connaissent bien (leur famille ou leur tuteur légal). Ces enfants peuvent avoir subi des traumatismes psychologiques et des difficultés plus graves que de nombreux autres enfants placés en famille d'accueil pour les raisons suivantes :

- Ils ont été séparés de leurs parents biologiques et à la fois coupés de leur famille, leur communauté, leur

8. Disponible à l'adresse : https://undocs.org/fr/A/CONF.231/3
9. Disponible à l'adresse : https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/crc.aspx

langue, leur religion, leur culture et leur pays d'origine, ce qui exacerbe leurs sentiments de perte et d'isolement ;

- Ils ont parfois souffert d'abus, d'exploitation et de violence sur le trajet de leur migration, tout en étant victimes d'épreuves physiques difficiles et de traumatismes, sans pouvoir accéder à des services de santé ou d'éducation appropriés ;
- Il est possible qu'ils aient été confrontés à une discrimination, une hostilité et une stigmatisation au cours de leur voyage et à leur arrivée dans un nouveau pays, et même qu'ils le soient toujours ;
- Ils peuvent être marqués par un traumatisme supplémentaire causé par le choc culturel subi à leur arrivée dans un nouveau pays, en conjonction avec les sentiments de confusion, d'incertitude et d'anxiété inhérents à la procédure de demande de protection internationale, et pendant que d'autres personnes planifient leur prise en charge ;
- Ils doivent construire les fondements d'une nouvelle vie dans leur pays d'arrivée en s'engageant dans un parcours d'intégration, tout en faisant face à la perte et à la séparation.

Les familles accueillant les enfants jouent un rôle majeur pour les aider à acquérir les compétences nécessaires pour grandir, s'épanouir et surmonter les effets néfastes des traumatismes. Ce manuel les aidera à améliorer leur capacité à s'occuper de mineurs non accompagnés, tout en fournissant des connaissances et des compétences qui enrichissent leur expérience et les outils qui leur permettent de garantir les meilleurs soins possibles.

Plus précisément, ce manuel explique comment comprendre et satisfaire au mieux les besoins des mineurs non accompagnés pris en charge dans un milieu familial sur le plan physique, psychologique, émotionnel, spirituel, religieux et culturel, ainsi qu'à leurs besoins de développement social. Il fournit en outre une information générale sur les cadres juridiques existants, notamment sur l'accueil, la protection, l'immigration et l'asile, et sur le passage à l'âge adulte. La section suivante décrit plus en détail le contenu de ce manuel.

Structure et thèmes

Ce manuel de formation fournit des conseils sur la réalisation d'un cours de formation composé de six modules, qui peut s'étaler sur deux jours. Cependant, la conception du manuel permet une certaine flexibilité et la formation fonctionne également si elle est exécutée en sessions plus courtes réparties au cours d'une période plus longue.

Cette formation est interactive et s'appuie sur les différents niveaux de compétences et connaissances des participants. Chaque module est constitué d'instructions grâce auxquelles le formateur peut couvrir pas à pas les sujets pertinents au moyen de méthodes variées, telles que la présentation orale, la discussion en séance plénière ou par groupes, le travail en binômes, les études de cas, les questionnaires et l'audiovisuel. Le formateur peut également étayer ses présentations à l'aide des diapositives PowerPoint fournies, qui sont pourvues de notes soulignant les points essentiels.

Pour terminer, ce manuel propose une sélection de supports multimédia pouvant favoriser l'apprentissage. Dans le cadre du projet FAB, un panel de mineurs non accompagnés résidant en Autriche et au Royaume-Uni se sont penchés sur leur expérience de la vie dans une famille d'accueil et, en Autriche, ils ont participé à une série de cinq ateliers de tournage pour créer une vidéo illustrant leurs points de vue. Ce manuel recourt à cette vidéo en tant qu'outil de formation afin d'assurer que les activités de renforcement des capacités conservent une approche réellement axée sur les enfants.[10]

10. Cette vidéo peut également servir à des fins de sensibilisation et de recrutement de familles d'accueil. Une vidéo plus brève a par ailleurs été produite pour démontrer que la prise en charge familiale représente l'une des meilleures solutions pour offrir à ces enfants un environnement propice à leur épanouissement, qui peut pourvoir à leurs besoins avec fruit, et pour faciliter le recrutement de familles d'accueil disposés à s'en occuper. Les deux vidéos sont disponibles ici: https://eea.iom.int/fostering-across-borders

Module Un

Le **module 1** introduit la formation et fournit des informations sur son objectif, son contenu et les résultats attendus. Il comprend une présentation du contrat d'apprentissage de la formation et permet aux participants de faire connaissance.

Module Deux

Le **module 2** met l'accent sur les définitions et le contexte : il expose de façon succincte qui sont les mineurs non accompagnés et quels sont les pays d'où ils viennent et pourquoi. Il aborde également leurs expériences de fuite, de migration et d'arrivée dans un nouveau pays.

Module Trois

Le **module 3** décrit les procédures qui affectent les mineurs non accompagnés, y compris la demande de protection internationale. Il étudie par ailleurs les structures existantes pour la prise en charge et la protection des mineurs non accompagnés. Enfin, il examine l'impact de ces systèmes et procédures sur les enfants et clarifie les rôles et les responsabilités des familles d'accueil dans ce cadre.

Module Quatre

Le **module 4** est consacré à une meilleure compréhension des besoins des mineurs non accompagnés. Il s'intéresse à la construction de l'identité (y compris du genre) et des relations, à la santé mentale des enfants et au concept de résilience.

Module Cinq

Le **module 5** prépare les familles d'accueil à recevoir les mineurs non accompagnés, à les aider à s'installer dans leur nouveau foyer et leur nouvel environnement et à répondre à leurs besoins. Il traite en outre de l'importance de construire ou reconstruire la confiance et des raisons pour lesquelles des enfants peuvent fournir des informations incorrectes.

Module Six

Le **module 6** fournit aux accueillants les outils permettant de mieux gérer le sentiment de compassion et de prévenir le traumatisme secondaire.

Résultats d'apprentissage

À la fin de la formation, les participants :

- Comprendront mieux le vécu des mineurs non accompagnés
- Seront davantage sensibilisés aux besoins spécifiques des mineurs non accompagnés
- Comprendront mieux les procédures juridiques liées à la prise en charge, la protection et au statut d'immigration des mineurs non accompagnés, ainsi que l'impact sur leur bien-être général
- Seront plus compétents pour répondre aux besoins des mineurs non accompagnés, y compris la mise en place d'un encadrement interculturel et le renforcement de la résilience (soutien au bien-être psychologique de l'enfant)
- Seront plus attentifs aux besoins en matière de soin de soi et aux outils susceptibles d'y répondre (prendre soin de la personne qui s'occupe des enfants)

Comment utiliser ce manuel

Ce manuel doit être utilisé en conjonction avec les présentations PowerPoint fournies : il guide le formateur au fil des diapositives en lui donnant toutes les informations dont il a besoin pour dispenser la formation. Les images des diapositives sont incluses dans les notes de chaque module de ce manuel afin que le formateur puisse plus facilement respecter leur place dans le programme. Le « script » de chaque présentation figure dans le manuel sous forme de « notes sur la diapositive ».

Un exemplaire imprimé des documents à distribuer pour les activités est inclus à la fin de chaque module. Tout comme les ressources pertinentes, il peut être photocopié. Une bibliographie exhaustive des ressources est disponible à la fin du manuel.

Il convient de remarquer que les durées indiquées n'ont qu'une valeur suggestive. Vous pouvez prolonger ou abréger certaines activités à votre discrétion selon les besoins de votre public. Bien que les instructions à l'attention des formateurs soient relativement autoritaires, nous encourageons chaque formateur à adopter un style dans lequel il peut mettre le programme en pratique avec aisance.

REMARQUE : le contenu de ce manuel et des diapositives est correct et a été mis à jour pour la dernière fois en septembre 2019. En tant que formateur, il vous est conseillé de vous tenir au courant des changements potentiels dans les politiques, les procédures, les données et les coordonnées – et d'adapter les diapositives en conséquence.

Icônes

DIAPOSITIVES | **IMPORTANT** | **ACTIVITÉS DE GROUPE** | **MATÉRIEL D'APPUI** | **PRÉPARATION**

DURÉE | **VIDÉO** | **À RETENIR** | **COPIE IMPRIMÉE** | **POINTS À COUVRIR**

Conseils pour la réalisation de la formation

Conseils généraux

- Restez concentré sur les objectifs d'apprentissage afin que les échanges soient productifs.
- Soyez à l'écoute des besoins des participants : vérifiez régulièrement auprès d'eux que leurs besoins sont satisfaits (avez-vous besoin de plus de temps ? D'autres questions ?)
- L'expérience d'apprentissage doit être active et non passive : utilisez les études de cas et les exercices fournis pour que les participants s'exercent à mettre en œuvre leurs nouvelles compétences.
- Encouragez la participation en utilisant une méthode de travail en binôme et en petits groupes pour les discussions. En même temps, évitez la participation obligatoire/forcée.
- Essayez de mélanger les participants afin qu'ils aient l'opportunité de travailler entre tous.
- Revenez plusieurs fois sur les concepts importants au lieu de les aborder une seule fois.
- Demandez aux participants d'expliquer au lieu de leur expliquer.
- Prévoyez du temps pour la réflexion pendant les exercices avant de solliciter les réponses des participants. L'apprentissage n'est pas une compétition.
- Mettez l'accent sur les mots et les phrases clés pour faire ressortir les informations importantes.
- S'il y a des notes sur certaines diapositives PowerPoint, lisez-les et utilisez-les ! Elles vous permettront de mieux faire passer votre message.

Aptitudes de communication efficace

Réfléchissez à votre technique de communication, en veillant à :

- Parler distinctement
- Maintenir un contact visuel
- Varier la hauteur et le ton de votre voix
- Présenter une idée à la fois
- Mettre l'accent sur les points importants
- Être inclusif : encourager la discussion
- Permettre aux participants de répondre mutuellement à leurs questions

Préparation avant la formation

PLANIFICATION

- Qui est mon public ? Y a-t-il des considérations particulières à prendre en compte, comme l'âge, la langue, la connaissance du sujet ?
- Quel est l'objectif de la formation (p. ex. améliorer les compétences existantes, transmettre de nouvelles compétences ?
- Où se trouve le lieu de la formation ? Quelles sont les installations disponibles et/ou appropriées à cet endroit ?
- De combien de temps de préparation et de pratique est-ce que je dispose ?

- Le style de la présentation convient-il aux participants et à mes capacités ?
- En cas de formation conjointe, avons-nous passé en revue nos points forts et nos points faibles respectifs ?

STRUCTURE DE LA PRÉSENTATION ET RESSOURCES

- Quels sont les principaux points que les participants doivent retenir ou comprendre sur la base de cette présentation ?
- Sont-ils clairs et faciles à mémoriser ?
- Y a-t-il un ordre logique dans la façon dont l'information est présentée ?
- Ai-je donné suffisamment d'exemples clairs pour illustrer les points difficiles ou importants ?
- Ai-je assez de matériel d'appui ?
- Est-ce que je sais comment utiliser les différents supports visuels ? Ai-je une solution alternative?
- Est-ce que je sais quand et comment attirer l'attention lors d'un sujet sensible ?

Matériel requis

DISPOSITION DE LA SALLE

La disposition la plus efficace recommandée est celle où les participants peuvent s'asseoir confortablement autour de petites tables et peuvent tous voir le tableau à feuilles mobiles et l'écran du projecteur. Il doit également y avoir suffisamment d'espace pour que les participants puissent se déplacer et travailler en petits groupes.

MATÉRIEL STANDARD

- Ordinateur portable et projecteur
- Haut-parleurs audio
- Feuille de présence
- Étiquettes d'identification ou étiquettes autocollantes
- Tableau à feuilles mobiles et papier
- Stylos-feutres et stylos à bille
- Adhésif facile à coller pour murs et panneaux
- Une minuterie (un téléphone, une montre ou autre)
- Post-it
- Formulaires d'évaluation (disponibles à l'Annexe 2)

MATÉRIEL ADDITIONNEL REQUIS

- Agenda de la formation[11]
- Copies imprimées du document 2A : De quoi parlons-nous ?
- Copies imprimées du document 2B : Quiz - questions

11. Pensez à l'environnement ! N'imprimez pas un agenda pour chaque participant, mais plutôt un seul exemplaire que vous afficherez sur un mur auquel chacun peut accéder facilement. Vous pouvez également préparer une diapositive PowerPoint à laquelle vous ferez régulièrement référence. Un modèle d'agenda est disponible comme Annexe 1.

- 1 copie du document 2C : Quiz - questions – questions et réponses
- 1 copie du document 2D : Lecture guidée – les enfants nous disent...
- Copies imprimées et découpées du document 3A : L'organigramme du processus de demande de protection internationale - étapes principales
- Copies imprimées du document 3B : L'organigramme du processus de demande de protection internationale – aboutissements possibles
- 1 copie du document 3C : Prise en charge et protection – cartes « vrai ou faux »
- 1 copie du document 3D : Prise en charge et protection – affirmations et réponses
- Copies imprimées du document 3F : Étude de cas – Eron (partie 1)
- 3 feuilles mobiles de tableau intitulées « Dans le pays d'origine », « En cours de route » et « Dans un nouveau pays »
- 2 feuilles mobiles de tableau suspendues préalablement intitulées « Relations dans le pays d'origine » et « Relations dans le nouveau pays »
- 1 copie du document 4A : Lecture guidée – poème
- Copies imprimées du document 4B : Mes présupposés et mes attentes
- Copies imprimées du document 4C : Hiérarchie des besoins de Maslow
- 3 feuilles mobiles de tableau intitulées « Ce que je dois faire pour préparer l'arrivée d'un mineur non accompagné », « Ce que je dois faire pour bien recevoir un mineur non accompagné » et « Ce que je dois faire pour aider un mineur non accompagné à s'installer chez moi »
- Copies imprimées du document 5A : Études de cas – Altaj et Helen
- Copies imprimées du document 6A : Cercle de soins personnels
- 1 copie du document 6B : Lecture guidée – les enfants nous disent...
- Copies imprimées des Annexes 2 à 10.
- Vidéo : Age Assessment (Évaluation de l'âge) [créditer le projet Surviving to Thriving (De la survie à l'épanouissement) pour le don]. "https://www.youtube.com/watch?v=u4QXSYBNWNs"
- Vidéo : Waiting for Refugee Status (Dans l'attente du statut de réfugié) (créditer le projet Surviving to Thriving pour le don). "https://uprisingsocialaction.uk/surviving-thriving-waiting-refugee-status"
- Vidéo : Voices in the Dark (Voix cachées) (créditer le HCR pour le don). "https://www.youtube.com/watch?reload=9&v=L24Ed4ndVBs"
- Vidéo : Happy (Heureux) [créditer le projet Scotland Our New Home (L'Écosse, notre nouveau chez nous) pour le don]. "https://vimeo.com/291151123"
- Vidéo : Fostering Across Borders – Unaccompanied migrant children film their stories (L'accueil au-delà des frontières – Des mineurs non accompagnés filment leurs histoires) (projet FAB). https://eea.iom.int/fostering-across-borders-documents
- Facultatif : matériel à distribuer de la formation *Prendre soin des mineurs non accompagnés* [12]

Le matériel standard et additionnel nécessaire pour chaque module est spécifié dans la section Préparation au début de chaque module.

12. Si vous souhaitez fournir un support concret aux participants, imprimez simplement les présentations PowerPoint fournies pour chaque module. Nous recommandons d'imprimer au maximum trois diapositives par page, en contrôlant que le contenu de toutes les diapositives soit lisible dans ce format. Pensez également à encourager la prise de notes.

Glossaire

Assistant social de l'enfance – Personne ayant quitté son pays d'origine, sollicitant une protection internationale et dont la demande n'a pas encore fait l'objet d'une décision définitive de la part de l'instance gouvernementale compétente du pays d'accueil potentiel.

Demandeur d'asile – Personne ayant quitté son pays d'origine, sollicitant une protection internationale et dont la demande n'a pas encore fait l'objet d'une décision définitive de la part de l'instance gouvernementale compétente du pays d'accueil potentiel.

Enfant – Conformément à l'article premier de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable.

Enfant victime de la traite – Enfant recruté, transporté, transféré, abrité ou reçu à des fins d'exploitation. Il peut être question d'exploitation sexuelle, de travail ou de mariage forcé, d'esclavage ou de pratiques similaires, de servitude ou de prélèvement d'organes.

Exploitation sexuelle des enfants – Type d'abus sexuel. La Société nationale britannique pour la prévention de la cruauté envers les enfants (National Society for the Prevention of Cruelty to Children ou NSPCC) explique que les enfants se trouvant dans une situation ou une relation d'exploitation reçoivent une récompense matérielle ou émotionnelle s'ils accomplissent un acte sexuel ou font l'objet d'un acte sexuel accompli par une autre personne. Les enfants peuvent être préparés et exploités en ligne ou dans des bandes organisées. Ils sont souvent manipulés pour penser qu'ils sont engagés dans une relation amoureuse consensuelle. Certains enfants et adolescents sont amenés au pays de destination ou déplacés à l'intérieur du pays par des trafiquants d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Migrant – D'après l'OIM, « migrant » est un terme générique non défini dans le droit international qui, reflétant l'usage commun, désigne toute personne qui quitte son lieu de résidence habituelle pour s'établir à titre temporaire ou permanent et pour diverses raisons, soit dans une autre région à l'intérieur d'un même pays, soit dans un autre pays, franchissant ainsi une frontière internationale.

Mineur non accompagné – Mineur qui a quitté son lieu de résidence pour s'établir à titre temporaire ou permanent et pour diverses raisons, soit dans une autre région à l'intérieur d'un même pays, soit dans un autre pays, et qui n'est pas accompagné par ses parents ou d'autres membres de sa famille ou pris en charge par un adulte qui a la responsabilité de le faire.

Mineur non accompagné (MNA) – Au Luxembourg, un enfant n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans qui a introduit une demande de protection internationale de son propre chef et qui est séparé de ses deux parents et n'est pas pris en charge par un adulte qui, selon la loi ou la coutume, a la responsabilité de le faire.

Ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) – Département ministériel du gouvernement du Luxembourg visant à mettre en œuvre une approche cohérente en matière de diplomatie, de défense, de développement et d'immigration.

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance (MENJE) - Département ministériel du gouvernement du Luxembourg chargé de mettre en œuvre la politique du gouvernement dans les domaines de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse.

Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI) – Administration sous tutelle du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région chargée de mettre en œuvre la politique d'accueil et d'intégration au Grand-Duché de Luxembourg.

Office national de l'enfance (ONE) – Administration du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse créée par la loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille.

Organisation internationale pour les migrations (OIM) – La principale organisation intergouvernementale dans le domaine de la migration, dédiée à la promotion de la migration humaine et ordonnée pour le bénéfice de tous, en travaillant en étroite collaboration avec les partenaires gouvernementaux, intergouvernementaux et non-gouvernementaux.

Organisation non gouvernementale (ONG) – Organisation sans but lucratif qui agit indépendamment de toute autorité gouvernementale et traite en général de problèmes politiques ou sociaux.

Personne déplacée à l'intérieur de son propre pays (PDI) – Personne qui fuit son lieu de résidence, mais n'a pas franchi de frontières internationalement reconnues d'un État.

Placement en institution – Disposition de prise en charge à court ou à long terme selon laquelle un enfant est hébergé dans un cadre non familial avec d'autres enfants et adolescents et/ou avec des adultes. Ce cadre peut être un centre de réception et/ou accueil pour demandeurs de protection internationale ou un foyer résidentiel.

Placement familial – Disposition formelle de protection de remplacement en milieu familial à court ou à long terme. D'après les Lignes directrices des Nations Unies relatives à la protection de remplacement pour les enfants[1], le placement familial désigne le « placement de l'enfant, sur décision d'une autorité compétente, dans une famille autre que sa propre famille, qui est chargée d'assurer une protection de remplacement et qui est soumise à cette fin à un processus de sélection, de qualification, d'approbation et de supervision ».

Prise en charge en milieu familial – Disposition de protection de remplacement selon laquelle un enfant est pris en charge dans le foyer familial des personnes qui s'en occupent, par exemple, auprès d'une famille d'accueil. La disposition de prise en charge en milieu familial peut être tant formelle qu'informelle.

Protection temporaire – À caractère plus exceptionnel, elle est décidée en cas d'afflux massif de personnes ayant dû quitter subitement leur pays et qui ne peuvent y retourner. Cette protection est déclenchée uniquement par décision du gouvernement luxembourgeois ou par décision de l'Union européenne.

Recherche des familles – Mécanisme par lequel un mineur non accompagné peut rechercher les membres de sa famille en dehors du Luxembourg. L'obligation pour les États membres de l'UE de rechercher les membres de la famille des mineurs non accompagnés est inscrite dans la directive européenne relative à des normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile.

Réfugié – Personne qui a été contrainte de quitter son pays d'origine parce qu'elle craignait « avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques » (selon la définition inscrite dans la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés).

1. Disponibles à l'adresse : https://www.unicef.org/french/protection/files/100407-UNGA-Res-64-142.fr.pdf

Services d'assistance aux victimes de la traite des personnes (SAVTP)

Service de placement familial – Peut être fourni par les autorités publiques ou des prestataires du secteur indépendant et bénévole.

Solution durable – Solution viable, sûre et complète qui assure la satisfaction des besoins, l'intérêt supérieur, les droits et la protection sociale d'un enfant à long terme.

Trafic – Transport d'une personne (avec son consentement) dans un autre pays par des moyens illégaux, qui procure un bénéfice financier ou un autre bénéfice matériel, directement ou indirectement, au trafiquant.

Traite - Le fait de recruter, de transporter, de transférer, d'héberger, d'accueillir une personne, de passer ou de transférer le contrôle exercé sur elle dans un but d'exploitation. Il s'agit d'une forme d'esclavage moderne.

NOTES

NOTES

Module Un

Introduction à la formation

Module Un
Introduction à la formation

Ce module donne un aperçu aux participants des objectifs, du contenu et des résultats attendus de la formation. Il introduit un contrat d'apprentissage et permet aux participants de faire connaissance.

Préparation

Durée totale
40 minutes

- ☐ Matériel standard
- ☐ PowerPoint du module 1
- ☐ Agenda de la formation (Annexe 1 comme modèle)
- ☐ Facultatif : une copie de l'aperçu du matériel à distribuer de la formation *Prendre soin des mineurs non accompagnés*
- ☐ Familiarisez-vous avec le plan d'évacuation du lieu de la formation.
- ☐ Veillez à savoir où se trouvent les commodités (toilettes) les plus proches.

DURÉE	ACTIVITÉ NO.	TITRE DE L'ACTIVITÉ	SUPPORT	MATÉRIEL ADDITIONNEL	DIAPOSITIVES
5 minutes	**1**	**Accueil et présentation**	Exposé du formateur	–	**2**
10 minutes	**2**	**Contrat d'apprentissage**	Exposé du formateur	–	**3–5**
10 minutes	**3**	**Description de la formation**	Exposé du formateur	–	**6–8**
15 minutes	**4**	**Faire connaissance**	Activité avec le groupe complet ou par binômes	–	**9 ou 10**

1. Accueil et présentation

5 minutes

Diapositive 2

Dans cette activité, vous accueillez les participants et vous présentez les objectifs du Module 1.

1. Présentez-vous et souhaitez la bienvenue aux participants à la formation *Prendre soin des mineurs non accompagnés*.
2. Veillez à ce que tous les participants disposent d'une copie du matériel à distribuer de la formation, à ce qu'ils aient signé la feuille de présence et à ce qu'ils aient écrit leur nom sur l'étiquette fournie. Écrivez également votre nom sur une étiquette.
3. Commencez par expliquer qu'il s'agit d'une formation introductoire qui couvre la plupart des aspects nécessaires pour répondre aux besoins de mineurs non accompagnés placés en milieu familial. Ajoutez que la formation est scindée en modules, dont vous aborderez le contenu ultérieurement.
4. Faites référence aux notes des diapositives et décrivez les buts et objectifs du Module 1.

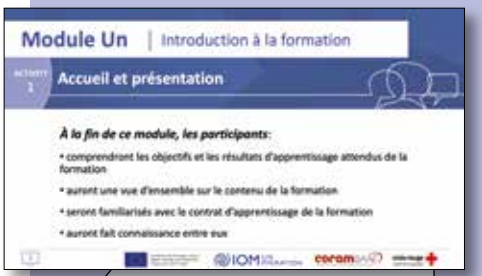

2 DIAPOSITIVE 2 – *Module 1: introduction à la formation*

- *Ce module est destiné à présenter les objectifs, le contenu et les résultats attendus de la formation **Prendre soin des mineurs non accompagnés**. Il présente également un contrat d'apprentissage et permet aux participants de faire connaissance.*
- *Comprendre d'emblée les objectifs permet aux participants de mieux comprendre la finalité de la formation.*
- *Comprendre les résultats d'apprentissage attendus clarifie à quoi notre travail doit aboutir.*
- *L'aperçu du contenu de la formation procure aux participants une idée sur la suite, mais leur indique également ce qu'elle ne couvrira pas, ce qui contribue à la gestion des attentes.*
- *Le contrat d'apprentissage est destiné à mettre en place un environnement de collaboration respectueux.*
- *La formation est interactive, dynamique et participative. Elle comprend un grand nombre d'activités de groupe et de discussions. Le module 1 constitue un point de départ fondamental pour installer la confiance et bien travailler ensemble.*

2. Contrat d'apprentissage

10 minutes

Diapositives 3-5

Cette activité est consacrée à clarifier l'organisation logistique de la formation et à expliquer le contrat d'apprentissage.

1. Invitez les participants à se présenter en termes succincts, en indiquant simplement comment ils s'appellent et depuis combien de temps ils travaillent avec ou accueillent des enfants.
2. Montrez les diapositives 3 à 5 en vous aidant des notes correspondantes. Ces diapositives couvrent l'organisation logistique de la formation et le contrat d'apprentissage qui évoque notamment l'égalité et la diversité.
3. Soulignez que la priorité consiste à collaborer pour créer un espace bienveillant, dans lequel chacun se sent bien pour partager ses connaissances et ses expériences.

3 DIAPOSITIVE 3 – *Avant de commencer...*

- *Agenda de la formation, y compris heures de début, de fin et des pauses.*
- *Modalités prévues pour les boissons et les repas.*
- *Procédure d'évacuation en cas d'incendie.*
- *Localisation des toilettes.*
- *Besoins en matière d'accessibilité (fauteuil roulant, handicaps visuels/auditifs, etc.).*
- *Bonne conduite concernant le téléphone : éteindre les téléphones ou les mettre en mode silencieux et passer les appels importants en dehors de la salle de formation.*

4 DIAPOSITIVE 4 – *Contrat d'apprentissage*

- *Le formateur et le groupe assument conjointement la responsabilité de créer un environnement d'apprentissage bienveillant, dans lequel chacun peut faire confiance à l'autre. En pratique, chacun doit donc faire preuve d'empathie et de respect envers les autres et éviter les idées préconçues.*
- *Qu'est-ce que cela signifie ? Certains sujets peuvent par exemple susciter de vives émotions, de sorte qu'il est important que les participants prennent soin les uns des autres.*
- *Au besoin, les participants peuvent sortir quelques instants pour prendre une pause sans devoir s'excuser si un sujet est particulièrement sensible pour eux.*
- *Nous avons tous un bagage d'expériences, de connaissances et de compétences qui influence notre vision du monde. Il est important et constructif de partager ces points de vue et de remettre en question les opinions des autres, mais il faut le faire avec respect. Vous pouvez contester une idée, pas une personne.*
- *Le partage d'exemples réels de prise en charge d'enfants est utile pour autant que les participants gardent la confidentialité qui s'impose sur les informations personnelles. Demandez-leur de ne pas citer de noms d'enfants.*

5 DIAPOSITIVE 5 – *Formation inclusive*

- *L'approche de la formation est inclusive. Nous assumons tous la responsabilité conjointe de promouvoir l'égalité et la diversité.*
- *En pratique, il faut :*
  - » *prendre conscience de la culture, du handicap, de l'origine ethnique, de la nationalité, de la classe sociale, de la structure familiale, de l'âge, du genre, de la langue, de la religion et de l'orientation sexuelle ;*
  - » *remettre en cause avec respect les idées préconçues et les stéréotypes superflus ;*
  - » *envisager d'examiner chaque sujet sous un angle différent ;*
  - » *être proactif à propos de ces problématiques au cours de la formation*

À RETENIR

- Les opinions de chaque participant influencent nécessairement le groupe et la manière dont les participants comprennent le matériel de la formation et comment ils interagissent entre eux.
- Faites respecter une tolérance zéro en ce qui concerne les commentaires et les comportements stéréotypés et/ou discriminatoires, mais contestez-les avec respect. Si possible, faites-en une opportunité d'apprentissage.

3. Description de la formation

10 minutes

Diapositives 6-8

Cette activité présente l'essentiel de la formation, en mettant l'accent sur les objectifs, les résultats d'apprentissage attendus et la structure modulaire. Quatre messages sont exposés, à tenir en compte pendant et après la formation par tous les participants.

1. Expliquez que vous allez à ce stade décrire les objectifs et les résultats d'apprentissage attendus de la formation et passer brièvement en revue les sujets abordés dans chaque module.
2. Plantez le décor en informant les participants que :
   - » Cette formation a été élaborée dans le cadre du projet Fostering Across Borders (FAB) mené de janvier 2018 à septembre 2019 avec un financement de la Commission européenne.
   - » Elle est le fruit d'une collaboration entre organisations spécialisées de six pays européens : Autriche, Belgique, Grèce, Luxembourg, Pologne et Royaume-Uni.
   - » Le contenu a été mis au point sur la base de consultations avec des professionnels, des familles d'accueil et des enfants.
3. Rappelez aux participants qu'il s'agit d'une formation introductoire. Dans certains domaines, ils pourront encore être contraints par la suite de solliciter l'aide de travailleurs sociaux, de professionnels spécialisés ou de collègues expérimentés ou de suivre une formation complémentaire.
4. Montrez les diapositives 6 à 8 en vous aidant des notes correspondantes.

À RETENIR

Présentez uniquement les objectifs, les résultats d'apprentissage attendus et le contenu des modules que vous couvrirez durant la formation.

6 DIAPOSITIVE 6 – *Objectifs et résultats d'apprentissage attendus*

- *Cette formation prépare les participants à mieux comprendre :*
  - » *Pourquoi les enfants migrent et comment ils finissent non accompagnés ;*
  - » *Les risques auxquels ils ont pu être exposés et ils peuvent continuer d'être exposés, y compris la traite des êtres humains ;*
  - » *Leurs droits et les procédures juridiques, en particulier la procédure liée à la demande de protection internationale, et leur impact sur le bien-être des enfants;*
  - » *Les rôles et les responsabilités des familles d'accueil dans la prise en charge et la protection des mineurs non accompagnés ;*
  - » *Les besoins spécifiques de ces enfants et la manière d'y répondre en appliquant une approche axée sur l'enfant ;*
  - » *L'importance de prendre soin de soi et d'acquérir des stratégies efficaces à cette fin ;*
- *À la fin de la formation, les participants auront développé la capacité de comprendre l'histoire, les expériences et les besoins des enfants et reçu les outils permettant d'assurer qu'ils mettent en œuvre la meilleure prise en charge possible pour ces enfants.*

7 DIAPOSITIVE 7 – *Structure de la formation*

- *La formation est divisée en six modules:*
  - » *Module 1. Ceci est le module que nous traitons actuellement, il s'agit d'une présentation et prise de connaissance avec la formation.*
  - » *Module 2. Se focalise sur l'apprentissage de définitions et contexte: il présente une vue d'ensemble des mineurs non-accompagnés, d'où ils viennent/où ils vont, et permet d'explorer leur point de vue avant et durant leur trajet migratoire.*
  - » *Module 3. Donne une vue d'ensemble des procédures juridiques qui affectent les mineurs non-accompagnés. Il examine également les structures de prise en charge et d'assistance aux mineurs concernés. Il considère l'impact de ces systèmes et processus sur le mineur et clarifie les rôles des personnes chargées de leur assistance.*
  - » *Module 4. Cherche à promouvoir une meilleur compréhension des besoins des mineurs non-accompagnés. Il examine les relations et la construction d'identité (y compris la sensibilisation au genre), la santé mentale et le concept de la résilience.*
  - » *Module 5. Prépare les personnes d'accueil à répondre aux besoins des mineurs, y compris pour les accueillir dans leur nouveau domicile et mieux les intégrer dans leur nouvel environnement. Ce module considère également l'importance de (re)tisser un rapport de confiance et pourquoi les mineurs pourraient fournir des informations inexactes.*
  - » *Module 6. Fournit aux participants les outils pour mieux reconnaître et gérer la fatigue et prévenir le stress traumatique secondaire.*

8 DIAPOSITIVE 8 – *Quatre messages essentiels*

- *Nous voudrions que les participants gardent à l'esprit quatre messages essentiels pendant cette formation – et qu'ils les retiennent par la suite. Ces messages ont été formulés par Ravi Kohli, Professeur de bien-être des enfants à l'Université du Bedfordshire.*
- *Ces messages visent à éviter qu'une attention excessive soit dédiée au traumatisme, aux problèmes et aux difficultés résultant de la « différence » :*

  1. *La vie d'un enfant est riche et complexe. Ne vous concentrez pas à outrance sur les besoins, les manques et les souffrances. Privilégiez plutôt les compétences, les forces, les aspirations et la joie. Dans l'expérience de nombreux enfants, leur famille d'origine s'occupait bien d'eux et les aimait.*
  2. *Les familles d'accueil peuvent contribuer à rétablir la routine d'une vie familiale normale pour les enfants.*
  3. *Évitez d'associer une valeur sentimentale à la similitude (par exemple, toutes les personnes originaires du même pays ou du même milieu n'apprécieront pas ou n'auront pas vécu les mêmes choses) et d'assimiler la différence à une difficulté à surmonter. Construire des liens à partir d'un sentiment d'humanité commune est aussi important que comprendre les valeurs et coutumes des autres.*
  4. *Lorsqu'il est question de « traumatisme », favorisez l'utilisation de mots simples, comme effrayé, désorienté, isolé, vigilant ou épuisé physiquement et mentalement.*

4. Faire connaissance

15 minutes

Diapositive 9 ou 10

Travail de groupe

Cette activité de mise en route donne l'occasion aux participants de se présenter et favorise l'établissement de liens au sein du groupe. Elle vous aidera à mémoriser les noms des participants et à mieux gérer la dynamique du groupe. Deux options sont prévues : choisissez celle qui pourra fonctionner le mieux dans votre cas.

La première option met l'accent sur l'importance des noms et amène les participants à réfléchir à l'importance particulière qu'un nom peut revêtir pour les mineurs non accompagnés.

La deuxième option met l'accent sur le partage d'informations à notre sujet avec différentes personnes que nous n'avons jamais rencontrées, ce qui amène les participants à apprécier à quel point cela peut être difficile et important pour les mineurs non accompagnés.

PREMIÈRE OPTION:

9 **DIAPOSITIVE 9 –** ***L'importance des noms : activité***

1. Commencez par annoncer que vous allez à présent réaliser une activité de mise en route pour mieux faire connaissance.
2. Expliquez que vous allez demander aux participants d'écrire leur nom sur un tableau à feuilles mobiles et de partager quelques informations sur leur nom avec le groupe. Montrez la diapositive 9 en guise de support.
3. Invitez les participants à réfléchir à la signification de leur nom et à citer chacun trois particularités qu'ils peuvent révéler ouvertement sur l'importance ou le sens de ce nom, par exemple, en lien avec la tradition, la culture, la famille, la religion, le genre.
4. Dites-leur qu'ils peuvent également mentionner s'ils aiment leur nom ou pas et s'ils ont un surnom. Ils peuvent aussi indiquer comment ils souhaiteraient qu'on les appelle pendant la formation.
5. Tout d'abord, écrivez votre nom sur le tableau à feuilles mobiles. Le cas échéant, expliquez son importance ou sa signification. Ensuite, donnez le stylo à l'un des participants et invitez-le à faire de même.
6. Lorsqu'il a terminé sa présentation, demandez à ce participant de passer le stylo à un autre, et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les participants se soient présentés.

7. Encouragez les participants à faire preuve de curiosité et à se poser mutuellement des questions à leur sujet, toujours dans le respect.
8. Terminez l'activité en interrogeant les participants sur leurs expériences (éventuelles) en tant que professionnels ou parents d'accueil avec les noms d'enfants, par exemple, pour s'assurer que l'orthographe et la prononciation étaient correctes.
9. Examinez brièvement à quel point les noms peuvent être importants pour les mineurs non accompagnés.

DEUXIÈME OPTION:

10 DIAPOSITIVE 10 – *Connaitre son voisin : activité*

1. Commencez par annoncer que vous allez à présent réaliser une activité de mise en route pour mieux faire connaissance.
2. Expliquez que vous allez demander aux participants de travailler en binôme avec la personne assise à côté d'eux. Avant tout, vous devez vous assurer que les participants ne sont pas assis à côté d'une personne qu'ils connaissent déjà. Montrez la diapositive 10 en guise de support.
3. Dites aux participants qu'ils ont chacun 5 minutes pour s'échanger :
   - » leur nom,
   - » leur profession,
   - » leur origine (village, ville ou pays),
   - » la ou les langues qu'ils parlent,
   - » un hobby.
4. Suggérez-leur de prendre des notes, car après leur discussion, ils se présenteront l'un l'autre au groupe.
5. Face au groupe complet, demandez à chaque participant de présenter la personne avec laquelle ils ont formé un binôme.
6. Encouragez les participants à faire preuve de curiosité et à se poser mutuellement des questions à leur sujet, toujours dans le respect.
7. Clôturez l'activité en interrogeant les participants sur leurs expériences (éventuelles) en tant que professionnels ou parents d'accueil pour mieux connaître les enfants qui leur étaient confiés. Faites-leur remarquer la quantité substantielle d'informations qu'il est possible de découvrir en seulement 5 minutes.
8. Examinez brièvement quelles difficultés peuvent se poser lorsqu'on souhaite mieux connaître les antécédents d'un mineur non accompagné.

À RETENIR

- Étant donné qu'il s'agit du premier module de la formation, gardez à l'esprit que certains participants sont peut-être plus expérimentés et plus à l'aise que d'autres face à un groupe. Veillez à ce qu'une attention suffisante soit accordée à chacun et soyez attentif à la dynamique du groupe.
- Notre nom et les autres informations à notre sujet sont importants pour de nombreuses raisons, notamment en termes d'histoire, de culture, de génération et de religion. L'exercice d'une curiosité respectueuse peut aider les familles d'accueil à mieux connaître un enfant ou un adolescent et à installer une relation de confiance.
- Mentionner un nom et évoquer ses antécédents peut révéler une foule d'informations sur une personne ou réveiller des souvenirs. Rappelez au groupe l'objectif du contat d'apprentissage – créer un environnement sûr pour tous.

Notes

Module Deux

Les expériences des mineurs non accompagnés

Module Deux

Les expériences des mineurs non accompagnés

Ce module met l'accent sur les principales définitions et sur le contexte relatifs aux mineurs non accompagnés : d'où ils viennent et pourquoi ils migrent.

Préparation

- ☐ Matériel standard
- ☐ PowerPoint du module 2
- ☐ Vidéo : ***Voices in the Dark*** (Voix cachées)
- ☐ Vidéo : ***Happy*** (Heureux)
- ☐ Sélectionnez les vidéos que vous utiliserez à l'appui de ce module à partir des **RESSOURCES: Module 2**
- ☐ Assurez-vous que l'accès au Wi-Fi et aux liens des vidéos fonctionne.
- ☐ Faites des copies du **formulaire d'évaluation** (Annexe 2) si vous donnez ce module sous forme d'activité indépendante.

Durée totale
1 heure 35 minutes

- ☐ Copies imprimées du **document 2A** : De quoi parlons-nous ?
- ☐ Copies imprimées du **document 2B** : Quiz - questions
- ☐ 1 copie du **document 2C** : Quiz –réponses
- ☐ 1 copie du **document 2D** : Lecture guidée – les enfants nous disent...

DURÉE	ACTIVITÉ N°	TITRE DE L'ACTIVITÉ	SUPPORT	MATÉRIEL D'APPUI	DIAPOSI-TIVES
5 minutes	**1**	**But et objectifs**	Exposé du formateur		**1**
20 minutes	**2**	**Mineurs non accompagnés - De quoi parlons-nous?**	Exercice en binômes	**2A**	**2–6**
20 minutes	**3**	**Mineurs non accompagnés - Que savons-nous ?**	Quiz : activité par groupes	**2B et 2C**	**7**
10 minutes	**4**	**Pourquoi des enfants quittent-ils leur foyer ?**	Séance plénière et exposé du formateur		**8**
5 minutes	**5**	**Comment des enfants finissent-ils non accompagnés ?**	Exposé du formateur		**9**
15 minutes	**6**	**Risques auxquels les mineurs non accompagnés sont confrontés**	Exposé du formateur		**10–13**
10 minutes	**7**	**Les enfants nous racontent leurs expériences**	Lecture guidée ou vidéo Séance plénière	**2D ou video**	
10 minutes	**8**	**Récapitulatif et clôture du module**	Travail en binômes et séance plénière		

1. But et objectifs

5 minutes

Diapositive 1

Cette activité présente le but et les objectifs du module 2.

1. Présentez le but et les objectifs du module à l'aide de la **diapositive 1**.

NOTES DE LA DIAPOSITIVE 1 – *Module 2 : Les expériences des mineurs non accompagnés*

Expliquez qu'à la fin de ce module, les participants :

- *comprendront les principales définitions liées à la migration ;*
- *sauront combien d'enfants migrent sans être accompagnés et où ils se trouvent ;*
- *auront appris pourquoi des enfants quittent leur foyer et se retrouvent non accompagnés ;*
- *auront un aperçu des risques auxquels ces enfants sont exposés.*

2. Mineurs non accompagnés – De quoi parlons-nous ?

20 minutes

Diapositives 2-6

Document 2A

Cette activité clarifie les principales définitions liées aux mineurs non accompagnés. À l'appui d'un exercice simple, les participants sont menés à une réflexion proactive sur la terminologie pertinente de ce contexte et peuvent mieux mémoriser les informations par la suite.

1. Montrez la 2 **DIAPOSITIVE 2 – *Exercice : définitions.***
2. Commencez par expliquer que de nombreux termes liés à la migration peuvent prêter à confusion et, souvent, sont utilisés dans un sens incorrect. Il est donc important de les clarifier au tout début de la formation afin d'éviter les malentendus.
3. Une bonne compréhension de la signification de chaque notion peut également contribuer à combattre les préjugés erronés sur les migrants et les réfugiés et aider tant les professionels que les familles d'accueil à mieux protéger les mineurs non accompagnés contre les discriminations.
4. Annoncez aux participants que vous allez lancer un bref exercice sur les définitions. Demandez-leur de travailler avec la personne assise à côté d'eux et fournissez à chaque binôme un exemplaire du ***document 2A :*** *De quoi parlons-nous ?*
5. Dites aux participants qu'ils disposent de 10 minutes pour réaliser l'exercice, qui consiste à relier chaque terme à sa définition.
6. Pour les rassurer, précisez que l'exercice n'est pas destiné à tester leurs connaissances, mais à susciter une réflexion active sur les termes.
7. Lorsque les 10 minutes sont écoulées, adressez-vous à nouveau à l'ensemble du groupe et donnez les bonnes réponses aux participants à l'aide des **diapositives 2 à 5**. Vous pouvez utiliser en complément l'une des vidéos figurant parmi les ressources du **module 2 (activité 2)**, mais veillez à ce que le tout ne dure pas trop longtemps. Veuillez noter que les vidéos proposées sont pour la plupart en langue anglaise.

À RETENIR

- Avant de montrer une vidéo ou de présenter un sujet difficile, pensez toujours à émettre un avertissement : signalez aux participants que le contenu peut être sensible et rappelez-leur qu'ils peuvent sortir à tout moment pendant la diffusion ou l'exposé s'ils en ressentent le besoin.
- Nous vous recommandons de prendre des nouvelles de tout participant qui est sorti dans de telles circonstances, lors d'une pause ou quand l'occasion se présente, de préférence, en organisant un « débriefing » confidentiel.

3 NOTES DE LA DIAPOSITIVE 3 – *De quoi parlons-nous ? (1)*

- *L'OIM définit un* **MIGRANT** *comme toute personne qui quitte ou a quitté son lieu de résidence habituelle pour s'établir soit dans une autre région à l'intérieur d'un même pays, soit dans un autre pays, franchissant ainsi une frontière internationale, quel que soit son statut juridique, que ce départ soit volontaire ou non, quelles que soient les causes de ce départ et quelle que soit la durée de son séjour.*
- *En ce sens, les migrants comprennent les migrants économiques, les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les personnes se déplaçant à d'autres fins, y compris par la voie du regroupement familial.*
- *Un* **RÉFUGIÉ** *est une personne qui a été forcée de quitter son pays et ne peut retourner dans le pays dont elle a la nationalité parce qu'elle craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social particulier ou de ses opinions - Convention de 1951 relative au statut des réfugiés.*

4 NOTES DE LA DIAPOSITIVE 4 – *De quoi parlons-nous ? (2)*

- *Un* **DEMANDEUR D'ASILE** *est une personne sollicitant la protection internationale et qui a demandé à bénéficier du statut de réfugié dans un pays autre que le sien. Cette personne attend une décision concernant cette demande en vertu des instruments internationaux et nationaux pertinents.*
- *Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) est le « garant » de la Convention de 1951.*
- *Les* **PERSONNES DÉPLACÉES À L'INTÉRIEUR DE LEUR PROPRE PAYS (PDI)** *désignent les personnes ou groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints de fuir ou de quitter leur foyer, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État.*

5 NOTES DE LA DIAPOSITIVE 5 – *De quoi parlons-nous ? (3)*

- *L'article 1 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE) définit un* **ENFANT** *comme « tout être humain âgé de moins de 18 ans, sauf si, en vertu de la loi applicable à l'enfant, la majorité est atteinte plus tôt ».*
- *Un* **MINEUR NON ACCOMPAGNÉ** *est un enfant qui a quitté son foyer, à l'intérieur d'un même pays ou en franchissant une frontière internationale, temporairement ou de façon permanente et pour diverses raisons - et qui n'est pas accompagné de ses parents ou d'autres membres de sa famille ou pris en charge par un adulte investi de cette responsabilité.*

6 NOTES DE LA DIAPOSITIVE 6 – *De quoi parlons-nous ? (4)*

Au Luxembourg, les **MINEURS NON ACCOMPAGNÉS** *sont définis comme des enfants qui :*

- *sont âgés de moins de 18 ans au moment du dépôt de leur demande d'asile,*
- *demandent l'asile de leur propre chef,*
- *sont séparés de leurs deux parents et ne sont pas pris en charge par un adulte qui, selon la loi ou la coutume, a la responsabilité de le faire.*

3. Que savons-nous des mineurs non accompagnés?

20 minutes

Diapositive 7

Documents 2B et 2C

Travail de groupe

Cette activité procure approfondir les connaissances des participants sur les statistiques nationales et internationales en matière de migrations. En se questionnant et réfléchissant au contexte local, les participants peuvent ainsi progressivement mieux comprendre la situation globale.

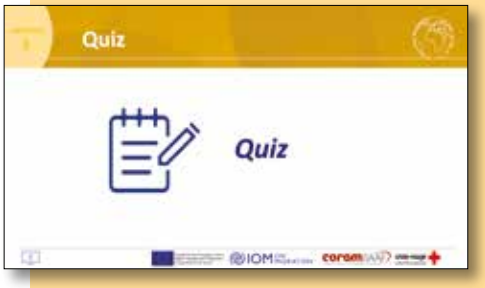

1. Montrez la 7 **DIAPOSITIVE 7 – *Quiz.***
2. Expliquez que vous allez utiliser un quiz pour aborder ces questions :
   - » Les statistiques relatives aux migrations et aux déplacement forcés. De quels ordres de grandeur parlons-nous ?
   - » D'où les réfugiés s'enfuient-ils et vers quels pays ?
   - » Combien d'enfants cherchent un lieu d'asile, où et quelles sont leurs caractéristiques générales ?
3. Soulignez qu'il ne s'agit pas d'un test visant à mettre les connaissances des participants à l'épreuve, mais d'un outil interactif pour démarrer une discussion sur une série de sujets importants.
4. Répartissez les participants en petits groupes (2 à 4 personnes) et donnez à chaque groupe un exemplaire du ***document 2B :*** *Quiz - questions.*
5. Invitez les participants à discuter des questions dans leur équipe et à noter leurs réponses. Faites-leur savoir qu'ils ne doivent pas nécessairement être d'accord entre eux.
6. Incitez-les à ne pas se contenter de choisir une réponse et de passer à la question suivante, mais à commenter leurs choix.
7. Accordez 10 minutes aux groupes pour répondre aux questions.
8. Une fois que les équipes ont terminé, parcourez chaque question et demandez à chaque groupe de donner sa réponse tour à tour. Donnez la réponse correcte à chaque question à l'aide du ***document 2C :*** *Quiz – réponses*, en explorant les informations complémentaires fournies.

9. Au cours de la discussion, veillez à couvrir les deux questions suivantes :
   - » Le nombre d'adultes et d'enfants cherchant l'asile en Europe, et notamment au Luxembourg, est-il inférieur ou supérieur à ce que les participants pensaient ?
   - » Les statistiques liées au genre, l'âge et le pays d'origine reflètent-elles les suppositions personnelles et/ou professionnelles des participants?
10. Montrez la vidéo que vous avez choisie parmi les **ressources du module 2 (activité 3)** pour conclure cette activité. Rappelez-vous d'émettre un avertissement quant à la sensibilité du sujet.

4. Facteurs qui amènent les mineurs à quitter leur pays d'origine

10 minutes

Diapositive 8

Cette activité couvre les raisons et les facteurs qui amènent des enfants à quitter leur foyer. Elle aide les participants à mieux saisir le contexte et leur procure les moyens de réfuter les préjugés et les suppositions incorrectes à ce sujet.

1. Expliquez que vous allez examiner pourquoi des enfants quittent leur foyer.
2. Demandez aux participants d'imaginer les raisons ou facteurs qui peuvent inciter des enfants à prendre la route et de les partager avec l'ensemble du groupe.
3. Écrivez les réponses des participants sur un tableau à feuilles mobiles. Ne consacrez pas plus de 2 minutes à cette activité.
4. Remerciez les participants pour leur contribution et résumez à l'aide de la **diapositive 8**.

8 NOTES DE LA DIAPOSITIVE 8 – *Pourquoi des enfants quittent-ils leur foyer*

- ***Conflits et guerres*** *– Fuite d'une violence généralisée. Exemples : bombardements, tirs d'artillerie, raids de milices.*
- ***Oppression des autorités*** *– Exemples : absence de liberté de parole ou d'expression, conscription forcée, torture, intimidation, emprisonnement, détention.*
- ***Catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme*** *– Tremblements de terre, tsunami ou sécheresse, déversements de substances dangereuses, incendies, contamination des eaux.*
- ***Abus*** *– Les enfants peuvent quitter leur foyer pour échapper aux abus commis au sein de leur famille ou de leur communauté s'ils n'ont accès à aucune personne susceptible de les protéger.*
- ***Exploitation*** *– Les enfants et leurs familles peuvent croire les trafiquants qui leur promettent une vie meilleure (p. ex. meilleure éducation ou meilleurs soins de santé), mais en réalité, obligent les enfants à travailler ou à se prostituer.*
- ***Persécutions*** *– Les enfants peuvent appartenir à une communauté ou un groupe religieux ou politique qui est la cible de persécutions dans leur pays. Cela peut inclure les enfants qui s'identifient à la communauté LGBTQ+ (personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queer, etc.).*
- ***Mariage forcé*** *– Les membres de leur famille ou de leur communauté peuvent forcer les enfants à se marier. Un mariage forcé implique l'exercice de pressions physiques, psychologiques, financières, sexuelles ou émotionnelles pour contraindre l'une des parties, ou les deux, à se marier.*
- ***Regroupement familial*** *– Les enfants souhaitent parfois retrouver leurs parents ou d'autres proches qui résident dans un autre pays.*
- ***Raisons économiques*** *– Les enfants souhaitent parfois échapper à la pauvreté, rembourser une dette familiale ou contribuer à améliorer la situation de leur famille.*
- ***Éducation*** *– Certains enfants ont un accès limité à l'éducation, voire n'y ont pas accès, et souhaitent quitter leur foyer pour pouvoir fréquenter une meilleure école.*

POINTS À COUVRIR

Quel rôle le choix joue-t-il vraiment ?

- Quel rôle le choix joue-t-il vraiment ? Il se peut que les enfants n'aient pas vraiment le choix et le pouvoir de décision nécessaire pour décider de quitter leur pays. En même temps, leurs parents et leurs familles doivent peut-être faire certains choix pour s'assurer que leurs enfants jouissent d'un endroit sûr.
- Rappelez aux participants que les enfants peuvent quitter leur pays sans être accompagnés ou être séparés de leur famille pendant leur périple.

5. Comment des enfants finissent-ils non accompagnés ?

5 minutes

Diapositive 9

Cette activité examine les facteurs qui peuvent amener les enfants à être séparés de leurs parents ou de leurs tuteurs avant ou pendant leur trajet migratoire vers un endroit sûr.

1. Expliquez maintenant pourquoi les enfants quittent leur foyer, vous allez voir comment, pourquoi et quand les enfants peuvent être séparés de leur famille.
2. Les enfants peuvent quitter leur pays non accompagnés ou être séparés de leur famille au cours de leur voyage.
3. Expliquez la **diapositive 9**.

9 NOTES DE LA DIAPOSITIVE 9 – *Comment des enfants finissent-ils non accompagnés ?*

- *Les enfants peuvent être séparés de leurs parents ou tuteurs :*
  - » *au cours de leur déplacement, par exemple, lorsqu'ils fuient des violences ou s'abritent lors d'une aggravation d'un conflit (bombardements) ou d'une catastrophe naturelle (tsunami, séisme) ;*
  - » *si les parents ou tuteurs prennent la décision difficile de les éloigner d'eux pour leur propre protection (p. ex. jeunes garçons risquant d'être pris pour cibles par les milices ou soumis à la conscription forcée) ou pour que leurs besoins élémentaires, tels que les soins de santé et l'éducation, puissent être satisfaits ;*
  - » *si la famille ne peut payer un voyage en sécurité pour tous ses membres et fait d'abord partir l'enfant seul dans l'espoir de pouvoir le rejoindre plus tard ;*
  - » *si l'enfant part à l'insu de ses parents, par exemple, pour échapper à des abus ou tenter de protéger sa famille de représailles ;*
  - » *parce que les parents ou tuteurs tombent malades ou décèdent avant ou pendant le voyage ;*
  - » *dans le cas de ménages dirigés par un enfant, si les enfants ont perdu leurs parents et assument la responsabilité de leurs frères et sœurs ;*
  - » *si les parents ou tuteurs sont détenus ou si à la fois les parents et l'enfant sont détenus, mais à des endroits différents, ce qui peut survenir avant ou pendant le voyage ;*
  - » *en cours de route : il arrive que les enfants s'égarent pendant le voyage, en particulier aux points de passage d'une frontière.*

6. Risques auxquels les mineurs non accompagnés sont confrontés

20 minutes

Diapositives 10-13

Après l'examen des situations difficiles que les enfants quittent, nous abordons à présent les risques qu'ils peuvent rencontrer au cours de leur trajet et à leur arrivée dans un nouveau pays. Cette activité amène les participants à prendre conscience des risques accrus auxquels peuvent être exposés les enfants qui voyagent seuls et les introduit au thème de la traite des êtres humains.

1. En premier lieu, expliquez qu'après avoir examiné les situations difficiles que les enfants fuient, nous allons à présent aborder les risques auxquels ils peuvent être exposés au cours de leur trajet et à leur arrivée dans un nouveau pays.
2. Les enfants qui voyagent seuls, sans la protection d'un parent ou d'un tuteur, encourent davantage de préjudices. Certains peuvent être victimes de la traite des êtres humains.
3. Émettez l'avertissement qui convient et parcourez les **diapositives 10 à 13.**

10 **NOTES DE LA DIAPOSITIVE 10 – *Les voies de migration multiples vers l'Europe (carte)***

- *Expliquez que cette carte illustre les itinéraires que les migrants empruntent fréquemment dans la région de la Méditerranée centrale.*
- *Situez l'Érythrée, la Syrie,l'Afghanistan et l'Albanie et soulignez la longueur du trajet à accomplir pour arriver au Luxembourg.*
- *Faites remarquer que les enfants peuvent passer plusieurs mois, voire plusieurs années, en chemin. Leur trajet n'est pas toujours linéaire : parfois, les enfants sont bloqués dans des endroits dangereux et dégradants, et parfois, ils doivent faire demi-tour et recommencer leur périple. Beaucoup disparaissent.*
- *Examinez en quoi de si longs trajets peuvent accroître les risques auxquels les enfants sont exposés.*

4. Expliquez que vous examinerez l'influence des expériences des enfants sur leurs besoins au **module 4**, mais qu'à ce stade, vous allez simplement donner un aperçu de la traite des êtres humains et de l'exploitation.
5. Parcourez les diapositives et insistez sur la distinction importante décrite dans les **Points à couvrir** ci-après.

11 NOTES DE LA DIAPOSITIVE 11 – *Risques auxquels les mineurs non accompagnés sont confrontés*

Tant au cours de leur trajet qu'à leur arrivée, les enfants voyageant seuls peuvent rencontrer les risques suivants :

- ***Abus et violence*** *– Ces risques peuvent se manifester sous une forme psychologique, physique ou sexuelle. Ils peuvent émaner de trafiquants, de passeurs, d'autres personnes côtoyées au cours du trajet, d'agents officiels (y compris membres de l'armée ou des autorités en charge de l'immigration) ou de milices, mais aussi de membres de la famille ou de la communauté des enfants.*
- ***Risques physiques*** *– Il arrive que les enfants aient été exposés à une série de risques physiques avant et pendant leur trajet, parmi lesquels les blessures, la fatigue et la privation d'eau, de nourriture ou de sommeil. Il est possible que les enfants soient atteints d'un handicap ou d'une maladie antérieure et n'aient pas pu accéder à une aide médicale.*
- ***Risques psychologiques/développementaux*** *– De nombreuses expériences que les enfants traversent peuvent provoquer une détérioration de leur santé mentale. Ils peuvent par exemple avoir été traumatisés, se sentir isolés et effrayés et douter de leur avenir. Ils peuvent être incapables de jouer ou d'aller à l'école.*
- ***Risques financiers*** *– Il est possible que les enfants aient contracté une dette considérable pour entamer ou poursuivre leur voyage, qu'ils aient subi des vols ou qu'ils n'aient pas accès à de l'argent. Ils peuvent se livrer à des activités dangereuses ou illégales pour rembourser leur dette ou simplement pourvoir à leurs besoins élémentaires, ce qui peut les exposer à un risque d'exploitation.*
- ***Discrimination*** *– Ce risque peut revêtir différentes formes, de la violence verbale et physique au refus de l'accès à certains services, ou à un accès plus difficile, et émaner de différentes personnes, telles que les membres de la communauté d'accueil ou même les agents du gouvernement.*
- ***Traite des êtres humains et exploitation*** *– La diapositive suivante décrit ce qu'est la traite des êtres humains et comment les enfants peuvent être exploités.*

12 NOTES DE LA DIAPOSITIVE 12 – *Qu'est-ce que la traite des êtres humains ?*

- *Définition de la traite:*
  - » *La « traite des êtres humains désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, aux fins d'exploitation » (Protocole de Palerme de 2000).* https://www.ohchr.org/Documents/ProfessionalInterest/ProtocolTraffickingInPersons_fr.pdf
  - » *Tout enfant déplacé à des fins d'exploitation est réputé victime de la traite des êtres humains.*
  - » *Un enfant victime de la traite peut être amené dans un pays, en être extrait ou être déplacé à l'intérieur d'un même pays. Dans certains cas, un enfant peut être amené dans un pays, y être exploité, être déplacé dans ce pays, puis en être à nouveau extrait.*
  - » *Les enfants victimes de la traite qui arrivent au Luxembourg en provenance d'un autre pays peuvent demander l'asile s'ils ont peur de retourner dans leur pays. S'ils n'ont aucun parent ou tuteur avec eux, ils sont reconnus comme enfants victimes de la traite, mais aussi comme mineurs non accompagnés demandant une protection internationale. Les deux procédures courent en parallèle.*
- *Précisez que le module 3 étudiera les rôles et les responsabilités des services d'assistance aux victimes de la traite au Luxembourg.*

POINTS À COUVRIR

Distinction entre le trafic et la traite des êtres humains :

Expliquez que le trafic et la traite des personnes ne sont pas la même chose. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) a mis en lumière trois différences essentielles :

- Consentement : le trafic a lieu avec le consentement du migrant, même s'il est réalisé dans des conditions dangereuses ou dégradantes, tandis que la traite des personnes a lieu sous la contrainte.
- Localisation : le trafic implique toujours le franchissement d'une frontière internationale, la traite des êtres humains pas nécessairement.
- Exploitation : le trafic prend fin lorsque les migrants arrivent à leur destination, tandis que dans la traite, l'exploitation des personnes est continue.

13 NOTES DE LA DIAPOSITIVE 13 – *Comment un enfant peut-il être exploité ?*

- *Types d'exploitation :*
  - » ***Exploitation sexuelle*** *– Cette forme d'abus se produit quand un enfant pratique une activité sexuelle à la suite d'une contrainte, d'une manipulation ou d'une tromperie pour obtenir en contrepartie quelque chose qu'il souhaite et/ou que cette activité procure un avantage (financier ou autre) à l'auteur.*
  - » ***Servitude domestique*** *– Un enfant peut être contraint d'accomplir des tâches ménagères excessives ou de s'occuper de personnes âgées ou d'enfants plus jeunes, pendant de longues périodes et pour une rémunération nulle ou minime. Dans un tel cas, souvent, l'enfant n'est ni scolarisé ni enregistré dans les services médicaux.*
  - » ***Travail forcé*** *– Tout travail qu'un enfant est contraint d'exécuter contre sa volonté, souvent, sous la menace d'une punition. Exemples : travail dans des stations de lavage de voitures, des boutiques de pose d'ongles, des chantiers de construction, etc.*
  - » ***Criminalité forcée*** *– Un enfant peut être contraint de commettre des crimes au profit de son trafiquant. Exemples : participation à un trafic de drogue, mendicité ou vol. De nombreux enfants vietnamiens sont contraints de travailler dans des cultures de cannabis.*
  - » ***Trafic d'organes*** *– Prélèvement illégal de tissus, d'organes ou d'autres parties du corps d'une personne sans son consentement.*
- *Des techniques de prédation sophistiquées sont mises en œuvre pour contraindre et exploiter les enfants : les exploitants repèrent les enfants vulnérables, utilisent leur manque de confiance ou d'estime de soi à leur profit et, souvent, les manipulent pour leur faire croire qu'ils prennent soin d'eux. Certains prétendent même qu'ils sont un parent ou un membre de la famille de l'enfant.*

6. En conclusion, indiquez que la traite des êtres humains est un sujet complexe, qui nécessite le suivi d'une formation supplémentaire complète et distincte. Suggérez aux participants d'envisager la possibilité de participer à une telle formation et d'en parler avec leur superviseur.

7. Les enfants nous racontent leurs expériences

10 minutes

Document 2D

ou

Vidéo: *Voices in the Dark*

Cette activité présente les points de vue des enfants sur le terrain et consolide les messages déduits des exercices précédents. Elle assure que la formation conserve une approche réellement axée sur les enfants. Deux options sont prévues : choisissez celle qui conviendra le mieux dans votre cas.

PREMIÈRE OPTION

1. Expliquez que l'article 12 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant prévoit que l'enfant doit avoir la possibilité d'être entendu et que ses opinions doivent être prises en considération.
2. Annoncez au groupe que vous allez lire quelques déclarations de mineurs non accompagnés qui évoquent leur expérience. Rappelez le caractère sensible du sujet. Utilisez le **document 2D :** *Lecture guidée – les enfants nous disent…*
3. Lisez les déclarations soigneusement, en veillant au rythme et en marquant les pauses requises.
4. Lancez la discussion en demandant aux participants ce qu'ils ont ressenti en entendant les propos des enfants.
5. Laissez le temps aux participants de réfléchir pour formuler leurs commentaires éventuels. Demandez-leur s'ils ont rencontré des exemples similaires aux récits des enfants dans leur expérience d'accueil.
6. Dans la discussion, appuyez-vous sur les Points à couvrir ci-après.

DEUXIÈME OPTION

1. Expliquez que l'article 12 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant prévoit que l'enfant doit avoir la possibilité d'être entendu et que ses opinions doivent être prises en considération.
2. Annoncez au groupe que vous allez montrer la vidéo ***Voices in the Dark*** et créditez le HCR pour le don (durée : 4,5 minutes). Cette vidéo, disponible en langue anglaise, relate les expériences d'enfants en cours de migration dans leurs propres mots. Rappelez le caractère sensible du sujet.

3. Lancez la discussion en demandant aux participants ce qu'ils ont ressenti en entendant les propos des enfants.
4. Laissez le temps aux participants de réfléchir pour formuler leurs commentaires éventuels. Demandez-leur s'ils ont rencontré des exemples similaires aux récits des enfants dans leur expérience d'accueil.
5. Dans la discussion, appuyez-vous sur les **Points à couvrir** ci-après.

POINTS À COUVRIR

- Les enfants ne choisissent pas d'être migrants, d'être séparés de leurs parents et de leur famille et de s'engager dans des trajets dangereux et terrifiants. Certains enfants ignorent totalement ce qu'impliquent de tels déplacements.
- Dans les pays frappés par la guerre, les émeutes et l'oppression, les parents font tout ce qu'ils peuvent pour mettre leurs enfants à l'abri du danger. Les parents ou les proches paient souvent des sommes considérables à des intermédiaires pour envoyer leurs enfants dans un autre pays, où ils pensent qu'ils seront en sécurité et qu'ils auront une chance de mener une vie meilleure.
- Il arrive que des enfants soient confiés à des passeurs qui les abandonnent avant de les emmener à la destination convenue.
- Certains enfants disent se sentir beaucoup plus âgés qu'ils ne le sont réellement à cause de ce qu'ils ont vécu.
- Certains enfants ont été témoins de violations graves des droits de l'homme et entretiennent des attentes démesurées quant à ce qu'ils pourront trouver une fois arrivés à leur destination.
- Certains enfants ont l'impression d'être l'unique espoir, ou l'unique avenir, de leur famille.
- D'autres enfants évoquent leur solitude et ont perdu toute confiance envers les autres.

8. Récapitulatif et clôture du module

10 minutes

Vidéo: *Happy*

Cet exercice est destiné à récapituler le module et à inviter les participants à réfléchir à l'impact qu'il a produit sur eux.

1. Demandez aux participants de réfléchir à ce qu'ils ont appris jusqu'à présent et d'identifier un élément qui a produit un impact sur eux.
2. Demandez à chaque participant de le partager à tour de rôle avec le groupe.
3. Appuyez-vous sur les points ci-après pour conclure.
4. Montrez la vidéo ***Happy***, offerte par le projet Scotland Our New Home, disponible en langue anglaise et produite dans ce cadre avec des jeunes qui ont été réfugiés, pour terminer sur une note positive : une meilleure compréhension est gage d'un meilleur soutien, ce qui est primordial pour le bien-être et le bonheur des enfants.
5. Remerciez les participants pour leur contribution.

POINTS À COUVRIR

- Rappelez aux participants que bien que l'évocation de ces sujets puisse les bouleverser, comprendre la complexité des expériences des enfants les aidera à mieux s'en occuper.
- Les modules 4 et 5 de la formation leur procureront les outils permettant de mieux cerner les besoins des enfants et de mieux y répondre.

RESSOURCES: Module 2

QUIZ

Utilisez les ressources suivantes pour actualiser régulièrement les données de votre quiz.

OIM-Nations Unies, Indicateurs de la migration dans le monde, **à consulter ici.**
https://www.iom.int/fr/global-migration-trends

HCR, Tendances mondiales, **à consulter ici.**
https://www.unhcr.org/fr/search?query=tendances%20mondiales

HCR,Aperçu statistique, **à consulter ici.**
https://www.unhcr.org/fr/apercu-statistique.html

EUROSTAT, Asile et gestion des migrations – Publications, **à consulter ici.**
https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/asylum-and-managed-migration/publications

Ministère des Affaires étrangères et européennes du gouvernement luxembourgeois, Direction de l'immigration, **à consulter ici.**
https://maee.gouvernement.lu/fr/directions-du-ministere/immigration/stats-et-publications.html

RESSOURCES VIDÉO

(Facultatif) Activité 2. Mineurs non accompagnés - De quoi parlons-nous ?

Leçon du HCR sur les réfugiés et les migrants (2019), Certains sont des réfugiés, d'autres, des migrants.
https://www.youtube.com/watch?v=doAzPLehoqo

Leçon du HCR sur les réfugiés (2017), Who is a Refugee? **(Qui est un réfugié ?)**
https://www.youtube.com/watch?v=GvzZGplGbL8&list=PL9g_yp_6cf6rO6P9WuoS1ArPG1qkDVkXb

Leçon du HCR sur les réfugiés (2017), Who is a Migrant? **(Qui est un migrant ?)**
https://www.youtube.com/watch?v=yRPfM5Oj-QA&list=PL9g_yp_6cf6rO6P9WuoS1ArPG1qkDVkXb&index=2

Leçon du HCR sur les réfugiés (2017), Who is an Internally Displaced Person? **(Qui est une personne déplacée à l'intérieur de son propre pays ?)**
https://www.youtube.com/watch?v=DCzpVQkencw&list=PL9g_yp_6cf6rO6P9WuoS1ArPG1qkDVkXb&index=3

Leçon du HCR sur les réfugiés (2017), Who is an Asylum Seeker? **(Qui est un demandeur d'asile ?) – Jusqu'à la minute 00:40.**
https://www.youtube.com/watch?v=E1E_tiagn8Q&list=PL9g_yp_6cf6rO6P9WuoS1ArPG1qkDVkXb&index=4

Leçon du HCR sur les réfugiés (2017), **Where do Refugees come from? (D'où viennent les réfugiés ?) – Jusqu'à la minute 1:25.**
https://www.youtube.com/watch?v=LrR5hwp45mc&list=PL9g_yp_6cf6rO6P9WuoS1ArPG1qkDVkXb&index=5

Activité 3. Mineurs non accompagnés - Que savons-nous ?

OIM et Nations Unies, Migration (2018), World Migration – How much do you know? **(La migration dans le monde – Qu'en savez-vous ?)**
https://www.youtube.com/watch?v=dVvsKx7R73M

HCR (2017), Tendances mondiales 2017 du HCR – Jusqu'à la minute 3:33.
https://www.unhcr.org/fr/news/stories/2018/6/5b27bfe1a/685-millions-personnes-deracinees-chiffre-record-consequences-massives.html

TRT World (2018), Europe's Missing Child Refugees **(Les enfants réfugiés disparus d'Europe) – Jusqu'à la minute 1:52.**
https://www.youtube.com/watch?v=UTlNSHMDzMs

Activité 7. Les enfants nous racontent leurs expériences

HCR, (2016), Voices in the Dark **- Children on the Run (Voix cachées - Enfants en fuite).**
https://www.youtube.com/watch?reload=9&v=L24Ed4ndVBs

Activité 8. Récapitulatif et clôture du module

Projet Scotland Our New Home (2018), Happy.
https://vimeo.com/291151123

Document 2A : De quoi parlons-nous ?

1 **Migrant**

2 **Réfugié**

3 **Demandeur d'asile**

4 **Personne déplacée à l'intérieur de son propre pays**

5 **Enfant**

6 **Mineur non accompagné**

A Personne ayant sollicité une demande de protection internationale dans un pays autre que le sien et qui attend une décision sur l'octroi de ce statut.

B Tout être humain âgé de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable.

C Mineur qui a quitté son lieu de résidence à titre temporaire ou permanent et pour diverses raisons, soit dans une autre région à l'intérieur d'un même pays, soit dans un autre pays, qui est séparé de ses deux parents et qui n'est pas pris en charge par une personne qui, selon la loi ou la coutume, a la responsabilité de le faire.

D Personne qui a été forcée de quitter son lieu de résidence habituelle et ne peut y retourner parce qu'elle craint d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social particulier ou de ses opinions.

E Personne qui a été forcée de quitter son lieu de résidence habituelle en raison d'un conflit, de violence, de violations des droits de l'homme ou d'une catastrophe, mais qui n'a franchi aucune frontière internationale.

F Personne qui quitte son lieu de résidence habituelle pour s'établir à titre temporaire ou permanent, et pour diverses raisons, dans une autre région à l'intérieur du même pays ou dans un autre pays. Ce terme inclut, entre autres, les migrants économiques et les réfugiés.

Document 2B: Quiz - questions

Répondez aux questions ci-après en équipe. Cochez la réponse correcte sur la feuille.

1. En 2017, à combien a été estimé le nombre de personnes dans le monde qui ont dû fuir leur foyer de façon temporaire et permanente en tant que réfugiés ?

   - ☐ 28 millions
   - ☐ 48 millions
   - ☐ 68 millions

2. Quels pays accueillent le plus grand nombre de réfugiés à ce jour ?

   - ☐ Pays à revenus élevés, par exemple, en Europe ou en Amérique du Nord
   - ☐ Pays à revenus faibles à moyens, par exemple, au Moyen-Orient et en Afrique

3. En 2017, combien de demandes d'asile ont été déposées en Europe ?

   - ☐ 433 300
   - ☐ 633 300
   - ☐ 833 300

4. Combien de mineurs non accompagnés et séparés sont arrivés dans l'Union européenne en 2017 ?

   - ☐ 31 400
   - ☐ 41 400
   - ☐ 41 400

5. Quel était le pourcentage de garçons ?

   - ☐ 55%
   - ☐ 24%
   - ☐ 89%

6. Quel était le pourcentage de jeunes âgés de 16 à 17 ans ?

   - ☐ 14%
   - ☐ 77%
   - ☐ 51%

7. En 2018, combien de mineurs non accompagnés et séparés de leurs parents ont déposé une demande de protection internationale au Luxembourg ?

_____

8. Citez cinq pays d'origine des enfants qui sont arrivés au Luxembourg en 2018.

_____

Document 2C: Quiz – réponses

Veuillez fournir aux participants la réponse correcte et les informations supplémentaires.

1. En 2017, à combien a été estimé le nombre de personnes dans le monde qui ont dû fuir leur foyer de façon temporaire et permanente en tant que réfugiés ?

- ☐ 28 millions
- ☐ 48 millions
- ☐ 68 millions

Informations complémentaires : *Expliquez qu'un grand nombre de ces 68 millions sont des déplacements à l'intérieur d'un même pays ou des déplacements intrarégionaux en Afrique et en Asie. Les femmes et les moins de 18 ans représentent ensemble environ 70 % des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays dans le monde.*

2. Quels pays accueillent le plus grand nombre de réfugiés à ce jour ?

- ☐ Pays à revenus élevés, par exemple, en Europe ou en Amérique du Nord
- ☐ Pays à revenus faibles à moyens, par exemple, au Moyen-Orient et en Afrique

Informations complémentaires : *À travers le monde, 85 % des réfugiés cherchent une protection dans des pays limitrophes, qui sont le plus souvent des pays en développement. Les pays qui accueillent le plus de réfugiés sont la Turquie, le Pakistan, l'Ouganda et le Soudan. Plus de la moitié des réfugiés dans le monde sont originaires de Syrie, d'Afghanistan et du Soudan du Sud (en 2018).*

3. En 2017, combien de demandes d'asile ont été déposées en Europe ?

- ☐ 433 300
- ☐ 633 300
- ☐ 833 300

4. Combien de mineurs non accompagnés et séparés sont arrivés dans l'Union européenne en 2017 ?

- ☐ 31 400
- ☐ 41 400
- ☐ 41 400

Information complémentaire*: Ceci représente environ un peu plus de la moitié du nombre d'arrivées enregistrées en 2016 (diminution générale).*

5. Quel était le pourcentage de garçons ?

- ☐ 55%
- ☐ 24%
- ☐ 89%

Document 2C: Quiz – réponses

5. Quel était le pourcentage de garçons ?

- ☐ 55%
- ☐ 24%
- ☒ 89%

6. Quel était le pourcentage de jeunes âgés de 16 à 17 ans ?

- ☐ 14%
- ☒ 77%
- ☐ 51%

1. En 2018, combien de mineurs non accompagnés et séparés de leurs parents ont déposé une demande de protection internationale au Luxembourg ?

36.

Information complémentaire : *Expliquez que ce nombre a diminué par rapport à l'année précédente (50 demandes en 2017), mais qu'il est marqué par la présence de mineurs plus jeunes (des enfants de 4 et 10 ans ont déposé une demande d'asile).*

7. Citez cinq pays d'origine des enfants qui sont arrivés au Luxembourg en 2018.

Érythrée	7
Afghanistan	4
Albanie	4
Irak	4
Iran	3
Syrie	3

Information complémentaire : *En 2018, les pays d'origine ont été différents de l'année précédente, l'Érythrée se plaçant désormais en première position devant l'Albanie et le Maroc disparaissant de la liste des cinq premiers. Au Luxembourg, les mineurs non accompagnés sont majoritairement des garçons qui sont proches de l'âge de la majorité. Toutefois, on a signalé une augmentation du nombre d'arrivées de mineurs plus jeunes, âgés de 12 à 14 ans, en 2017. En 2018, les statistiques ont encore baissé, avec un mineur de 4 ans et un autre de 10 ans ayant déposé une demande d'asile.*

2D: Lecture guidée – les enfants nous disent...

‘Nous sommes jeunes et nous ne pouvons pas retourner en arrière. C'est terrible... vraiment c'est terrible.’

‘Un soir, ils sont venus chercher mes parents. Ensuite, nous avons passé plusieurs mois en cachette. Finalement ils ont attrapé mon père, j’ai dû partir immédiatement avec mon frère.’

‘Il est peut être difficile pour certaines personnes de comprendre les enfants migrants. S'ils veulent rester joyeux, ils ne devraient pas entendre notre histoire.’

‘Je veux être avec mes parents et ma famille plus que tout. Mais ce n’est pas aussi simple que ça, et comme je ne suis pas capable de retourner là où je veux être, alors je veux être heureux, en sécurité et avoir du succès là où je suis. Je veux avoir de bonnes notes à l'école, je veux me faire de bons amis et continuer avec ma famille d'accueil. Je veux apprendre à bien parler français et trouver un emploi quand je serai grand.’

Kidane, S. et Amerena, P. (2005).

NOTES

Module Trois

Les droits, les procédures juridiques et leur impact sur les mineurs non accompagnés

Module Trois

Les droits, les procédures juridiques et leur impact sur les mineurs non accompagnés

Ce module décrit les procédures juridiques qui affectent les mineurs non accompagnés ainsi que les structures existantes pour leur prise en charge et protection. Enfin, il examine l'impact de ces systèmes et procédures sur les enfants et clarifie les rôles et les responsabilités des principaux intervenants dans ce cadre.

Préparation

Durée totale
2 heures 40 minutes

- ☐ Matériel standard
- ☐ PowerPoint du module 3
- ☐ Vidéo : **Age Assessment** (Évaluation de l'âge)
- ☐ Vidéo : **Waiting for Refugee Status** (Dans l'attente du statut de réfugié)
- ☐ Assurez-vous que l'accès au Wi-Fi et aux liens des vidéos fonctionne
- ☐ Faites des copies du formulaire d'évaluation (Annexe 2) si vous donnez ce module sous forme d'activité indépendante
- ☐ Document Informatif 1 - Le placement familial au Luxembourg (Annexe 3)

- ☐ Copies imprimées et découpées du document 3A : L'organigramme du processus de demande de protection internationale - étapes principales
- ☐ Copies imprimées du document 3B : L'organigramme du processus de demande de protection internationale - aboutissements possibles
- ☐ 1 copie du document 3C : Prise en charge et protection – cartes « vrai ou faux »
- ☐ 1 copie du document 3D : Prise en charge et protection – affirmations et réponses
- ☐ Copies imprimées du document 3F: Étude de cas - Eron

DURÉE	ACTIVITÉ	TITRE DE L'ACTIVITÉ	SUPPORT	MATÉRIEL D'APPUI	DIAPOSITIVES
5 minutes	**1**	**But et objectifs**	Exposé du formateur		**1**
5 minutes	**2**	**Arrivée**	Exposé du formateur		**2-3**
45 minutes	**3**	**La procédure juridique de dépôt d'une demande de protection internationale**	Exposé du formateur	**Document 3A Vidéo : Age assess-ment**	**4-6**
15 minutes	**4**	**La demande de protection internationale : aboutissements possibles**	Exposé du formateur	**Document 3B**	**7-8**
5 minutes	**5**	**L'impact**	Exposé du formateur	**Vidéo : Waiting for Refugee Status**	**9**
5 minutes	**6**	**Réflexions sur la traite des êtres humains**	Exposé du formateur		**10-11**
30 minutes	**7**	**La prise en charge et la protection des mineurs non accompagnés**	Activité avec le groupe complet Exposé du formateur	**Documents 3C, 3D et 3E**	**12-14**
5 minutes	**8**	**Fin progressive de la prise en charge**	Exposé du formateur		**15**
30 minutes	**9**	**Vivre dans l'incertitude**	Activité par groupes	**Document 3F**	
5 minutes	**10**	**Récapitulatif et clôture du module**	Activité avec le groupe complet Exposé du formateur		

1. But et objectifs

5 minutes

Diapositive 1

Cette activité présente le but et les objectifs du module 3.

1. Présentez le but et les objectifs du module à l'aide de la diapositive 1.

1 DIAPOSITIVE 1 – *Module 3 : Les droits, les procédures juridiques et leur impact sur les mineurs non accompagnés*

Expliquez qu'à la fin de ce module, les participants :

- *Connaîtront les procédures juridiques qui affectent les mineurs non accompagnés*
- *Comprendront les structures existantes pour la prise en charge et la protection des mineurs non accompagnés*
- *Auront clarifié les rôles et les responsabilités des différents intervants dans ces systèmes et procédures*
- *Seront conscients de l'impact de ces systèmes et procédures sur les enfants*

2. Arrivée

5 minutes

Diapositives 2-3

Cette activité examine comment les mineurs non accompagnés arrivent au Luxembourg et met en lumière le rôle que doivent jouer les premiers services et professionnels intervenants.

POINTS À COUVRIR

1. Commencez par examiner les différentes manières par lesquelles les mineurs non accompagnés peuvent arriver au Luxembourg, puis concentrez-vous sur le rôle des différents intervenants ainsi que du placement familial.
2. Utilisez les diapositives 2 et 3 en vous basant sur leurs notes respectives.

2 DIAPOSITIVE 2 – *Arrivée au Luxembourg*

- *Les mineurs non accompagnés arrivent au Luxembourg par la route, par camion, à l'aéroport. La police ou la personne qui trouve l'enfant établit une première identification et contacte les autorités compétentes (Direction de l'immigration du Ministère des affaires étrangères et européennes ou le centre d'accueil le plus proche) pour l'orienter.*
- *L'enfant est accueilli dans un centre de « première arrivée » pendant une journée jusqu'à ce qu'il ait enregistré sa demande de protection internationale.*
- *Selon son âge et sa vulnérabilité, l'enfant est ensuite transféré dans l'un des trois centres d'accueil adaptés aux besoins des mineurs non accompagnés : Troisvierges (capacité de 11 places), Saint-Martin-Jeunes (capacité de 10 places) ou la Villa Nia Domo (capacité de 9 places).*
- *Si ces centres sont complets, une autre option consiste à héberger les mineurs dans des centres d'accueil classiques pour demandeurs de protection internationale ou, le cas échéant, à les orienter vers le service d'Accueil familial de la Croix-Rouge luxembourgeoise.*

3 DIAPOSITIVE 3 – *Arrivée : votre rôle*

- *Les informations de base concernant les mineurs non accompagnés sont beaucoup plus rares que pour les autres enfants pris en charge. Il peut être utile de connaître la voie d'entrée d'un enfant pour se forger une meilleure idée de son vécu.*
- *Différentes voies d'entrée peuvent impliquer différents statuts ! Vérifiez avec l'assistant social de l'enfant que vous avez les bons renseignements, car il peut s'agir d'une source d'anxiété aiguë pour l'enfant.*
- *Sachant que les délais des procédures peuvent être stricts et difficiles à comprendre, il vaut mieux obtenir ces informations le plus rapidement possible. Montrer que vous avez les choses en main contribue à la construction de la relation avec l'enfant.*

3. La procédure juridique de dépôt d'une demande de protection internationale

40 minutes

Diapositives 4-6

Document 3A

Vidéo: *Age assessment*

Cette activité procure donner un aperçu de la procédure de demande de protection internationale. Elle examine son impact sur l'enfant et clarifie le rôle de la famille d'accueil dans ce cadre. Elle amène les participants à réfléchir au nombre d'étapes et à leur complexité ainsi qu'à la quantité d'informations à assimiler.

4 **DIAPOSITIVE 4 –** ***Activité. L'organigramme du processus de demande de protection internationale***

1. Annoncez aux participants que vous allez commencer par un exercice sur les étapes principales de la procédure juridique autour du dépôt d'une demande de protection internationale. Expliquez-leur qu'ils travailleront en groupes à leurs tables (ou répartissez-les en groupes de 4 à 5 personnes si la disposition des lieux ne s'y prête pas).
2. Distribuez à chaque groupe le document 3A préalablement découpé en plusieurs morceaux.
3. Accordez 5 minutes aux groupes pour disposer les étapes dans le bon ordre.
4. Lorsqu'ils ont terminé, faites circuler un document 3A complet à chaque groupe de participants.
5. Laissez une minute aux groupes pour comparer leur travail à l'organigramme.
6. Expliquez ensuite une séléction d'étapes parmis les plus importantes de la procédure juridique à l'appui des diapositives 5 et 6.
7. Concluez par une discussion sur toute remarque ou commentaire éventuel que les participants pourraient vouloir exprimer en lien avec leurs propres expériences.
8. Expliquez aux participants que les documents fournis sont susceptibles de mises à jour à mesure que la législation change.

9. Concernant la procédure liée à l'évaluation de l'âge de l'enfant, expliquez que celle-ci est fondamentale au Royaume-Uni. Ce n'est pas le cas au Luxembourg. Suggérez tout de même la possibilité de visionner une vidéo en langue anglaise sur la thématique.

5 **DIAPOSITIVE 5 – *La demande de protection internationale : étapes principales***

- *Le mineur se voit attribuer dès que possible un administrateur ad hoc afin de l'assister et de le représenter dans toutes les étapes légales de la procédure. Un mineur qui atteindra vraisemblablement l'âge de 18 ans avant qu'une décision ne soit prise sur son cas peut présenter la demande en son nom et un administrateur ad hoc peut être débouté.*
- *La procédure est lancée par le dépôt d'une demande de protection internationale auprès de la Direction de l'immigration du Ministère des Affaires étrangères et européennes du Luxembourg en présence de l'administrateur ad hoc. Le mineur obtient l'autorisation légale de rester sur le territoire pendant toute la durée de la procédure.*
- *La demande est traitée par un agent du ministère ayant les connaissances et les compétences nécessaires concernant les besoins du mineur (l'âge et les vulnérabilités particulières sont pris en considération).*
- *En outre, le système juridique luxembourgeois prévoit la désignation d'un tuteur légal pour accompagner et soutenir le mineur pendant son séjour au Luxembourg et pour garantir le respect de ses droits et obligations.*
- *Un interprète doit être présent en cas de besoin, y compris lors du premier entretien et des autres procédures connexes.*
- *En principe, les familles d'accueil peuvent accompagner le mineur lors de toutes les étapes de la procédure, mais ils sont généralement priés d'attendre à l'extérieur de la salle lors d'entretiens. Des exceptions peuvent être prévues.*

6 **DIAPOSITIVE 6 – *La demande de protection internationale : évaluation de l'âge***

- *Le fonctionnaire désigné par le Ministère des affaires étrangères et européennes chargé du dossier d'asile du mineur peut ordonner un examen médical non invasif lorsqu'il existe un doute sur son âge présumé, conformément à la législation nationale. Ces situations sont très rares au Luxembourg.*
- *Il faut veiller à ce que le mineur soit dûment informé avant les examens, dans une langue qu'il comprend, des buts et des méthodes utilisées pour ces examens.*
- *Si des doutes sur l'âge persistent après l'examen médical, il sera présumé que le demandeur est mineur. Le bénéfice du doute sera accordé.*

4. La demande de protection internationale : aboutissements possibles

15 minutes

Diapositives 7-8

Document 3B

Cette activité procure donner un aperçu des différents aboutissements et conséquences éventuelles suite à une décision d'octroi ou de refus de protection internationale.

1. Distribuez à chaque groupe (vous pouvez guarder la même composition de l'activité précédente) le document 3B.
2. Accordez 5 minutes aux groupes pour parcourir le document et montrez ensuite la diapositive 8.

7 **DIAPOSITIVE 7 – *La demande de protection internationale – aboutissements possibles***

8 **DIAPOSITIVE 8 – *La demande protection internationale - aboutissements possibles***

- *Lorsqu'un mineur non accompagné bénéficie d'une protection internationale au Luxembourg, il est soit reconnu comme réfugié soit comme bénéficiant du statut de protection subsidiaire (s'il ne remplit pas les conditions nécessaires pour obtenir le statut de réfugié). Dans les deux cas, il obtiendra un titre de séjour valable pour une période de 3 à 5 ans, renouvelable.*
- *Une fois la protection internationale accordée, le mineur a pleinement accès au système éducatif, dans les mêmes conditions que les citoyens nationaux et jouit des mêmes droits.*
- *Si le mineur se voit refuser la protection internationale, la Direction de l'immigration du Ministère des Affaires étrangères et européennes peut, à titre exceptionnel et à sa discrétion, se réunir dans le cadre d'un organe collégial créé par ce dernier, afin d'évaluer et de déterminer ultérieurement l'intérêt supérieur de l'enfant.*
- *Les mineurs non accompagnés dont la demande de protection internationale a été refusée peuvent faire appel ou opter pour un retour volontaire. Ils peuvent aussi rester sur le territoire au risque d'être expulsés lorsqu'ils atteignent la majorité, ou être renvoyés si c'est dans l'intérêt supérieur de l'enfant (suite à une procédure de détermination de l'intérêt supérieur) entamée par le ministère des Affaires étrangères et européennes et les parties prenantes) ou si les autorités considèrent que l'enfant concerné représente une menace ou un danger pour la sécurité publique.*

5. L'impact

5 minutes

Diapositive 9

Vidéo: *Waiting for Refugee Status*

Cette activité procure transmettre aux participants un aperçu de l'impact réel que la procédure de demande de protection internationale peut avoir sur les mineurs non accompagnés.

9 DIAPOSITIVE 9 – *l'Impact*

Comme nous l'avons vu, la procédure juridique est complexe et les enfants peuvent s'y perdre et se sentir intimidés et dépassés :

- *Montrez la vidéo Waiting for Refugee Status, réalisée par de jeunes demandeurs d'asile et réfugiés dans le cadre du projet Surviving To Thriving, mené en partenariat entre UpRising, la Croix-Rouge britannique et le Conseil pour les réfugiés du Royaume-Uni.*
- *Spécifiez que la vidéo est en langue anglaise.*

6. Réflexions sur la traite des êtres humains

20 minutes

Diapositives 10-11

Cette activité permet de donner un aperçu du système national de protection pour les enfants victimes de la traite des êtres humains.

1. Présentez l'activité et expliquez que la problématique de la traite des enfants est extrêmement complexe et nécessiterait une formation distincte à part entière. Encouragez les participants à s'inscrire à une telle formation.
2. Parcourez les diapositives.

10 **DIAPOSITIVE 10 – *Réflexions sur la traite des êtres humains (1)***

- *Au Luxembourg, il existe un comité de suivi de la lutte contre la traite des êtres humains, qui réunit tous les ministères concernés, les autorités judiciaires, les ONG et le rapporteur national sur la traite.*
- *Plusieurs propositions législatives ont été adoptées afin de se conformer pleinement aux récents instruments internationaux de lutte contre la traite des êtres humains. La loi du 9 avril 2014 renforçant les droits des victimes, qui a été intégrée au Code pénal, en est l'un des derniers exemples.*
- *La loi du 8 mars 2017 renforçant les garanties procédurales en matière pénale permet aux victimes d'être accompagnées par des services d'assistance lors des entretiens avec la police pour établir leur qualité de victimes. En outre, les victimes sont désormais mieux informées sur le type de soutien auquel elles ont droit et sur les acteurs en mesure de leur fournir l'assistance dont elles ont besoin.*
- *Si les professionnels ou les familles d'accueil craignent qu'un enfant ne soit une victime potentielle de l'esclavage moderne ou de la traite des êtres humains, ils doivent le signaler immédiatement à l'assistant social chargé de superviser le placement familial. Les services SAVTEH et COTEH doivent être avertis dès que possible pour que les mineurs soient dirigés vers les services de protection appropriés.*

POINTS À COUVRIR

- La traite des enfants est complexe. Elle peut être commise par des réseaux criminels ou des personnes isolées (y compris, parfois, des membres de la famille) qui profitent des enfants.
- Le Comité de suivi de la lutte contre la traite des êtres humains doit être saisi dès que possible en cas d'inquiétude quant à l'exploitation du mineur, quel que soit le contexte.
- Très peu d'enfants savent où ils sont emmenés ou peuvent choisir leur destination.
- Souvent, les enfants ne comprennent pas qu'ils ont été victimes de la traite et ne décrivent pas nécessairement leur voyage et leur arrivée dans leur pays de destination. Ils peuvent sembler perdus, confus et extrêmement craintifs. Certains peuvent toutefois aussi témoigner d'un attachement émotionnel envers leur exploitant. Ces enfants présentent un risque particulier de disparaître de leur milieu d'accueil et d'être à nouveau victimes de la traite.

- Le SAVTEH et le COTEH, les deux services agréés en charge de la coordination de la mise en place de l'assistance aux victimes de la traite des êtres humains, qui sont également membres du comité de suivi, assurent la protection de toutes les victimes de la traite qui s'adressent soit directement à eux, soit qui leur sont signalées ou envoyées, par toute personne ou par la police elle-même. Plus d'informations peuvent être consultées sur le site https://stoptraite.lu/fr/ soutenu par le gouvernement luxembourgeois.

11 **DIAPOSITIVE 11 – *Réfléxions sur la traite des êtres humains (2)***

- *Le nombre de victimes de la traite au Luxembourg a été de 65 au cours de la période 2013-2017 : 10 en 2013, 12 en 2014, 7 en 2015, 20 en 2016 et 16 en 2017. La majorité des victimes identifiées étaient des femmes (42), suivies des hommes (14) et des enfants (9).*
- *La plupart des victimes sont victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle et de travail. Deux cas de vente d'enfants ont été enregistrés.*
- *Les principaux pays d'origine sont la Roumanie, le Brésil et l'Albanie, suivis de la Chine et de la République de Moldavie.*
- *Les mineurs non accompagnés ou séparés des personnes qui pourraient s'occuper d'eux, constituent le groupe le plus vulnérable parmi les migrants et nécessitent par conséquent une protection spéciale. Du fait de leur vulnérabilité et de leur isolement, ils se trouvent exposés à différents types de dangers et sont une proie facile pour les groupes de trafiquants actifs en Europe et qui y ciblent les migrants. Ainsi, Europol estime que 10.000 mineurs non accompagnés ont disparu après leur arrivée en Europe en 2015.*
- *Souvent, ces jeunes ont vécu des événements traumatiques et s'ils n'ont pas encore été victimes de maltraitance et d'exploitation lors de leur trajet vers l'Europe, ils risquent de le devenir une fois arrivés. Il est dès lors crucial de détecter ces mineurs victimes de traite au stade le plus précoce possible pour leur offrir une protection adéquate et assurer leur encadrement et leur accompagnement.*

7. La prise en charge et la protection des mineurs non accompagnés

30 minutes

Diapositives 12-14

Documents 3C, 3D et 3E

Cette activité est destinée à alimenter une discussion sur les rôles et les responsabilités des personnes intervenant dans la prise en charge et la protection des mineurs non accompagnés.

1. Rappelez qu'un mineur non accompagné est une personne âgée de moins de 18 ans qui n'a pas de parent, de tuteur ou d'autre personne qui en est responsable.
2. Disposez les cartes « vrai ou faux » à une distance d'environ deux mètres sur le sol ou sur deux murs opposés.
3. Lisez les affirmations du document 3D et demandez aux participants d'aller du côté vrai ou faux de la salle, puis lancez une discussion sur leurs choix.
4. Remarquez que les participants peuvent être en désaccord.
5. Expliquez qu'ils peuvent être d'accord/pas d'accord avec une affirmation même s'ils savent qu'elle est vraie/fausse. Rappelez aux participants l'accord sur le respect des opinions et le maintien d'un environnement d'apprentissage bienveillant.

À RETENIR

Cet exercice devrait encourager la dynamique du groupe. Il est utile d'inciter la discussion sur une information qui est parfois aride et d'éviter un recours excessif aux diapositives. Soyez attentif aux problèmes de mobilité et de confort liés à la position debout.

12 DIAPOSITIVE 12 – *Rôles et responsabilités*

- *Les besoins individuels de chaque enfant dont l'orientation a été acceptée par l'aide sociale aux enfants, un centre d'accueil par exemple, doivent être évalués. Les mineurs doivent ensuite être orientés en conséquence vers le service de prise en charge approprié.*
- *En cas de placement en famille d'accueil, les accueillants contribuent à l'évaluation permanente en collaboration avec un assistant social chargé du dossier, en principe du service d'Accueil familial de la Croix-Rouge luxembourgeoise.*
- *L'assistant social peut organiser des visites statutaires au foyer d'accueil, cela est décidé au cas par cas sachant qu'il est obligatoire de rédiger un rapport d'évaluation au minimum tous les 6 mois. Dans la pratique, les assistants sociaux affectés à un placement familial donné rendent visite aux parents d'accueil et à l'enfant (ensemble ou séparément) à la fréquence qu'ils jugent appropriée et selon leurs besoins.*
- *Le service d'Accueil familial doit fournir un plan de prise en charge qui décrit comment les besoins de l'enfant seront satisfaits eu égard à son statut de mineur non accompagné. Sept dimensions devraient être prises en compte (montrez la diapositive suivante qui est le document 3E).*

13 DIAPOSITIVE 13 – *Le plan de prise en charge*

- *Parcourez la diapositive ou distribuez le document 3E aux participants.*
- *Parcourez chaque dimension et encouragez la discussion sur ce que chacune d'entre elles peut englober.*

14 DIAPOSITIVE 14 – *Prise en charge des enfants victimes de la traite des êtres humains*

- *Pour les mineurs non accompagnés placés en famille d'accueil, le service d'Accueil familial de la Croix-Rouge luxembourgeoise, en consultation avec les familles d'accueil elles-mêmes, est le premier intervenant et doit orienter les enfants vers les services SAVTEH ou COTEH, qui contribuent à la lutte contre la traite des êtres humains, s'ils soupçonnent qu'un enfant est victime de la traite.*
- *Le consentement de l'enfant n'est pas nécessaire.*
- *Les orientations fournissent un aperçu national du nombre d'enfants victimes de la traite, ainsi que des preuves qui contribuent à l'acquisition de renseignements tels que les tendances, les itinéraires et d'autres détails qui peuvent aider à arrêter et à condamner les auteurs de ce crime.*
- *Les accueillants doivent faire part à l'assistant social de leurs craintes éventuelles. Il est essentiel que toutes les personnes impliquées dans la prise en charge de l'enfant soient conscientes de sa situation particulière et qu'elles répondent aux besoins qui pourraient en découler, en particulier en ce qui concerne la sécurité de l'enfant (et des personnes qui s'en occupent).*
- *Le plan de prise en charge doit être établi dès le début de tout placement d'un enfant dont on suspecte ou on sait qu'il a été victime de la traite. Son but doit être expliqué à l'enfant, au besoin, par l'intermédiaire d'un interprète, afin qu'il ait son mot à dire et qu'il sache pendant combien de temps il sera en place.*
- *Assurer la sécurité d'un enfant comprend également ce qu'il faut faire en cas de sa disparition.*

POINTS À COUVRIR

- Le service d'Accueil familial doit prendre les mesures appropriées ci-après pour réduire le risque que les enfants victimes de la traite retournent auprès de leurs trafiquants.
- Le service d'Accueil familial doit établir un plan de sécurité en étroite consultation avec des experts dans cette thématique.
- L'endroit où se trouve l'enfant ne doit être divulgué à aucun demandeur tant que son identité et sa relation/son lien avec l'enfant ne sont pas établis.
- L'assistant social (par l'intermédiaire de la famille d'accueil) doit immédiatement transmettre à la police toute information concernant un risque pour la sécurité de l'enfant qui apparaît pendant le placement.
- Le risque de « disparition » doit être consigné dans le plan de prise en charge. Ce risque peut augmenter à mesure que l'enfant approche l'âge de 18 ans, s'il craint de ne plus bénéficier de son statut d'immigration.

8. Fin progressive de la prise en charge

5 minutes

Diapositive 15

Le but de cette activité est de donner un aperçu de la fin de la prise en charge pour les mineurs non accompagnés et d'explorer l'impact de la transition à l'âge adulte sur les enfants.

1. Expliquez que la fin de prise en charge des mineurs non accompagnés est un sujet complexe, en particulier pour les mineurs eux-mêmes, pour lesquels la planification de la transition à l'âge adulte doit prendre en compte leurs besoins spécifiques et est liée à leur statut d'immigration (souvent incertain).
2. Parcourez la diapositive.

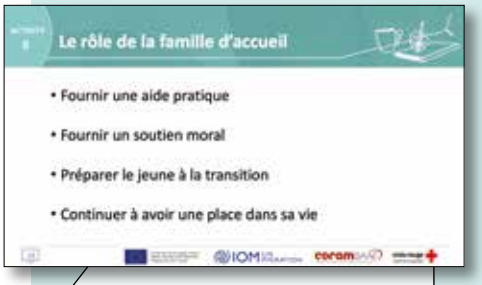

15 **DIAPOSITIVE 15 –** ***Le rôle de la famille d'accueil***

Wade (2012) a identifié ces fonctions:

- *Fournir une aide pratique*
- *Fournir un soutien moral*
- *Préparer le jeune à la transition*
- *Continuer à avoir une place dans sa vie*

Il a surligné que ces fonctions étaient plus susceptibles de se produire si le mineur non accompagné était bien intégré dans la famille d'accueil.

9. Vivre dans l'incertitude : quelles conséquences ?

30 minutes

Document 3F: ***Étude de cas - Eron***

Cet exercice a pour but d'aider les participants à comprendre à quel point l'incertitude chronique sur l'obtention du statut conféré suite à une demande de protection internationale affecte la vie des mineurs non accompagnés.

1. Répartissez les participants en deux ou trois groupes et donnez à chaque groupe un exemplaire du document 3F et quelques feuilles mobiles pour tableau.
2. Demandez aux groupes d'étudier les informations qu'ils ont reçues et d'imaginer comment l'enfant peut se sentir et comment ils l'aiderait. Dites-leur de noter leurs réponses sur les feuilles mobiles.
3. Accordez aux participants un délai de 20 minutes pour réaliser l'exercice.
4. Assurez-vous que tous les groupes ont bien compris les instructions en observant leur travail et, au besoin, donnez-leur des conseils. Prévoyez environ 10 minutes pour les commentaires.
5. Lorsque le délai est écoulé, recueillez les commentaires de chaque groupe et encadrez une discussion.
6. Demandez si, pourquoi et comment l'incertitude peut également affecter les familles d'accueil.
7. Dans la discussion, soulignez les points ci-après.

POINTS À COUVRIR

- Dans son livre Social Work with Unaccompanied Asylum-Seeking Children (Le travail social avec les mineurs non accompagnés en quête d'asile), le professeur Ravi Kohli évoque l'impact continu sur les mineurs non accompagnés de l'incertitude entourant leur demande de protection internationale. Il émet notamment les observations suivantes :
  - » L'incertitude chronique quant à l'obtention du statut de réfugié est si omniprésente dans la vie des jeunes non accompagnés qu'elle sape leur confiance dans l'avenir.
  - » Ils peuvent avoir peur de révéler les détails de leur voyage, craignant qu'ils ne compromettent leur demande d'asile.
  - » Le potentiel de chaque enfant à renouer un lien avec sa famille, une fois rassuré parce qu'il sait qu'il a effectivement obtenu l'asile, n'a pas encore été réalisé.
  - » Il faut adopter une approche sensible, sans se précipiter pour obtenir des informations ni nier leur importance.
  - » Il faut établir des liens à un niveau qui peut être toléré et qui fait sens pour chaque enfant.

10. Récapitulatif et clôture du module

5 minutes

Cet exercice est destiné à récapituler le module et à inviter les participants à réfléchir à l'impact qu'il a produit sur eux.

1. Demandez à chaque participant à tour de rôle de dire une chose qu'il a apprise aujourd'hui. Chacun doit ajouter un point différent.
2. Remerciez les participants pour leur contribution et, le cas échéant, clarifiez les étapes suivantes de la formation.

FORMATION DE DEUX JOURS

- Si vous organisez la formation sur deux jours, terminez la première journée en demandant au groupe de commenter le contenu qui a été abordé.
- Plantez le décor pour la deuxième journée : expliquez que l'accent sera mis sur une meilleure compréhension des besoins des enfants, afin de mieux y répondre, et sur la manière pour les familles d'accueil de prendre soin d'elles-mêmes.

VIDÉO

Vidéo: *Age assessment*

Surviving to Thriving project

(BRC, Conseil pour les réfugiés et UpRising) (2018)

Vidéo: *Waiting for Refugee Status*

Surviving to Thriving project

(BRC, Conseil pour les réfugiés et UpRising) (2018)

3A, 1: L'organigramme du processus de demande de protection internationale étapes principales

1 Présentation et enregistrement de la demande de protection internationale

Le demandeur exprime en personne son souhait d'introduire une demande de protection internationale auprès

- de la Direction de l'Immigration du Ministère des Affaires Etrangères et européennes (MAEE)
- du Service de contrôle à l'aéroport
- de la Police grand-ducale

Le mineur est enregistré et transféré directement dans un foyer pour enfants de la Croix-Rouge ou de la Caritas. Le Juge aux affaires familiales est saisi pour la désignation d'un administrateur ad hoc.

2 Introduction de la demande

Le demandeur se présente avec son administrateur ad hoc sur rendez-vous.

Le demandeur reçoit

- un document explicatif sur toute la procédure de demande de protection internationale, ses droits et obligations
- des informations sur son droit de se faire assister à titre gratuit d'un interprète
- des informations sur son droit de choisir à ses frais un avocat inscrit au tableau de l'un des barreaux établis au Grand-Duché de Luxembourg, ou d'avoir recours à l'assistance judiciaire

Le demandeur assiste à

- un entretien avec un agent du Service de Police Judiciaire afin de vérifier son identité et l'itinéraire du voyage pour arriver au Luxembourg

Le demandeur doit

- remplir un formulaire et soumettre les pièces justificatives nécessaires
- soumettre ses documents d'identité et toutes autres pièces utiles (traduits en allemand, anglais ou français)
- se laisser prendre en photo et laisser relever ses empreintes digitales.

3 Délivrance de l'attestation

Le demandeur reçoit une attestation « papier rose »

qui permet de

- séjourner au Luxembourg pendant la durée du traitement de la demande de protection internationale et de circuler librement sur le territoire luxembourgeois
- recevoir l'aide sociale fournie par l'Etat, par l'intermédiaire de l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI). Les aides matérielles d'accueil comprennent le logement, la nourriture, l'habillement, l'allocation mensuelle et les soins médicaux

qui ne permet pas de

- se rendre à l'étranger
- tenir lieu de pièce d'identité

Le demandeur doit

- renouveler mensuellement jusqu'à la fin de la procédure au guichet du Service des réfugiés de la Direction de l'immigration

4 Déclaration d'arrivée

Endéans les 8 jours suivant l'introduction de la demande

Le demandeur enregistre

- une déclaration d'arrivée auprès de la commune dans laquelle il établit sa résidence habituelle

5 Examen médical

Endéans les 6 semaines suivant son entrée sur le territoire

Le demandeur se soumet à

- un examen médical par la Division de l'Inspection Sanitaire du Ministère de la Santé

3A, 2: L'organigramme du processus de demande de protection internationale étapes principales

6 Entretien individuel

Le demandeur reçoit

- une lettre d'invitation de se présenter personnellement à la date et l'heure prévues au Service des réfugiés de la Direction de l'immigration

Le demandeur apporte

- sa convocation
- l'attestation « papier rose » au Service des réfugiés de la Direction de l'immigration

!Seulement un certificat médical peut justifier d'une absence à l'entretien fixé!

- les documents originaux et les autres papiers qui peuvent faire preuve d'identité, de nationalité, d'état civil, de motifs à la base de la demande, etc.

!Tout document doit être accompagné d'une traduction en allemand, anglais ou français!

Le demandeur s'explique

- en détail sur les motifs de sa demande et les raisons pour lesquelles il a quitté son pays

Le demandeur relit

- le rapport écrit détaillé et factuel des déclarations effectuées et apporte des rectifications si nécessaire. En cas de refus de signature du requérant, les motifs de refus y sont indiqués

Le demandeur effectue (en cas de besoin)

- un test linguistique en cas de doute sur le pays d'origine du demandeur
- un examen médical portant sur des signes de persécution ou d'atteintes graves à l'intégrité physique si le demandeur dit en avoir été victime
- un examen médical en cas de doute sur l'âge d'un mineur non accompagné

7 Retrait de la demande

Il y a retrait implicite lorsque le demandeur

- n'a pas fourni des informations essentielles ou ne s'est pas présenté à l'entretien
- a fui ou quitté sans autorisation le lieu ou le domicile d'habitation déclaré, sans contacter **le MAEE dans un délai de 24h, ou sans avoir respecté l'obligation de se présenter au MAEE dans le délai d'un mois**

Il y a retrait explicite lorsque le demandeur renonce par écrit à sa demande

8 Examen de la demande

Endéans les 6 mois suivant l'introduction de la demande

Le demandeur reçoit

- une réponse, par écrit à l'aide d'un courrier recommandé.
- une notification si le délai pour le traitement de la demande dépasse les 6 mois.

!Le traitement de la demande ne peut pas dépasser un total de 21 mois mais en pratique cela peut arriver!

Endéans les 2 mois suivant l'introduction de la demande

Le demandeur reçoit

- une réponse s'il s'agit d'une procédure accélérée.

3B, 1: L'organigramme du processus de demande de protection internationale - aboutissements possibles

Décision Négative

Le demandeur qui reçoit une décision négative

- ne remplit pas les conditions pour être reconnu comme réfugié ou bénéficier du statut de protection subsidiaire

Le demandeur peut opter pour

- le recours
- le retour

Décision Positive

Le demandeur qui reçoit une décision positive devient

- réfugié reconnu
- bénéficiaire de protection subsidiaire

Le bénéficiaire de protection internationale

- a accès au marché du travail
- a droit à un titre de séjour valable pour 5 ans, renouvelable
- peut voyager hors du territoire luxembourgeois
- n'est pas admis à retourner dans son pays d'origine

Le bénéficiaire de protection internationale peut opter pour

- la nationalité luxembourgeoise
- le regroupement familial
- les différentes voies d'intégration – éducation, emploi, etc.

Suite à une décision négative :

Droit de recours

Endéans 15 jours suivant la notification de décision

Le demandeur d'asile fait un recours contre

- la décision, prise dans le cadre d'une procédure accélérée, ou bien qui retient l'incompétence du Luxembourg ou l'irrecevabilité de la demande de protection internationale
  - » devant le tribunal administratif
  - » par le biais d'un avocat

! Les décisions du tribunal administratif ne sont pas susceptibles d'appel.

Endéans 1 mois suivant la notification de la décision

Le demandeur d'asile fait appel à

- la décision de refus de l'octroi de la protection internationale et contre l'ordre de quitter le territoire
  - » devant le tribunal administratif
  - » par le biais d'un avocat
- la décision du tribunal administratif.
  - » endéans 1 mois suivant la notification de décision du tribunal administratif

Le demandeur est en situation irrégulière après épuisement de toutes les voies de recours et doit en principe être rapatrié vers son pays d'origine seulement si cela est dans son intérêt ou bien s'il constitue un danger pour la sécurité publique. S'il n'est pas dans l'intérêt du mineur de retourner, il bénéficie alors d'une autorisation de séjour pour raisons humanitaires.

Retour Volontaire et Aide à la Réintégration (OIM)

Le demandeur d'asile débouté ou en procédure peut opter pour le retour volontaire* et

- bénéficier dans certains cas d'une aide au retour et d'une assistance à la réintégration de l'OIM dans son pays d'origine
- Une évaluation familiale faite par l'OIM doit être complétée pour s'assurer que les parents de l'enfant sont capables et veulent accueillir leur enfant à son retour.

**Le mineur peut à tout moment renoncer à sa demande et retourner volontairement*

Le demandeur d'asile débouté qui ne s'inscrit pas au retour volontaire

- risque le retour forcé et le placement en centre fermé (s'il aura atteint l'âge adulte. En principe les MNA ne peuvent pas être placés en centre fermé).
- ne bénéficie pas d'une aide à la réintégration comme l'offre l'OIM dans le cadre des retours volontaires

3B, 2: L'organigramme du processus de demande de protection internationale - aboutissements possibles

Nationalité luxembourgeoise

Le bénéficiaire de protection internationale peut demander la nationalité luxembourgeoise, à condition

- qu'il réside légalement au Luxembourg depuis au moins 5 années. La dernière année de résidence précédant immédiatement la déclaration d'option doit être ininterrompue
- d'avoir une connaissance de la langue luxembourgeoise, documentée par le certificat de réussite de l'examen d'évaluation de la langue luxembourgeoise
- d'avoir participé au cours « Vivre ensemble au Grand-Duché de Luxembourg » ou réussi l'examen civique

Regroupement familial

Le bénéficiaire de protection internationale peut opter pour le regroupement familial

Qui est admissible?

- les ascendants directs au premier degré (mère et père) du MNA bénéficiant d'une protection internationale et, au cas où le MNA n'a pas d'ascendants directs ou que ceux-ci ne peuvent pas être retrouvés, le tuteur légal ou tout autre membre de famille

Où soumettre le formulaire de demande?

- à la Direction de l'immigration du MAEE
- à une représentation diplomatique ou consulaire du Luxembourg ou à une mission diplomatique ou consulaire représentant le Luxembourg

! Sauf cas exceptionnels (ex. : ressortissant de pays tiers disposant déjà d'un titre de séjour au Luxembourg), la demande doit être introduite et accordée avant l'entrée sur le territoire. Une demande introduite sur le territoire est déclarée irrecevable!

Quels documents doivent être soumis?

Si le requérant soumet la demande de regroupement familial endéans les 3 mois suivant la reconnaissance du statut de protection subsidiaire ou de réfugié, le requérant ne doit pas prouver qu'il habite dans un logement adéquat, qu'il peut subvenir aux besoins des membres de sa famille et que ces derniers disposent d'une assurance maladie. Le cas échant, seuls les documents suivants sont requis:

- la copie du titre de séjour du regroupant valable pour une durée supérieure à un an
- la copie certifiée conforme à l'original de l'intégralité du passeport en cours de validité de l'ascendant
- un extrait récent du casier judiciaire ou un affidavit des ascendants, établi dans leur pays de résidence
- un document attestant le lien de parenté (ex.: acte de naissance du regroupant)
- un document certifiant l'état civil et la situation familiale du demandeur

! Les documents doivent être joints sous forme d'un original ou d'une copie certifiée conforme!
! Si les documents ne sont pas rédigés dans les langues allemande, française ou anglaise, une traduction conforme par un traducteur assermenté doit être jointe !
Au cas où la demande initiale n'a pas été introduite auprès d'une représentation luxembourgeoise, une demande de visa de type D, si nécessaire, doit être introduite auprès de la représentation diplomatique ou consulaire du Luxembourg dans son pays d'origine ou, à défaut, de l'ambassade ou du consulat de Belgique qui y représente le Luxembourg en matière de délivrance de visa de longue durée

Voies d'intégration

L'enseignement

- est obligé pour le bénéficiaire de protection internationale qui a moins de 16 ans

Les cours de langues supplémentaires

- sont disponibles pour le bénéficiaire de protection internationale qui a plus de 12 ans

Les formations supplémentaires

- sont disponibles pour le bénéficiaire de protection internationale qui ne continue pas l'enseignement supérieur
- sont organisées par Centres nationaux de formation professionnelle continue (CNFPC) pour le bénéficiaire de protection internationale qui a entre 16-18 ans
- sont organisées par le Service de la Formation des adultes (SFA) pour le bénéficiaire de protection internationale qui a plus de 18 ans

Le développement d'un réseau social

- est crucial pour l'intégration du bénéficiaire de protection internationale et peut être créé à l'école ou à travers des activités sportives, créatives et culturelles et récréationnelles

Document 3C: Soin et protection – Cartes « vrai ou faux »

Document 3D: Prendre soin et protéger – affirmations et réponses

AFFIRMATION	*VRAI OU FAUX?*
Les mineurs non accompagnés ont les mêmes droits et avantages que tout autre enfant pris en charge au Luxembourg.	✓ ***VRAI***
Tous les mineurs non accompagnés doivent avoir leur propre assistant social désigné.	✓ ***VRAI***
Les familles d'accueil devraient être au courant des étapes clés du processus de demande de protection internationale pour les mineurs non accompagnés	✓ ***VRAI*** *– Les familles d'accueil ne doivent cependant pas être considérées comme des experts juridiques.*
Les mineurs non accompagnés et les enfants luxembourgeois ne peuvent pas être placés dans le même placement familial.	✗ ***FAUX*** *– Les types de placement doivent être déterminés en fonction des besoins de l'enfant.*
Tous les mineurs non accompagnés doivent avoir leurs besoins évalués et enregistrés dans un plan de prise en charge.	✓ ***Quel que ce soit sa forme, structure et contenu, ce plan de prise en charge doit être élaboré.***
Tous les enfants pris en charge, y compris les mineurs non accompagnés, doivent recevoir des informations dans un format / une langue qu'ils peuvent comprendre.	✓ ***VRAI – Il s'agit d'une étape essentielle pour garantir que l'enfant est impliqué dans les décisions concernant sa situation et ses besoins.***
Les enfants victimes de la traite ne doivent pas être placés dans des familles d'accueil.	✗ ***FAUX*** *– Cependant, il est important que les familles d'accueil soient informées des risques liés à la traite et que ceci soit soutenu dans la mise en œuvre d'un plan de sécurité / soins sûrs.*
Les familles d'accueil doivent toujours signaler quand un enfant est porté disparu.	✓ ***VRAI*** *– Les enfants doivent toujours être signalés comme portés disparus. Il ne faut pas prendre la situation en compte comme une absence non autorisée.*
Tous les mineurs non accompagnés doivent avoir leur âge déterminé par une évaluation de leur âge.	✗ ***FAUX*** *– Que s'il existe un doute fondé quant à l'âge ou la date de naissance présumée de l'enfant. Ce genre de procédure est très rare au Luxembourg.*
La traite des êtres humains englobe, entre autres, le fait de faire passer illégalement des individus une frontière à des fins lucratives.	✗ *FAUX - Cette définition est celle du trafic des êtres humains. Il est important de clairement distinguer les deux concepts même s'il nest pas moins vrai que les deux s'entrecoupent souvent.*

Document 3E: Le plan de prise en charge

PLAN DE PRISE EN CHARGE	
1. Santé	*Par exemple, ont-ils été vaccinés ?*
2. Éducation et formation	*Par exemple, sont-ils allés à l'école ?*
3. Développement émotionnel et comportemental	*Par exemple, sont-ils capables d'établir des relations de confiance ?*
4. Identité, en particulier en ce qui concerne les croyances religieuses, l'origine ethnique et les antécédents culturels et linguistiques	*Par exemple, sont-ils pratiquants ? Quels sont les besoins concrets à cet égard ?*
5. Relations familiales et sociales	*Par exemple, sont-ils en contact avec leur famille biologique ?*
6. Présentation sociale	

Document 3F: Étude de cas - Eron

Eron

Eron est un garçon albanais de 14 ans.

Il est arrivé au Luxembourg sans être accompagné, via la Belgique. Il a dit aux autorités que ses parents l'avaient renvoyé à cause d'une querelle de sang et qu'ils craignaient pour sa vie. Eron a dit qu'il devait nourrir sa famille en jouant de l'harmonica dans la rue et en prétendant qu'il était handicapé, mais il a dit que cela mettait les gens en colère. Il a peur pour sa famille.

En Albanie, les querelles de sang peuvent s'étendre sur plusieurs générations et concerner des descendants qui n'ont rien à voir avec l'insulte ou le meurtre à l'origine de la querelle. Si un homme est profondément offensé, sa famille a le droit de tuer la personne qui l'a insulté. Cependant, ce faisant, la famille deviendra une cible de vengeance de la part de la famille de la victime. Les statistiques sur le nombre de personnes touchées par les querelles de sang varient considérablement. Ces querelles ne sont souvent pas signalées aux autorités par les personnes impliquées et l'on craint que la criminalité générale ne joue un rôle dans le gonflement du nombre de cas.

ACTION

Examinez les informations qui vous ont été fournies sur Eron, ses antécédents et les incertitudes qu'il traverse actuellement.

1. Comment pourrait-il se sentir en ce moment ?

2. Comment pourriez-vous l'aider ou l'assister?

3. Que devez-vous clarifier aux autres professionnels pour son cas (par exemple l'assistant social ou l'administrateur ad hoc)?

NOTES

NOTES

Module Quatre

Comprendre les besoins des mineurs non accompagnés

Module Quatre

Comprendre les besoins des mineurs non accompagnés

Ce module est consacré à une meilleure compréhension des besoins des mineurs non accompagnés. Il s'intéresse à la construction de l'identité (y compris du genre) et des relations, à la santé mentale et au concept de résilience.

Préparation

Durée totale
1 heure 50 minutes

- ☐ Matériel standard
- ☐ PowerPoint du module 4
- ☐ Préparez 3 feuilles mobiles de tableau intitulées ***"Dans le pays d'origine"***, ***"En cours de route"*** et ***"Dans le pays d'accueil"***
- ☐ Suspendez 2 feuilles mobiles de tableau intitulées ***"Relations dans le pays d'origine"*** et ***"Relations dans le pays d'accueil"***
- ☐ Document Informatif 2 - Exposition à des formes d'abus (Annexe 4)
- ☐ Document Informatif 3 - Chocs culturels et vulnérabilités (Annexe 5)
- ☐ Assurez-vous que l'accès au Wi-Fi et aux liens des vidéos fonctionne
- ☐ Faites des copies du formulaire d'évaluation (Annexe 2) si vous donnez ce module sous forme d'activité indépendante.

- ☐ 1 copie du ***document 4A :*** *Lecture guidée – poème*
- ☐ Copies imprimées du ***document 4B :*** *Mes présupposés et mes attentes*
- ☐ Copies imprimées du ***document 4C :*** *Hiérarchie des besoins de Maslow*

DURÉE	ACTIVITÉ N°	TITRE DE L'ACTIVITÉ	SUPPORT	MATÉRIEL D'APPUI	DIAPO-SITIVES
5 minutes	**1**	**But et objectifs**	Exposé du formateur		**1**
30 minutes	**2**	**Comprendre la complexité des expériences des enfants**	Activité par groupes		
10 minutes	**3**	**Renégocier les relations**	Exposé du formateur		
15 minutes	**4**	**Qui suis-je ? Adolescence, identité et intégration**	Exposé du formateur		**2–5**
10 minutes	**5**	**Attentes des enfants**	Activité avec le groupe complet	**Documents 4A et 4B**	
20 minutes	**6**	**Santé mentale des enfants**	Travail individuel	**Document 4C**	**6**
10 minutes	**7**	**Comprendre le concept de résilience**	Exposé du formateur		**7–10**
10 minutes	**8**	**Récapitulatif et clôture du module**	Activité avec le groupe complet		

1. But et objectifs

5 min

Diapositive 1

Cette activité présente le but et les objectifs du module 4.

1. Présentez le but et les objectifs du module à l'aide de la **diapositive 1**.

DIAPOSITIVE 1 – *Module 4: Comprendre les besoins des mineurs non accompagnés*

Expliquez qu'à la fin de ce module, les participants:

- *auront étudié l'impact sur les enfants de leurs expériences*
- *connaîtront les difficultés liées à la renégociation des relations et à la construction d'une conscience de soi dans des circonstances défavorables*
- *auront un aperçu des comportements traduisant la détresse*
- *auront analysé le concept de résilience et les facteurs qui y font obstacle ou qui y contribuent*

2. Comprendre la complexité des expériences des enfants

30 minutes

3 x Les feuilles mobiles préparées:
- ***Dans le pays d'origine***
- ***En cours de route***
- ***Dans un nouveau pays***

Travail de groupe

Dans cet exercice, les participants examinent ce que les enfants peuvent avoir vécu avant de quitter leur foyer, pendant leur trajet et à leur arrivée et comment ces expériences les ont affectés. Ils sont invités à entamer une réflexion sur les besoins, les lacunes et les plusieurs types de souffrance des enfants, mais aussi à se focaliser sur les forces, les aspirations et la joie.

1. Utilisez les feuilles mobiles préparées intitulées « Dans le pays d'origine », « En cours de route » et « Dans un nouveau pays ».
2. Répartissez les participants en trois groupes et donnez l'une des feuilles préparées à chaque groupe.
3. Demandez aux participants de réfléchir aux expériences que les enfants peuvent avoir vécues dans leur pays d'origine, pendant leur voyage et à leur arrivée dans un nouveau pays. (Si la formation est organisée sur deux jours, invitez les participants à se remémorer le module 2 sur les raisons de partir et les risques auxquels les enfants peuvent être exposés.)
4. Distribuez des stylos aux participants pour qu'ils écrivent, sous forme d'exemples concrets, ce que les enfants peuvent avoir vécu et l'impact que ces expériences ont pu exercer sur eux.
5. Rappelez que l'impact peut être physique, mental, émotionnel ou comportemental.
6. Soulignez que certains enfants sont issus de familles et de communautés aimantes, à leur écoute, et menaient peut-être une vie privilégiée et heureuse dans leur pays d'origine.
7. Fixez un délai de 10 minutes. Demandez ensuite à chaque groupe de passer sa feuille au groupe situé à sa gauche (dans le sens des aiguilles d'une montre). Donnez 3 minutes aux groupes pour compléter ce que le premier groupe a écrit. Répétez l'opération pour que tous les groupes contribuent à toutes les feuilles.

1

« Dans le pays d'origine »

Expérience	Impact *(physique, mental, émotionnel ou comportemental)*
1. Conflits et guerres	1. Peur/errance sans abri/anxiété/colère/ troubles du sommeil/sentiment d'incertitude
2. Décès d'un être cher	2. Temps ou non de porter le deuil
3. Pas d'accès aux soins de santé ou à l'éducation	3. Analphabétisme/ Illettrisme/maladies ou blessures non soignées/pas d'aide en cas de handicap
4. Pas de possibilité de jouer	4. Atteinte trop précoce de la maturité
5. Pas d'accès à de l'eau propre ou à des vêtements	5. Perte d'assurance et d'estime de soi
6. Abus	6. Perte de confiance/blessures/maladies sexuellement transmissibles
7. Torture, détention ou emprisonnement	7. Traumatisme/crainte ou méfiance envers les autorités
8. Famille aimante et propice à l'épanouissement / soutien de la communauté plus large / amitiés	8.Traumatisme/crainte ou méfiance envers les autorités
9. Accès à une bonne éducation	9. Résilience
10. Milieu privilégié	10. Exposition réduite à l'exploitation/ meilleures aptitudes de communication/ aspirations

2

« En cours de route »

Expérience	Impact *(physique, mental, émotionnel ou comportemental)*
1. Franchissement de longues distances par des voies dangereuses	1. Privation de sommeil/privation sensorielle (p. ex. longs trajets cachés dans des camions)/malnutrition/déshydratation / survie
2. Pas de contact avec la famille	2. Solitude/isolement/sentiment de perte
3. Exploitation	3. Perte de confiance/traumatisme/maladies sexuellement transmissibles (MST)
4. Discrimination	4. Colère / impuissance
5. Voyage avec des connaissances membres de la communauté (quoique pas de parents ou de tuteurs)	5. Sentiment d'appartenance ou de protection/ communication

3

« Dans un nouveau pays »

Expérience	Impact *(physique, mental, émotionnel ou comportemental)*
1. Choc culturel	1. Sentiment de perte/crise d'identité
2. Barrières linguistiques	2. Incapacité
3. Aide statutaire	3. Confusion sur les rôles/manque de confiance envers les professionnels
4. Évaluation de l'âge	4. Colère/anxiété/dépression à l'idée que la parole ne soit pas crue
5. Procédure d'asile	5. Sentiment d'incertitude/incapacité à se concentrer ou à faire des projets d'avenir
6. Contact ou non avec la famille	6. Sentiment de perte/nostalgie/loyautés conflictuelles/inquiétude
7. Pression de la famille pour organiser le regroupement familial	7. Vulnérabilité à l'exploitation/anxiété/agitation/frustration/poussée de motivation
8. Accès à l'éducation	8. Excitation/aspirations/brimades
9. Intégration	9. Renégociation de l'identité/curiosité/crainte/excitation/confusion

8. Dirigez l'exercice à l'aide des suggestions suivantes (liste non exhaustive). Vous devrez peut-être donner quelques exemples pour lancer l'activité si les participants hésitent.
9. À la fin, demandez à chaque groupe de désigner un porte-parole pour présenter sa feuille.
10. Examinez s'il a été plus facile de penser aux aspects positifs ou négatifs. Soulignez que mieux comprendre les expériences des enfants et leur impact procure un bon point de départ pour identifier leurs besoins.
11. Dans les commentaires, attirez l'attention sur les points ci-après:

POINTS À COUVRIR

- Les expériences des mineurs non accompagnés sont complexes. Tous les enfants n'auront pas été traumatisés, mais auront tous dû faire face à des changements radicaux au cours de leur développement en tant qu'individu.
- Demandez aux participants de réfléchir aux aspects communs des trois étapes du parcours de l'enfant vers un pays sûr, tels que le sentiment et le fait de vivre dans l'incertitude; l'anxiété ou peur; et les attentes ou l'excitation. Indiquez la durée pendant laquelle les enfants peuvent être confrontés à l'impact de leurs expériences, souvent avec peu ou pas de soutien.
- Soulignez que le voyage de l'enfant ne se termine pas à son arrivée. Les enfants devront souvent commencer à naviguer dans de nouvelles structures et systèmes, tout en essayant de comprendre le passé et de faire face aux incertitudes quant à leur avenir.
- Soutenir la résilience de l'enfant est essentiel pour aider les enfants à s'intégrer. Expliquez que nous examinerons cela plus tard dans ce module.

À RETENIR

- Gardez à l'esprit que cet exercice peut susciter le trouble, sachez quand émettre un avertissement. En même temps, soyez prêt à soulever des sujets difficiles si les participants peinent à regarder en face la réalité de certaines expériences des enfants.
- Soyez conscient que certains participants peuvent être eux-mêmes réfugiés ou avoir vécu des expériences similaires.

3. Renégocier les relations

10 minutes

2 x Les feuilles mobiles préparées

Cette activité est destinée à susciter une réflexion sur les relations ou les personnes proches que les enfants peuvent avoir quittées et sur leur expérience par rapport à la nécessité de nouer de nouvelles relations de confiance dans leur pays d'accueil.

1. Présentez l'activité et soulignez les points ci-après.

POINTS À COUVRIR

- Les enfants apprennent à faire confiance aux autres par le biais de relations avec des figures de référence marquantes.
- Ils acquièrent le sentiment que le monde est sûr ou non et comprennent progressivement leur propre valeur en tant qu'individus.
- Si ces relations sont instables ou imprévisibles, les enfants apprennent à ne pas compter sur l'aide des autres
- Si les enfants n'ont pas bénéficié d'une sécurité, d'un confort et d'une protection de manière constante, ils développent des techniques d'adaptation qui leur permettent de survivre et de fonctionner au jour le jour.
- Ils peuvent être très sensibles à l'humeur des autres, méfiants et attentifs aux personnes autour d'eux.
- Ils peuvent cacher leurs émotions et ne jamais laisser voir aux autres quand ils ont peur, sont tristes ou en colère.

2. Expliquez que vous allez examiner les types de relations et d'attachements que les enfants pouvaient avoir avant leur départ et qu'ils peuvent avoir à leur arrivée.
3. Utilisez les deux feuilles mobiles de tableau intitulées « Relations dans le pays d'origine » et « Relations dans le nouveau pays ». Écrivez « Enfant » au milieu de chaque feuille.
4. Prenez la première feuille et demandez aux participants d'indiquer quels types de relations l'enfant a ou a pu avoir.
5. Écrivez chaque réponse en traçant une flèche à partir du mot « Enfant ».
6. Au besoin, utilisez les suggestions suivantes pour démarrer la discussion.

1

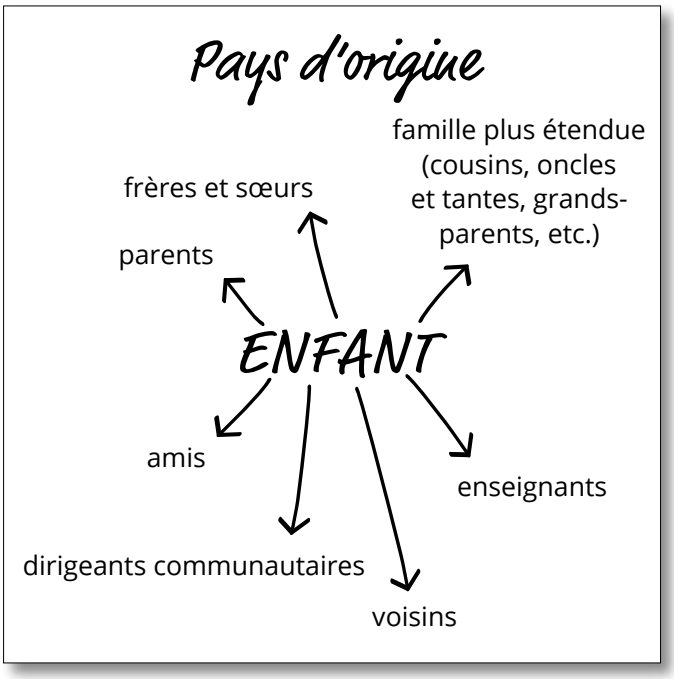

2

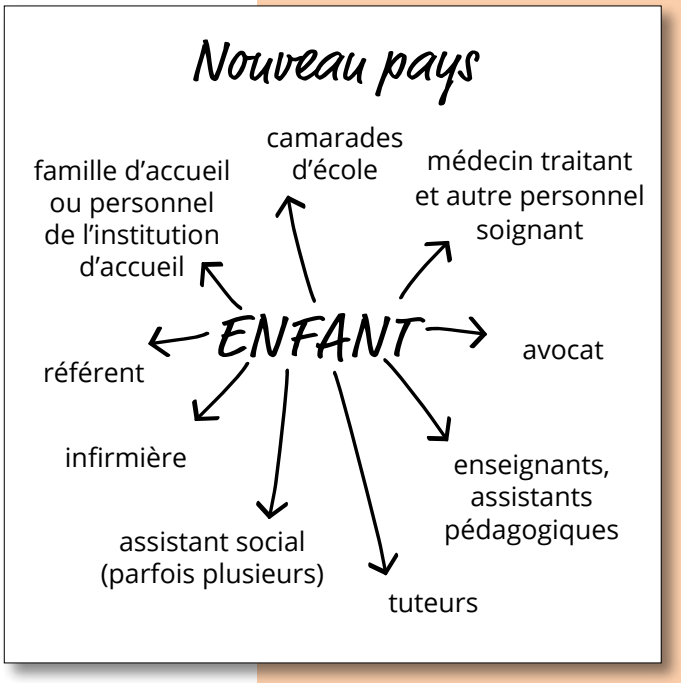

7. Soulignez que certains enfants sont issus de familles et de communautés aimantes, à leur écoute, et menaient peut-être une vie privilégiée et heureuse dans leur pays d'origine.

8. Fixez un délai de 10 minutes. Demandez ensuite à chaque groupe de passer sa feuille au groupe situé à sa gauche (dans le sens des aiguilles d'une montre). Donnez 3 minutes aux groupes pour compléter ce que le premier groupe a écrit. Répétez l'opération pour que tous les groupes contribuent à toutes les feuilles.

4. Qui suis-je ? Adolescence, identité et intégration

15 minutes

Diapositives 2-5

Cette activité examine comment les mineurs non accompagnés, pour la plupart à l'adolescence, font face aux difficultés de la construction de leur identité sachant qu'ils deviennent de jeunes adultes alors qu'ils doivent s'intégrer dans un nouvel environnement.

1. Présentez l'objectif de l'activité et parcourez les diapositives.

2 DIAPOSITIVE 2 – *Qui suis-je ? Adolescence et identité*

- *La plupart des mineurs non accompagnés ont au moins 16 ans. Près de 90 % sont de sexe masculin.*
- *Tous les adolescents peuvent être anxieux et se demander ce que l'avenir leur réserve.*
- *L'adolescence est une période de transition marquée par une recherche d'identité et d'équilibre entre la dépendance et l'autonomie. Les adolescents se préparent à jouer un rôle dans la société et à établir leurs normes et valeurs personnelles en remettant en question les points de vue extérieurs. Ils affrontent les difficultés liées à la construction de relations, à la négociation de limites, à la découverte sexuelle, à la prise de risques, etc.*
- *Le tableau est identique pour les mineurs non accompagnés, avec la dimension supplémentaire qu'ils sont dans un nouveau pays : le cas échéant, ils n'en comprennent pas, ou pas tout à fait, la culture, les normes et les valeurs – et souvent, la langue. Dans l'attente d'une réponse à leur demande d'asile, ils s'interrogent en outre sur leur avenir.*

POINTS À COUVRIR

- Certains enfants peuvent éprouver de fortes émotions conflictuelles: dois-je «perdre mon identité» pour mieux m'intégrer?
- Les familles d'accueil ne correspondent pas toujours aux antécédents de l'adolescent et tant les familles d'accueil que les mineurs non accompagnés peuvent avoir besoin de temps pour s'ajuster à la façon dont ils perçoivent le monde et les règles de comportement de chacun. Rappelez-vous qu'il ne s'agit pas seulement de l'intégration du mineur : une période de réajustement sera nécessaire pour toutes les personnes concernées.
- Le genre et l'orientation sexuelle peuvent avoir un impact sur les relations des adolescents avec les autres, et les attitudes à l'égard des normes de genre refléteront probablement à la fois leurs origines culturelles et leurs propres attitudes à leur égard. Par exemple, ils peuvent refléter leurs attentes en ce qui concerne leurs propres rôles en tant que jeunes femmes ou jeunes hommes et ceux d'autres personnes - comme les aidants et les frères et sœurs adoptifs - dans le cadre familial.

3 DIAPOSITIVE 3 – *Qui suis-je ? Adolescence et identité*

- *L'origine ethnique, culturelle, religieuse et linguistique doit être prise en compte lors de l'évaluation des besoins des enfants.*
- *Les mineurs non accompagnés ont subi de pertes énormes et, lorsqu'ils sont placés pour la première fois dans une famille d'accueil, ils peuvent se sentir submergés au début par des souvenirs de la vie familiale ou communautaire de leur pays d'origine – en remarquant des différences par rapport à ce qu'ils ont laissé derrière, les visages familiers, la langue, les pratiques culturelles et religieuses, la nourriture, les odeurs et autres. Pendant un certain temps, ils auront probablement l'impression de s'être «perdus».*
- *Intégration signifie souvent qu'il faut trouver l'équilibre entre conserver sa propre culture et celle du pays d'accueil.*
- *Le respect des besoins culturels, religieux, linguistiques et sociaux du mineur, afin qu'il développe son identité, sa confiance et son estime en soi, est essentiel. Il est également important de comprendre le besoin de créer des liens avec des personnes d'un milieu ou avec des antécédents similaires, car cela peut les aider à mieux gérer les sentiments de solitude et d'isolement.*

POINTS À COUVRIR

- Il est essentiel de se pencher sur nos propres préjugés, et habitudes, et sur la manière dont ceux-ci peuvent affecter la relation d'accueil. Il peut exister un préjugé en ce que concerne le «sauvetage» des mineurs non accompagnés et de la transmission de nos propres valeurs et normes culturelles, convaincus que les leurs ne les ont pas bien servies.
- Nous verrons cela plus en détail dans le module 5.

4 DIAPOSITIVE 4 – *Sensibilisation aux questions de genre*

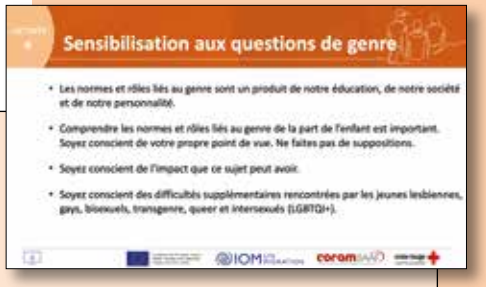

- *La sensibilisation aux questions de genre est fondamentale pour bien comprendre les expériences et les besoins d'un enfant.*
- *Nous avons tous un avis distinct sur les rôles liés au genre. Il est le fruit de notre éducation, de la société dans laquelle nous vivons et de notre personnalité. Il régit nos attentes et nos attitudes quant à notre propre rôle et au rôle des autres dans la société ou la famille. Il influence l'évolution de notre conscience personnelle.*
- *Comprendre les attentes d'un enfant quant aux normes liées au genre peut éviter les malentendus, faciliter la recherche de convergences et jeter les bases de relations de confiance. Au final, cela nous permet de mieux soutenir l'enfant. Oubliez toute idée préconçue !*
- *Gardez à l'esprit que les normes liées au genre peuvent avoir un impact sur :*
  - » *ce que l'enfant pense qu'il peut ou ne peut pas faire ou qu'il doit ou ne doit pas faire – par exemple, aller à l'école ou travailler pour « subvenir aux besoins » ;*
  - » *les personnes auxquelles l'enfant accepte de se confier ou par lesquelles il se sent soutenu – par exemple, soyez attentif aux médecins ou aux infirmiers/infirmières du sexe opposé ;*
  - » *ce que l'enfant estime respectueux – par exemple, dans la tenue vestimentaire.*
- *Soyez conscient que les difficultés sont souvent exacerbées pour les lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queer ou intersexuées (LGBTQI+). L'orientation sexuelle et l'identité de genre sont parfois les raisons pour lesquelles ils demandent l'asile. Elles créent alors un obstacle supplémentaire à surmonter dans leur quête d'identité.*
- *Les enfants LGBTQI+ peuvent avoir peur de révéler leur identité, éprouver des difficultés à trouver une aide et faire l'objet de discriminations.*

5 DIAPOSITIVE 5 – *Violence fondée sur le genre*

- *Il est important de comprendre le concept de violence fondée sur le genre pour mieux comprendre le vécu et les besoin des mineurs non accompagnés*
- *"La violence fondée sur le genre est un phénomène profondément enraciné dans l'inégalité entre les sexes et continue d'être l'une des violations les plus notables des droits humains dans toutes les sociétés. Il s'agit d'une violence dirigée contre une personne en raison de son sexe. La majorité des victimes de la violence fondée sur le genre sont des femmes et des filles. " (EIGE, Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes)*
- *La violence fondée sur le genre peut être physique, sexuelle et psychologique. Il se peut que des mineurs non accompagnés de sexe masculin et féminin aient été victimes de ce type de violence.*
- *Exemples de violence fondée sur le genre :*
  - » *Mutilations sexuelles féminines – Interventions qui altèrent ou lèsent intentionnellement les organes génitaux externes de la femme pour des raisons non médicales et sans avantage pour la santé. Elles peuvent provoquer de graves problèmes médicaux (hémorragies, problèmes urinaires, kystes, infections, complications lors de l'accouchement et risque accru de décès du nouveau-né). Elles sont surtout répandues en Afrique de l'Est et de l'Ouest, au Moyen-Orient et en Asie et pratiquées en majorité sur de jeunes filles âgées de 0 à 15 ans. Les mutilations sexuelles féminines sont une violation des droits des jeunes filles et des femmes (OMS, Organisation mondiale de la santé).*
  - » *Violence fondée sur l'honneur – « Ensemble de pratiques mises en œuvre pour contrôler le comportement à l'intérieur de familles ou d'autres groupes sociaux en vue de protéger le sens perçu de l'honneur et/ou des convictions culturelles et religieuses. Ce type de violence peut être commis lorsque son auteur considère qu'une personne a fait peser une honte sur sa famille et/ou sa communauté en violant son code d'honneur » (Service des poursuites de la Couronne).*
  - » *Abus domestique – Aux termes de la définition de Women's Aid, « Faits isolés et répétés de comportement de contrôle, contrainte, menace, traitement dégradant et violence, y compris de violence sexuelle, le plus souvent commis par un conjoint ou ex-conjoint, mais aussi par un membre de la famille ou une personne responsable de la prise en charge ».*

5. Attentes des enfants

10 minutes

Documents 4A et 4B

Dans cette activité, les participants doivent examiner les attentes potentielles qu'ont ou ont eues les enfants à l'égard de leur vie dans un nouveau pays, ainsi que leur impact potentiel. Ils disposent ainsi d'un outil pour entamer une réflexion sur leurs propres attentes et hypothèses.

1. Expliquez que vous allez lire un poème écrit par un jeune réfugié. Avertissez pour la sensibilité du sujet.
2. Invitez les participants à imaginer d'après ce poème comment l'auteur pouvait se sentir et quelles pouvaient être (ou quelles sont encore) ses attentes.
3. Lisez le poème du document 4A distribué.
4. Sollicitez les commentaires du groupe :
   - » Quels sentiments l'auteur exprime-t-il ?
   - » Ses attentes quant à la vie au Luxembourg ont-elles été satisfaites ? Quelles en ont été les conséquences ?
   - » Quelles difficultés cet enfant a-t-il rencontrées ?
   - » Comment vous sentez-vous en écoutant ses propos ?
   - » Quelles attentes pouvez-vous avoir à l'égard des mineurs non accompagnés ?
5. Distribuez aux participants un exemplaire du document 4B. Expliquez-leur qu'ils peuvent réaliser cet exercice à titre privé, pendant leur temps libre, pour débuter une réflexion sur ce qu'ils imaginent et ce qu'ils prévoient en s'occupant de mineurs non accompagnés. Ce faisant, rappelez-leur de penser aux quatre messages de Ravi Kohli.

6. Santé mentale des enfants

20 minutes

Diapositive 6

Document 4C

Notes Post-it

Cette activité est axée sur la détresse psychologique des mineurs non accompagnés. Les participants doivent étudier comment elle peut se manifester et quelle aide peut leur être nécessaire.

1. Tout d'abord, expliquez le but de l'activité et soulignez les points ci-après.

POINTS À COUVRIR

- Comme nous l'avons parcouru, les expériences vécues par les enfants ont un impact physique, psychologique, émotionnel et comportemental.
- De nombreux rapports évoquent la détresse psychologique, conduisant parfois à des troubles de santé mentale, chez les mineurs non accompagnés.

2. Distribuez des Post-it aux participants.
3. Demandez-leur d'écrire sur chaque Post-it une expression potentielle de la détresse psychologique chez les enfants. Précisez qu'il peut s'agir à la fois de sentiments/d'émotions et de comportements.
4. Invitez les participants à coller leurs réponses sur une zone dégagée d'un mur.
5. Avant de poursuivre, clarifier la notion de « traumatisme » à l'aide de la diapositive 6.

6 DIAPOSITIVE 6 – *Traumatisme psychologique*

- *« Le traumatisme psychologique est la réponse émotionnelle que les enfants et les jeunes peuvent avoir à des expériences pénibles et négatives. Il est important de noter que le traumatisme ne résulte pas toujours d'un événement traumatique ou d'une épreuve de la vie unique et identifiable » (Young Minds)*

6. Fixez un délai de 5 minutes.
7. Lisez les réponses à haute voix et rangez sur un côté celles qui peuvent révéler un trouble. Référez-vous à cette fin à l'encadré ci-après.

Réaction normale à la détresse		Suspicion de trouble/pathologie
• Méfiance vis-à-vis des adultes • Difficulté à accorder sa confiance • Solitude • Honte • Difficulté de concentration • Irritabilité • Colère • Faible estime de soi	• Détérioration des résultats scolaires • Désespoir • Sentiment d'inutilité • Culpabilité du survivant • Introversion • Insensibilité • Tristesse	• Dépression • Autodestruction (y compris comportement à risque et abus de substances) • Idées suicidaires • Trouble de stress post-traumatique (y compris flashbacks, crises de panique, anxiété extrême, troubles du sommeil, peurs irrationnelles, etc.) • Troubles de l'alimentation

8. Précisez les points suivants:
   - » Le comportement est l'expression de sentiments. Parfois, nous ne communiquons pas bien verbalement et ne disons pas explicitement ce dont nous avons besoin.
   - » Les familles d'accueil doivent jouer un rôle de détective pour interpréter et faire le lien entre le comportement de l'enfant, ses sentiments et ce dont il a besoin. Cependant, les familles d'accueil ne sont pas censées être des professionnels dans le domaine de la santé mentale: si vous vous inquiétez par rapport à un comportement d'un enfant, restez en liaison avec son assistant social ou un praticien.
   - » Dans certaines cultures, les problèmes de santé mentale sont tabous et les personnes qui demandent de l'aide peuvent être stigmatisées.
   - » Reconnaître et accepter que certains enfants seront tellement inquiets de satisfaire leurs besoins primaires ou plus pratiques (et potentiellement ceux de leurs familles d'origine) en premier lieu qu'ils ne seront peut-être prêts à accepter de l'aide en santé mentale que bien plus tard.
9. Distribuez à chaque participant un exemplaire du document 4C. Soulignez les points ci-après et expliquez que vous y ferez à nouveau référence dans le module 5.

POINTS À COUVRIR

- Les besoins du bas de la hiérarchie doivent être satisfaits avant qu'une personne puisse se soucier de besoins situés plus haut.
- Dès qu'un besoin est « plus ou moins » satisfait, il disparaît et les actes tendent à la réalisation du niveau supérieur de besoins.
- Les familles d'accueil doivent veiller à répondre au premier niveau de besoins des mineurs non accompagnés, avec l'aide appropriée d'autres professionnels et de réseaux, avant de pouvoir progresser vers le haut.

7. Comprendre le concept de résilience

10 minutes

Diapositives 7-10

Cette section vise à clarifier le concept de résilience et à identifier les facteurs qui y contribuent ou qui y font obstacle.

1. Présentez l'objectif de cette section et parcourez les diapositives.

7 DIAPOSITIVE 7 – *Qu'est-ce la résilience?*

- *La résilience est la capacité de faire face à des circonstances ou situations difficiles, stressantes et/ou menaçantes sans renoncer et en maintenant ou en retrouvant des forces après celles-ci. (Admin4All).*
- *La résilience est liée aux processus et aux compétences qui se traduisent par de bons résultats individuels, malgré l'occurrence d'événements négatifs, de menaces et dangers graves.*
- *La capacité des individus à faire face avec succès à une adversité importante se développe et change constamment.*

POINTS À COUVRIR

- Pourquoi certains enfants / jeunes adultes sont-ils plus résilients que d'autres? Cela dépend en partie des caractéristiques individuelles, de l'intensité et de la durée du vécu ou du traumatisme et du soutien apporté avant, pendant et après.
- Des études montrent que les enfants qui ont reçu de manière constante de l'affection et du soutien dès leur plus jeune âge ont tendance à mieux être en mesure de faire face aux expériences traumatisantes. Cela signifie que deux enfants qui semblent avoir vécu des situations similaires pourraient réagir complètement différemment, exprimer leur perte de manière différente et à des rythmes différents.

8 DIAPOSITIVE 8 – *Facteurs qui réduisent et renforcent la résilience : les facteurs de vulnérabilité*

- *Les facteurs susceptibles de réduire la résilience, aussi appelés « les facteurs de vulnérabilité », comprennent une série d'éléments identifiés dans l'activité 1 :*
  - » *Perte d'un parent ou d'une personne responsable de la prise en charge, y compris le décès, la disparition ou, tout simplement, la séparation à cause de l'exil solitaire de l'enfant*
  - » *Difficultés dans le processus de deuil*
  - » *Expériences de négligence et de mauvaises pratiques parentales*
  - » *Exposition à la violence*
  - » *Isolement*
  - » *Traite et exploitation*
  - » *Événements causant un traumatisme supplémentaire, y compris l'arrivée dans un nouveau pays*
  - » *Comportements de prise de risques, tels que l'abus de substances*
- *De telles expériences peuvent réduire la capacité de l'enfant à faire face aux traumatismes et au changement. Les enfants qui sont incapables de communiquer leur peur, leur anxiété, leur colère et leur tristesse sont moins en mesure de faire face.*

9 DIAPOSITIVE 9 – *Facteurs qui réduisent et renforcent la résilience : les facteurs de protection*

- *Quels sont les facteurs qui peuvent renforcer la résilience, dit « les facteurs de protection » ?*
  - » *Une base solide et positive, des relations stables avec des individus de confiance*
  - » *Avoir accès à des réseaux communautaires et sociaux et à des services de soutien appropriés*
  - » *Forte identité culturelle, personnelle et sexuelle / conscience de soi*
  - » *Capacité à communiquer efficacement avec un large ensemble de personnes*
  - » *Estime de soi positive*
  - » *Succès et réalisations*
  - » *Trouver un sens à ce qui est arrivé et être capable de faire son deuil et d'analyser les événements et sentiments*

POINTS À COUVRIR

- En résumé, pour renforcer ou développer la résilience, l'enfant a besoin :
  - » De personnes pour le soutenir et l'encourager
  - » D'autres supports, y compris professionnels
  - » Se sentir membre de la famille et de la communauté
  - » De voir son identité culturelle valorisée
  - » Être aidé à atteindre des objectifs
  - » Rêver, parler, rire, jouer et pleurer selon ses propres termes.

10 DIAPOSITIVE 10 – *Résilience vicariante*

Qu'est-ce que la « résilience vicariante » ?

- *« Processus consistant à apprendre à surmonter l'adversité au contact du survivant d'un traumatisme, suivi d'une transformation positive et d'un renforcement des capacités du fait de l'empathie du survivant et de l'interaction avec lui » (Hernandez et al., 2000)*
- *Les familles d'accueil peuvent développer leur propre résilience grâce à la relation et à l'interaction avec les enfants dont elles s'occupent.*
- *Les accueillants relativisent leurs propres difficultés et se persuadent qu'elles peuvent être gérées en se concentrant sur les aspects positifs, et non négatifs, de leur propre vie.*
- *Le lien entre les accueillants et les enfants est consolidé. De plus, la motivation professionnelle et l'envie d'apprentissage sont accrues.*

POINTS À COUVRIR

Partagez un récapitulatif de conseils pour aider les familles d'accueil à construire une relation de confiance avec les enfants.

- Veillez à vous montrer curieux, mais pas inquisiteur.
- Suivez le rythme des enfants, mais prenez toujours le temps d'écouter au moment opportun pour eux.
- Rappelez-vous que le comportement est révélateur de sentiments enfouis.
- Prenez en considération les besoins culturels, religieux et linguistiques et reconnaissez leur valeur. Soyez attentif à vos normes et aux normes de l'enfant en matière de genre.
- Un enfant peut se sentir moins menacé si vous vous montrez curieux et vous vous renseignez sur ses centres d'intérêt, sa culture, ses plats préférés, sa langue et sa religion que si vous l'interrogez sur ses expériences. C'est aussi un moyen d'établir une relation de confiance.
- Soyez prêt à adapter votre mode de vie en fonction de l'enfant avant d'escompter qu'il s'adapte au vôtre. L'enfant disposera ainsi d'une base sûre, où il pourra se sentir en sécurité et protégé.
- Accomplir les activités quotidiennes ensemble peut nourrir la confiance et favoriser la résilience.

8. Récapitulatif et clôture du module

10 minutes

À la fin du module, l'occasion est donnée aux participants de réfléchir à ce qu'ils ont appris.

1. Demandez aux participants de dire à tour de rôle une chose qu'ils raconteront à leur famille, leurs amis ou leurs collègues sur ce qu'ils ont appris aujourd'hui.

Document 4A : Lecture guidée – poème

Désolé que nous soyons là, que nous prenions votre temps

Désolé

Désolé que nous respirons votre air, que nous marchons sur votre sol

Que vous pouvez nous voire

Désolé

Oui désolé

Désolé que nous avons cette apparence

Désolé que nous dérangeons votre tranquillité

Vous faites déjà assez pour nous

Désolé que nous soyons pas reconnaissants et contents

Pas assez reconnaissants

Et que mon nom n'est pas David, Ou Catherine, Ou May

Mais Rashed, Holta, et Ardita

Désolé de nous assoir dans vos trains et bus

Et sur vos bancs au soleil

Et que nous n'avons rien à vous offrir

Et que la seule chose que nous possédons est une histoire

Même pas une histoire joyeuse…

Un poème écrit par un jeune réfugié bosniaque en Angleterre (Kohli, 2011)

Document 4B : Mes présupposés et mes attentes

Mes présupposés et mes attentes
Pourquoi ai-je envie de m'occuper de mineurs non accompagnés ?
Quelles pourraient être mes idées préconçues ?
Qu'est-ce que j'attends d'un enfant ?
Qu'est-ce qu'un enfant peut attendre de moi ?

Document 4C : Hiérarchie des besoins de Maslow

Hiérarchie des besoins de Maslow

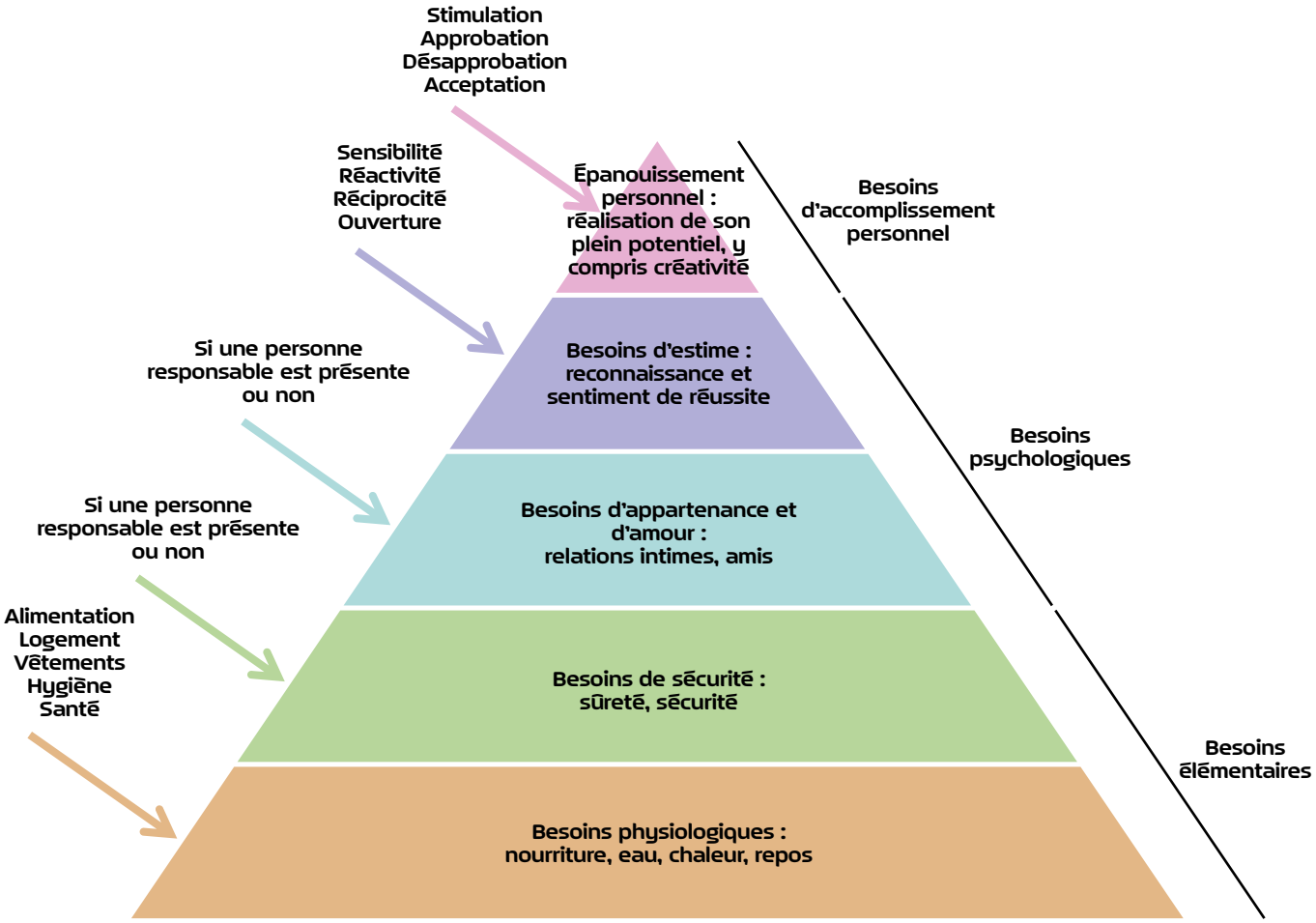

NOTES

Module Cinq

Répondre aux besoins des mineurs non accompagnés

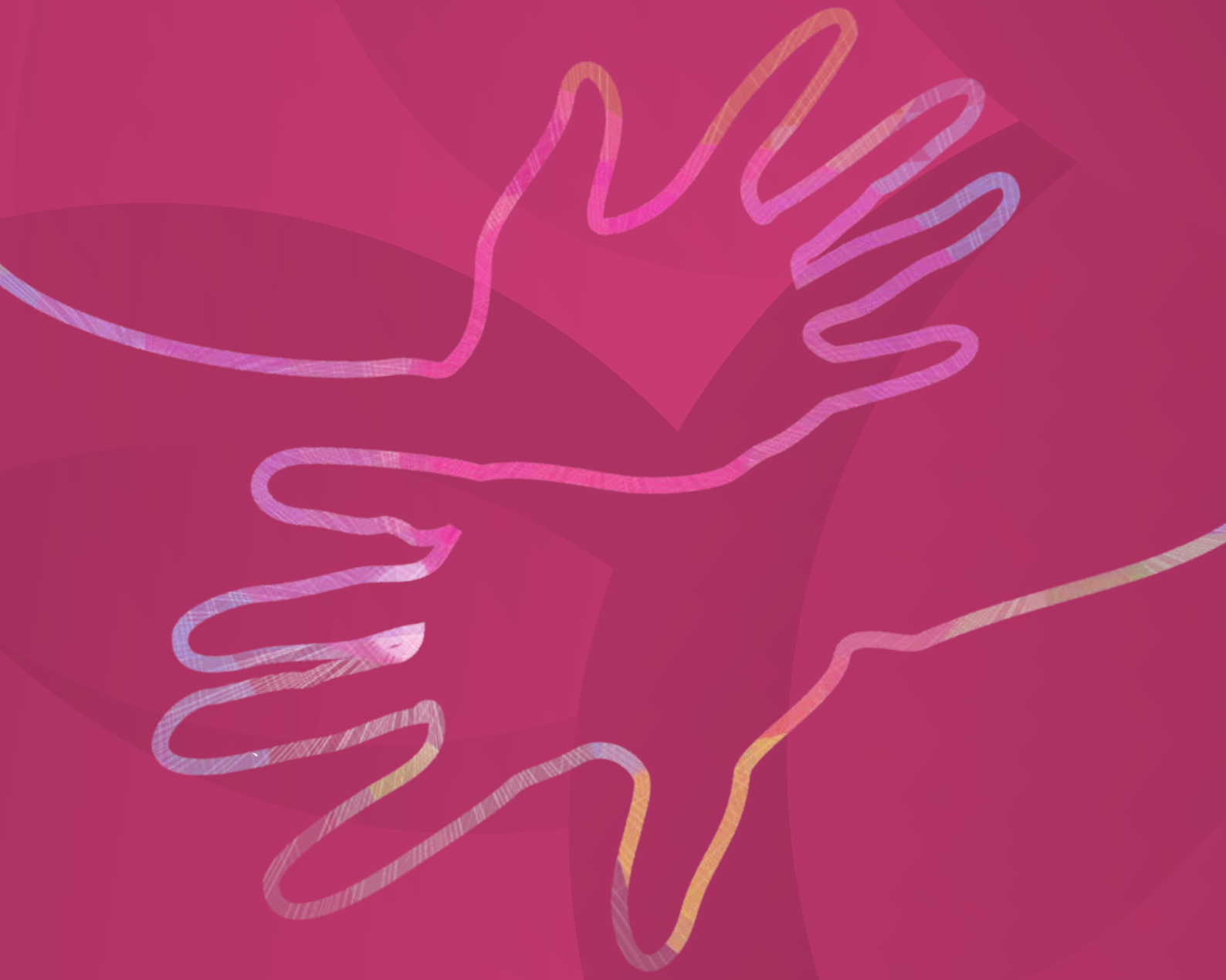

Module Cinq

Répondre aux besoins des mineurs non accompagnés

Ce module prépare les participants à répondre aux besoins des mineurs non accompagnés, à les aider à s'installer et s'intégrer dans leur nouveau foyer et leur nouvel environnement. Il traite en outre de l'importance de (re)construire la confiance et des raisons pour lesquelles les enfants peuvent fournir des informations incorrectes.

Préparation

Durée totale
2 heures

- ☐ Matériel standard
- ☐ Préparez trois feuilles mobiles de tableau intitulées ***« Ce que je dois faire pour préparer l'arrivée d'un mineur non accompagné »***, ***« Ce que je dois faire pour bien recevoir un mineur non accompagné »*** et ***« Ce que je dois faire pour aider un mineur non accompagné à s'installer chez moi »***
- ☐ Vidéo : ***Fostering Across Borders – Les mineurs non accompagnés filment leurs histoires***
- ☐ Assurez-vous que l'accès au Wi-Fi et aux liens des vidéos fonctionne
- ☐ Faites des copies du formulaire d'évaluation (Annexe 2) si vous donnez ce module sous forme d'activité indépendante
- ☐ Document Informatif 4 - Modalités d'enseignement pour MNA au Luxembourg (Annexe 6)
- ☐ Document Informatif 5 – Besoins de protection et principe de l'intérêt supérieur de l'enfant (Annexe 7)
- ☐ Document Informatif 6 – Une approche interculturelle (Annexe 8)
- ☐ Document Informatif 7 - Fiche culturelle sur l'Albanie (Annexe 9)
- ☐ Document Informatif 8 – Fiche culturelle sur l'Afghanistan (Annexe 10)

- ☐ Copies imprimées du **document 5A : *Études de cas – Altaj et Helen***

DURÉE	ACTIVITÉ	TITRE DE L'ACTIVITÉ	SUPPORT	MATÉRIEL	DIAPOSI-TIVES
5 minutes	**1**	**But et objectifs**	Exposé du formateur		**1**
5 minutes	**2**	**L'intégration : un processus à double sens**	Exposé du formateur		**2**
40 minutes	**3**	**Préparation, réception et installation : que faire ?**	Exercice en carrousel Exposé du formateur		**3–16**
20 minutes	**4**	**Concevoir un dépliant**	Activité par groupes		
10 minutes	**5**	**Pourquoi les enfants peuvent donner des informations incorrectes**	Séance plénière Exposé du formateur		**17–18**
30 minutes	**6**	**Répondre aux besoins des enfants**	*Études de cas*	**Document 5A**	
10 minutes	**7**	**Faire une différence**	*Vidéo: Fostering Across Borders*		

1. But et objectifs

5 minutes

Diapositive 1

Module 5 : répondre aux besoins des mineurs non accompagnés

1. Présentez ce module à l'aide de la **diapositive 1**.

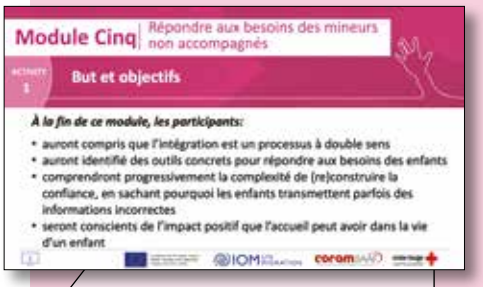

DIAPOSITIVE 1 – *Module 5 : Répondre aux besoins des mineurs non accompagnés*

À la fin de ce module, les participants :

- *auront compris que l'intégration est un processus à double sens ;*
- *auront identifié des outils concrets pour répondre aux besoins des enfants dans une approche qui leur est adaptée ;*
- *comprendront progressivement la complexité de construire ou reconstruire la confiance, en sachant pourquoi les enfants transmettent parfois des informations incorrectes ;*
- *seront conscients de l'impact positif que l'accueil peut avoir dans la vie d'un enfant.*

2. L'intégration : un processus à double sens

5 minutes

Diapositive 2

Cette activité introduit le concept d'intégration comme un processus à double sens.

1. Rappelez aux accueillants qu'il est essentiel que les mineurs non accompagnés soient considérés d'abord comme des enfants, et ensuite seulement comme des migrants.
2. Soulignez que ces enfants ont besoin d'une prise en charge sûre et propice à leur épanouissement, tout comme les autres enfants placés. Les accueillants expérimentés possèdent déjà les qualités et les compétences requises. Avant de s'occuper de mineurs non accompagnés, ils doivent simplement acquérir davantage d'outils et de connaissances pour pouvoir répondre à leurs besoins spécifiques.
3. Insistez sur les points suivants :
   - » Les mineurs non accompagnés ont des besoins supplémentaires parce qu'ils ont connu des circonstances et des difficultés particulières et qu'ils se trouvent dans un pays inconnu, avec une langue et une culture différentes.
   - » Il reste essentiel de répondre d'abord à leurs besoins fondamentaux. Rappelez aux participants l'exercice Comprendre les expériences des enfants du module 4 et la hiérarchie des besoins de Maslow.
4. Notez que :
   - » Répondre aux besoins des mineurs non accompagnés peut favoriser leur intégration.
   - » Soutenir l'intégration de l'enfant aura des effets positifs sur la famille d'accueil ainsi que leur communauté locale et plus élargie.
5. Parcourez les diapositives et récapitulez en vous référant aux Points à couvrir ci-après.

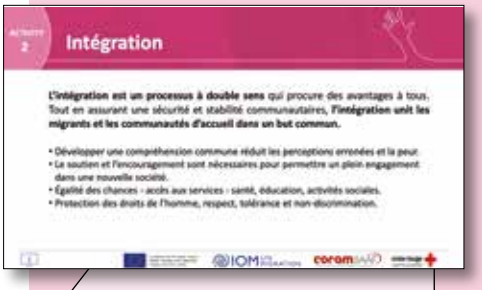

2 DIAPOSITIVE 2 – *Intégration*

L'intégration est un processus à double sens qui procure des avantages économiques et culturels à tous, tout en assurant une sécurité et une stabilité communautaires : elle unit les migrants et les communautés d'accueil dans un but commun.

- *Développer une compréhension commune réduit les perceptions erronées et la peur.*
- *Le soutien et l'encouragement sont nécessaires pour permettre un plein engagement dans une nouvelle société.*
- *Égalité des chances - accès aux services - santé, éducation, activités sociales.*
- *Protection des droits de l'homme, respect, tolérance et non-discrimination.*

3. Préparation, réception et installation : que faire ?

40 minutes

Diapositives 3-16

Travail de groupe

Cette activité permet aux accueillants d'examiner ce qu'ils doivent faire avant qu'un enfant leur soit confié, au début du placement et pendant toute sa durée, pour répondre à ses besoins.

Cette activité est dite « en carrousel ». En d'autres termes, il s'agit d'un exercice d'apprentissage coopératif qui implique un mouvement, une discussion et une réflexion. Les participants sont répartis en petits groupes et passent d'un poste de travail au suivant pour exécuter chaque tâche.

1. Utilisez les feuilles mobiles préparées intitulées : « Ce que je dois faire pour préparer l'arrivée d'un mineur non accompagné », « Ce que je dois faire pour bien recevoir un mineur non accompagné » et « Ce que je dois faire pour aider un mineur non accompagné à s'installer chez moi ».
2. Disposez les trois feuilles dans des postes de travail distincts dans la salle, sur des tables ou, si possible, sur des murs.
3. Divisez le groupe en trois équipes. Donnez-leur un marqueur et demandez-leur qu'une seule personne prenne les notes sur les feuilles pour l'équipe.
4. Installez chaque équipe à un poste de travail. Fixez-leur un délai (maximum 5 minutes) pour écrire le plus de choses possibles auxquelles le titre de la feuille leur fait penser.
5. Demandez-leur ensuite de passer au poste de travail suivant, dans le sens des aiguilles d'une montre, et d'ajouter davantage d'idées à la feuille de ce poste.
6. Répétez l'opération pour que chaque équipe ait travaillé une fois à chaque poste.
7. Lorsque les équipes ont terminé leur travail au dernier poste, demandez-leur de rester ensemble.
8. Examinez le contenu des feuilles avec le groupe complet. Discutez des points principaux en vous aidant des diapositives.

3 DIAPOSITIVE 3 – *Avant l'arrivée : ce qu'il faut savoir*

De quoi les familles d'accueil ont-elles besoin, de la part des services d'accueil familial, pour préparer l'arrivée d'un mineur non accompagné ?

- *Il est essentiel qu'un assistant social ou un membre des services sociaux accompagne l'enfant au foyer d'accueil le premier jour.*
- *Les objectifs et les tâches spécifiques du placement. Étant donné que la plupart des mineurs non accompagnés arrivent de façon «spontanée», leur placement en famille d'accueil ne sera probablement pas planifié et l'assistant social pourrait ne pas être en mesure de fournir ces informations à l'avance.*
- *La durée probable du séjour en famille d'accueil. Les familles d'accueil doivent assurer aux enfants qu'ils seront en sécurité et qu'ils seront pris en charge pendant leur séjour dans cette maison d'accueil. Il est important d'informer l'enfant de la durée probable de son séjour avec vous.*
- *Des informations sur les antécédents de l'enfant, même si élémentaires, doivent être fournies sur la langue, culture et/ou religion par exemple.*
- *Renseignements sur les exigences médicales et diététiques.*
- *Informations sur l'état d'avancement de la demande d'asile de l'enfant et les coordonnées du tuteur légal et/ou de l'administrateur ad hoc.*
- *Des informations sur la présence et la participation éventuelle du Conseil pour les réfugiés ou autres organismes sur le dossier et leurs coordonnées.*
- *Renseignements indiquant si l'enfant est en contact avec un membre de sa communauté et si cela est susceptible de se poursuivre. Est-ce sans danger ? Il est important que les mineurs non accompagnés restent en contact avec les membres de leur propre communauté, mais il est également essentiel que les familles d'accueil soient convaincues que ces contacts sont sûrs et bénéfiques pour l'enfant. Assurer la liaison avec l'assistant social, le tuteur légal ou le service compétent contre la traite des enfants, selon le cas.*
- *Pensez à signaler à votre assistant social si vous avez un animal de compagnie afin que l'enfant puisse être mis au courant.*

4 DIAPOSITIVE 4 – *Avant l'arrivée : ce qu'il faut faire*

Avant l'arrivée de l'enfant, plusieurs démarches peuvent être entreprises :

- *Quel est le nom de l'enfant? Est-ce que je sais le prononcer correctement?*
  - » *Astuce: l'écrire phonétiquement.*
- *De quel pays est-il originaire? Quelle(s) langue(s) parle-t-il?*
  - » *Astuce: apprenez quelques mots de bienvenue dans leur langue en utilisant Internet. N'ayez pas peur de faire des erreurs. l'effort sera probablement grandement apprécié.*
- *Est-ce qu'il pratique une religion? Si oui, qu'a-t-il besoin pour la pratiquer?*
  - » *Ne présumez pas que l'enfant va pratiquer la religion qu'il suit, mais tenez en compte tout de même.*
- *Écrivez/Dessinez une carte de bienvenue signée par toute la famille.*
- *Assurez-vous d'avoir à disposition des articles de toilette en prêtant attention aux besoins spécifiques des garçons et des filles. N'oubliez pas que l'enfant peut se sentir gêné de demander des produits spécifiques (serviettes hygiéniques par exemple).*
- *Assurez-vous d'avoir des vêtements de jour et de nuit adaptés à la saison prêts à donner.*
- *Si possible, préparez un pack de bienvenue contenant des aliments et des boissons familiers.*

5 DIAPOSITIVE 5 – *Accueillir l'enfant*

Ce que vous pouvez faire à l'arrivée de l'enfant :

- *Accueillez l'enfant en français et dans sa propre langue, et présentez-le à la famille. Si possible, assurez-vous que toute la famille est présente. Donnez la carte de bienvenue signée par toute la famille.*
- *Faites-lui visiter la maison : montrez-lui sa chambre privée et expliquez-lui où et comment utiliser la salle de bain (y compris la douche) et où la nourriture est rangée. Faites-lui bien comprendre qu'il peut manger s'il a faim et utiliser la douche, la télévision et les autres équipements s'il le souhaite.*
- *Expliquez quel est votre rôle en tant que famille d'accueil et celui des principaux intervenants professionnels. Idéalement, vous le ferez avec un interprète et l'assistant social / tuteur.*
- *Expliquez les règles de la maison et discutez-en avec l'enfant. Utilisez des dessins et des photos pour faciliter la transmission d'information.*
- *Préparez un repas chaud ou une collation chaude, en fonction de l'heure d'arrivée. Assurez-vous de savoir quels aliments l'enfant peut et ne peut pas manger. Par exemple, est-il autorisé à manger du porc? Est-il végétarien?*
- *Montrez-lui le quartier et expliquez-lui ce qu'il doit faire s'il se perd.*

POINTS À COUVRIR

- L'enfant peut être confus, surtout s'il ne connaît pas les rôles et les concepts tels que les assistants sociaux et le placement en famille d'accueil. Il sera sans doute anxieux à votre sujet et au sujet de votre famille : il ne sait pas à quoi s'attendre, ce qu'il peut demander ou non et quel sera son statut dans la famille. Dans un premier temps, l'environnement familial peut avoir pour effet que sa propre famille lui manque encore plus.
- L'enfant sera également inquiet concernant son statut et la procédure de protection internationale afférente.

6 DIAPOSITIVE 6 – *Aider l'enfant à s'installer : culture*

- *Utilisez Internet ou faites appel à des amis pour en savoir plus sur le pays d'origine de l'enfant. Vous pouvez également lui demander, mais sachez que cela peut être un sujet douloureux. Allez à son rythme. Tenez-vous à des questions simples.*
- *Essayez de vous renseigner sur certaines normes ou usages culturels de son pays d'origine, telles que: salutations, rôles de genre (la manière de s'adresser aux hommes et aux femmes par exemple), contact visuel, la déférence envers les aînés, contact tactile.*
- *Expliquez vos fêtes et célébrations et soyez curieux de connaître les siennes.*
- *Aidez-le à comprendre votre culture.*
- *Sachez que certains comportements culturels de l'enfant peuvent vous paraître très différents et que les vôtres le seront également. Cela peut renforcer la confusion et le sentiment d'isolement de l'enfant - mais c'est aussi une excellente occassion d'apprendre et de renforcer la relation!*

7 DIAPOSITIVE 7 – *Aider l'enfant à s'installer : langue*

- *Utilisez Internet ou des amis pour apprendre plus de mots dans la langue de l'enfant.*
- *Écrivez des mots clés pratiques (par exemple, réfrigérateur / toilettes / savon / télévision / coussin) dans votre langue et dans la leur pour les aider à apprendre votre langue pendant que vous apprenez la leur. Collez les mots autour de la maison. C'est aussi une bonne activité de liaison.*
- *La langue est une partie importante de l'identité de l'enfant. C'est un lien avec son pays d'origine, sa communauté et sa famille.*
- *Trouvez des livres ou aidez-le à accéder aux médias dans sa propre langue s'il le souhaite.*
- *Si possible, et si l'enfant le souhaite, encouragez-le à nouer des contacts avec d'autres jeunes du même milieu ou de communautés de réfugiés / culturelles pouvant offrir un soutien.*
- *La communication non verbale est toujours importante lorsque vous traitez avec des enfants, mais elle le devient davantage lorsque vous et l'enfant ne parlez pas la même langue. Cela inclut: le ton de la voix, les expressions, les émotions, les gestes, la distance physique.*
- *Soyez créatif avec la communication. Communiquer est délicat, mais cela peut aussi être intéressant et amusant!*

8 DIAPOSITIVE 8 – *Aider l'enfant à s'installer : religion*

- *Si l'enfant suit une religion, essayez d'en apprendre le plus possible, en gardant à l'esprit que chaque individu abordera le sujet de différentes manières.*
- *Ce n'est pas parce que le jeune vient d'un pays où la plupart des gens sont religieux que cela sera son cas. Ses convictions religieuses ou non religieuses peuvent jouer un rôle dans sa demande d'asile. Par conséquent, ne cédez jamais aux présupposés.*
- *Dites-lui que vous aimeriez connaître sa religion et que vous l'aiderez à honorer ses croyances et à découvrir des lieux de culte.*
- *Les convictions religieuses et la culture sont souvent liées. Vous devrez peut-être fournir une alimentation adaptée, en respectant les horaires de prière, et/ou lui permettant de conserver un espace de prière dans sa chambre.*

9 DIAPOSITIVE 9 – *Aider l'enfant à s'installer : alimentation*

- *Votre régime alimentaire peut être complètement nouveau pour l'enfant. Sachez que cela peut affecter le système digestif de l'enfant et son bien-être général. Le médecin attitré devrait pouvoir vous fournir des informations sur les éléments nutritifs et rééduquer l'organisme afin qu'il reçoive et digère certains aliments.*
- *Se rendre au supermarché et cuisiner des plats typiques du pays de l'origine peut être une activité amusante à faire ensemble. Cela lui montrera que vous souhaitez mieux le/la connaître et mieux connaître sa culture.*
- *Considérez que l'enfant peut utiliser des couverts différents ou ne pas en utiliser du tout, qu'il peut être habitué à manger dans des assiettes communes plutôt que dans des assiettes individuelles, et souhaitera peut-être manger assis par terre plutôt qu'à une table.*
- *Les heures des repas peuvent varier : assurez-vous que l'enfant sache à quelle heure vous passez habituellement à table et ce que vous mangez (plat chaud ou froid) à chaque fois.*
- *Faites découvrir votre cuisine à l'enfant – il peut avoir entendu parler de certains plats et avoir envie de les goûter.*
- *Veillez à ce que l'enfant sache où il peut trouver à manger quand il a faim.*

10 DIAPOSITIVE 10 – *Aider l'enfant à s'installer : identité et établissement de relations*

- *S'informer sur différents aspects de l'origine culturelle d'un enfant favorise l'établissement de relations et est également vital pour son développement: savoir qu'il/elle est respecté(e) et valorisé(e) dans son nouveau pays aura une incidence sur sa confiance et estime de soi.*
- *Gardez à l'esprit que l'enfant peut avoir été contraint de quitter son pays parce qu'il appartient à une minorité. Pensez à l'impact que cela pourrait avoir sur son comportement.*
- *Certains enfants ne savent rien de leur société d'accueil et n'ont jamais rencontré de personnes d'autres origines ethniques. Ensemble, examinez les avantages de vivre dans une société multiculturelle.*
- *Essayez de ne pas poser sans cesse les mêmes questions, y compris pourquoi ils demandent l'asile. S'il veulent s'exprimer, accordez la priorité à l'écoute.*

11 DIAPOSITIVE 11 – *Aider l'enfant à s'installer : éducation*

- *Il se peut que l'enfant n'ait jamais fréquenté l'école ou ne l'ait pas fait pendant une période prolongée.*
- *Si l'enfant peine à s'adapter au nouveau système d'éducation ou à se faire des amis, parlez-en à l'enseignant et suggérez-lui de proposer l'aide d'un mentor ou d'un copain (le système « buddy ») - si possible, une personne ayant des antécédents similaires, pour faciliter la communication.*
- *Inscrire l'enfant dans des cours de langues.*
- *Soyez à l'affût des signes d'intimidation, de racisme et de xénophobie, y compris en dehors de l'environnement scolaire.*
- *Apprendre une nouvelle langue et s'adapter à un nouveau système d'éducation peut être déroutant et accablant. Cela peut fatiguer énormément l'enfant, qui peut donc avoir besoin de beaucoup de temps de repos.*

12 DIAPOSITIVE 12 – *Aider l'enfant à s'installer : santé physique*

- *Il est important que l'enfant soit enregistré auprès d'un médecin dès que possible. Il devra également consulter un dentiste et un opticien.*
- *Il se peut qu'il doive commencer une série de vaccins s'il n'en a pas reçu dans son pays d'origine ou s'il ne se rappelle pas lesquels il a reçus.*
- *Il peut avoir des blessures, des maladies, des affections ou des handicaps qui n'ont pas été contrôlés et qui nécessitent une attention particulière. Cela inclut des considérations de santé sexuelle.*
- *En cas de besoin, des interprètes doivent être mis à disposition, soit par l'intermédiaire du service de santé que l'enfant fréquente, soit par le biais de l'aide sociale à l'enfance.*
- *Le sexe du professionnel de la santé peut être important pour l'enfant, surtout s'il doit discuter de sa santé sexuelle. Vous pouvez demander un personnel soignant/infirmer de sexe masculin ou féminin selon les préférences de l'enfant. Il faut éviter que l'enfant cache des symptômes de peur de rencontrer des praticiens.*
- *Prendre le temps d'expliquer à l'enfant toutes ces démarches. En effet, un service de santé comme celui du Luxembourg peut le placer face à une expérience inédite.*

POINTS À COUVRIR

- Le sommeil est peut-être un besoin unique parmi les mineurs non accompagnés. Ils peuvent en effet souffrir de troubles du sommeil à la suite d'un traumatisme, mais aussi parce qu'ils ont dû modifier leurs habitudes de sommeil et réduire sensiblement leur durée de sommeil pour survivre pendant leur migration.
- Tenez un journal du sommeil pour consigner les facteurs observés durant le jour et la nuit qui peuvent affecter le sommeil. À la lumière de vos notes, élaborez des stratégies pour remédier aux difficultés de l'enfant à s'endormir et à dormir une nuit complète sans se réveiller. Choisissez un format de journal qui permet à l'enfant d'apposer simplement une marque au lieu d'écrire.
- Efforcez-vous de modifier progressivement les habitudes de sommeil. Les accessoires tels que les veilleuses, les parfums d'intérieur apaisants et les couvertures faisant office de doudous peuvent être utiles.

13 DIAPOSITIVE 13 – *Aider l'enfant à s'installer : santé mentale*

- *Gardez à l'esprit que pour beaucoup d'enfants, ce sont les questions pratiques qui dominent leurs préoccupations au tout début de leur placement/arrivée. Bon nombre d'entre eux ne souhaiteront peut-être un soutien psychologique qu'à un stade ultérieur. Rappelez-vous que le soutien psychologique et la santé mentale peuvent être des sujets tabous ou inconnus dans la culture de l'enfant.*
- *Trouvez des moyens pour que l'enfant développe sa confiance, son estime de soi et sa résilience. Aidez l'enfant à avoir accès à ce qu'il aime faire.*
- *Le sport, les activités en plein air et la socialisation avec des pairs sont des facteurs de protection contre les problèmes de santé mentale et aident à renforcer la résilience.*
- *Permettez à l'enfant d'établir des relations de confiance.*
- *Cela prend du temps, mais en aidant l'enfant à acquérir un sentiment d'appartenance, on lui procure un sentiment positif de bien-être.*
- *Référez-vous à un spécialiste en cas de besoin.*

14 DIAPOSITIVE 14 – *Aider l'enfant à s'installer : le contact avec la famille*

- *Si l'enfant est en contact avec sa famille, vous devez le soutenir et l'encourager. En parallèle, toutefois, il est important d'expliquer votre rôle à l'enfant, et éventuellement aux membres de sa famille, afin d'éviter les conflits ou les malentendus. Cela empêchera également que l'enfant se sente piégé dans un « conflit de loyautés » (entre sa famille biologique et sa famille d'accueil).*
- *Le jeune peut être demandeur d'une aide pour essayer de contacter sa famille. Mettez-le en relation avec une organisation qui peut l'y aider, comme le service d'accueil familial de la Croix-Rouge luxembourgeoise.*
- *Rappelez-vous qu'il s'agit d'une démarche complètement volontaire et que l'enfant n'est peut-être pas prêt à découvrir ce qui est arrivé à sa famille.*

15 DIAPOSITIVE 15 – *Aider l'enfant à s'installer : sécurité*

- *Assurez-vous de partager vos coordonnées avec l'enfant. Veillez également à ce qu'il mémorise son adresse pour le cas où il se perdrait.*
- *Discutez d'un plan de sécurité avec l'assistant social ou le conseiller spécial de l'enfant, en particulier si l'enfant est exposé à un risque de traite. Ce plan est appelé à évoluer au fil du temps.*
- *Expliquez le but du plan de sécurité à l'enfant.*
- *Discutez des indices de traite avec l'assistant social de l'enfant ou avec un spécialiste. Étudiez la possibilité de suivre une formation à ce sujet.*
- *Les disparitions répétées du milieu d'accueil peuvent indiquer qu'un enfant est manipulé dans un but d'exploitation ou de traite.*
- *Les trafiquants peuvent dire à l'enfant de quitter sa famille d'accueil et lui promettre de l'argent, des drogues ou d'autres cadeaux. Cependant, l'enfant peut simplement obéir aux demandes des trafiquants par peur que quelqu'un s'en prenne à lui ou à sa famille.*
- *Gardez à l'esprit que le placement en famille d'accueil est étrange et perturbant pour l'enfant à ce stade. À l'inverse, il peut lui paraître plus habituel de retourner auprès d'un trafiquant. L'enfant peut penser que le trafiquant l'aime et prend soin de lui.*
- *Certains enfants disparaissent et retournent régulièrement dans leur famille d'accueil, mais d'autres ne sont jamais retrouvés. Signalez toujours la disparition de l'enfant s'il ne revient pas chez vous.*
- *Il est estimé qu'un quart des enfants disparus sont exposés à un risque de préjudice grave.*

16 DIAPOSITIVE 16 – *Suggestions et commentaires des enfants*

- *Montrez des photos de choses sur le téléphone ou dessinez-les.*
- *Utilisez des livres pour enfants pour enseigner les mots français.*
- *Servez aux enfants des plats chauds et emmenez-les au supermarché pour qu'ils vous aident à faire les courses et à choisir les produits.*
- *Emmenez-les dans un restaurant qui sert leurs plats traditionnels.*
- *Emmenez-les au cinéma, au bowling et à d'autres activités ludiques.*
- *Assurez-vous qu'ils aient leur propre chambre.*

4. Concevoir un dépliant

20 minutes

Travail de groupe

Cet exercice est destiné à ce que les participants appliquent leurs compétences pour créer une information adaptée aux enfants qui facilite le début de la prise en charge d'un enfant, de l'accueil à l'installation. Il s'inscrit dans le prolongement de l'activité précédente.

1. Expliquez aux équipes que chacune doit concevoir un dépliant contenant cinq conseils pratiques à l'intention des familles d'accueil de mineurs non accompagnés. Elle doit en outre aborder le titre de la feuille mobile traitée en dernier lieu (préparation, réception ou installation).
2. Soulignez que les participants doivent s'inspirer des titres des feuilles mobiles et des idées émises au cours du travail en groupe, mais qu'ils ont tout le loisir d'adapter cette base et d'ajouter leurs propres conseils.
3. Donnez à chaque équipe une nouvelle feuille mobile, ainsi que des marqueurs de couleur pour la conception graphique.
4. Encouragez-les à concevoir leur dépliant de façon à faire passer leur message comme ils le souhaitent, à l'aide de mots, d'images, de couleurs, etc.
5. Invitez ensuite les équipes à présenter leur dépliant à tour de rôle et sollicitez les applaudissements.
6. Si c'est permis, affichez les dépliants sur les murs. Suggérez au groupe de prendre des photos des dépliants pour se les remémorer après la formation.
7. Au cours de la discussion, insistez sur les points ci-après. Appuyez-vous sur les diapositives pour mettre en lumière les aspects auxquels les équipes n'auraient pas pensé. Ne lisez pas intégralement toutes les diapositives.

À RETENIR

- Si les participants ont peu d'expérience dans le domaine de l'accueil, dites-leur de réfléchir à ce qu'ils font pour préparer la visite d'invités ou d'un enfant venu séjourner chez eux. Comment assurent-ils que ces personnes se sentent les bienvenues ?
- Le cas échéant, compilez les conseils en vue de produire un dépliant pour vos familles d'accueil locales.

5. Pourquoi les enfants peuvent donner des informations incorrectes

10 minutes

Diapositives 17-18

Cette activité permet d'aider les accueillants à comprendre comment ils doivent traiter les informations qu'un enfant leur confie à mesure que leur relation évolue et d'identifier différentes raisons pour lesquelles les enfants peuvent donner des informations incorrectes.

1. Expliquez au groupe qu'après quelque temps, l'enfant peut commencer à faire confiance à la personne qui s'occupe de lui. Il peut alors lui révéler des choses qu'il n'a dites à personne d'autre dans le pays. Il est important de savoir quoi faire de ces révélations.
2. Demandez aux participants de citer des exemples d'informations incorrectes que d'après eux, les enfants peuvent fournir.
3. Expliquez qu'il existe de nombreuses raisons pour lesquelles un enfant peut taire certaines informations ou fournir des informations incorrectes. Nous en étudierons un aperçu, mais il faut se rappeler qu'elles diffèrent en fonction de chaque enfant et de son expérience.
4. Il est également important d'être attentif aux changements de comportement de l'enfant qui pourraient indiquer qu'il court un risque, par exemple, d'être victime de la traite.
5. Montrez les diapositives et mettez en lumière les points qui n'auraient pas encore été évoqués.
6. Lancez un appel aux commentaires et, dans la discussion, insistez sur les Points à couvrir ci-après.

17 DIAPOSITIVE 17 – *Raisons pour lesquelles les enfants peuvent donner des informations incorrectes*

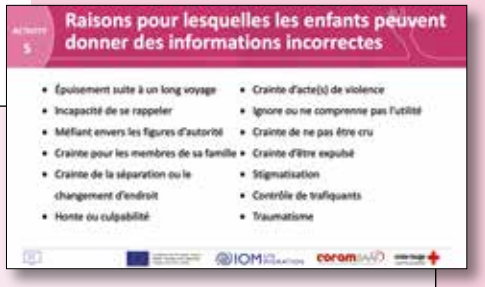

Il est possible que l'enfant :

- *Soit épuisé après un long voyage*
- *Soit incapable de se souvenir de l'ordre des événements, des dates et des détails avec précision en raison d'un traumatisme ou de la nécessité de dire le contraire*
- *Méfiant envers les figures d'autorité*
- *Craigne que les membres de la famille subissent un préjudice*
- *Craigne la séparation ou le changement d'endroit*
- *Éprouve un sentiment de honte ou de culpabilité*
- *Redoute un acte de violence*
- *Ignore ou ne comprenne pas l'utilité de divulguer certaines informations*
- *Craigne de ne pas être cru*
- *Ait peur d'être expulsé*
- *Se sente stigmatisé*
- *Soit contrôlé par des trafiquants*
- *Soit affecté par un événement trop pénible à raconter*

18 DIAPOSITIVE 18 – *Gestion d'informations sensibles*

- *Soyez aussi clair, honnête, franc et sensible que vous le pouvez avec l'enfant.*
- *Idéalement, expliquez d'emblée à l'enfant que vous faites partie d'une équipe, et que s'il vous révèle une information qui vous paraît inquiétante pour sa sécurité ou son bien-être, vous la partagerez dans cette équipe.*
- *Efforcez-vous d'arriver à ce que l'enfant appréhende sans crainte la nécessité de partager ses informations avec les professionnels pertinents. À cette fin, citez des exemples et expliquez les raisons de votre obligation à cet égard.*
- *En cas de risque de préjudice (y compris de traite), vous devez partager les informations, que l'enfant soit d'accord ou non. Il est préférable d'informer l'enfant à l'avance que cela peut arriver.*
- *Vous ne devez jamais promettre que vous ne répéterez pas une information.*
- *En principe, les lignes directrices des services de l'enfance énoncent clairement le rôle et les responsabilités des familles d'accueil lorsqu'elles détiennent des informations confidentielles et sensibles.*
- *Examinez avec l'enfant les éventuels aboutissements d'une situation.*
- *Aidez l'enfant à apprendre à identifier les adultes auxquels il peut faire confiance et ceux qui pourraient lui nuire.*

6. Répondre aux besoins des enfants

30 minutes

Document 5A

Travail de groupe

Dans cet exercice, les participants doivent utiliser les compétences et les connaissances qu'ils ont acquises jusqu'à présent pour identifier les besoins des enfants décrits dans les études de cas. Ils doivent ensuite rechercher comment y répondre efficacement.

1. Divisez les participants en deux groupes et donnez à un groupe l'étude de cas sur Altaj et à l'autre groupe l'étude de cas sur Helen.
2. Donnez à chaque groupe une feuille et demandez-leur de noter leurs réponses aux questions de l'étude de cas.
3. Demandez à chaque groupe de prendre en compte les besoins spécifiques de l'enfant, en tenant compte de ce qu'ils ont appris jusqu'à présent, puis d'identifier comment ils vont aider l'enfant à répondre à ces besoins. Donnez aux participants 15 minutes pour compléter ceci.
4. Rendez visite à chaque groupe pour vous assurer que tout le monde a bien compris la tâche. Vérifiez les progrès et offrez des suggestions au besoin.
5. Une fois les 15 minutes écoulées, demandez à chaque groupe de lire à voix haute son étude de cas et ses réponses aux questions.
6. Invitez chaque groupe restreint à émettre ses commentaires. Mentionnez les éléments ci-après si aucun groupe n'y pense.

POINTS À COUVRIR

ALTAJ

- Altaj a déjà introduit une demande de protection internationale: on peut imaginer que le statut de réfugié sera octroyé. Cette période sera très stressante pour lui car il ne saura pas ce qu'il va lui arriver lorsqu'il aura 18 ans.
- Son état d'esprit est très probablement affecté et il ressent un renforcement de méfiance envers les autres. Il a peut-être peur qu'on ne le croie pas. Toutefois, il parle à sa famille d'accueil de l'intimidation dont il est la cible à l'école, ce qui peut constituer un signe qu'il commence à accorder sa confiance.
- Altaj présente des symptômes de détresse. Examinez avec lui les possibilités d'aide à la santé mentale, en gardant à l'esprit que ce sujet peut impliquer une stigmatisation. Demandez un conseil et un soutien auprès de professionnels spécialisés. En parallèle, soutenez Altaj pour trouver une solution à son anxiété, comme lire une histoire avant le coucher ou laisser une lampe allumée.
- La mère d'Altaj ne sait pas bien ce qu'est la prise en charge en milieu familial, ce qui crée une détresse à la fois pour elle et pour son fils. Expliquez à Altaj ce qu'est et ce que fait une famille d'accueil. Écrivez-le pour qu'il puisse l'expliquer à son tour à sa mère. Proposez-lui de parler à sa mère.
- Prenez le temps de faire des choses ensemble et demandez à Altaj ce qu'il ressent – tristesse, colère, anxiété, confusion, peur, etc. Assurez-le qu'il peut vous parler s'il le souhaite. Rappelez-lui votre obligation de divulgation.
- Prenez contact avec l'école pour signaler le problème d'intimidation et veiller à ce que des mesures de sécurité soient prises pour protéger Altaj. Si nécessaire, plaidez sa cause. Peut-il accéder à un groupe ou un avocat communautaire ? A-t-il un tuteur qui peut l'aider dans cette démarche ?

HELEN

- Il semble qu'Helen se soit bien intégrée très rapidement et qu'elle tire le meilleur parti des opportunités qui lui sont offertes. Vous devez néanmoins garder à l'esprit qu'à 16 ans, cette adolescente a déjà vécu beaucoup de choses et n'a peut-être pas encore eu le temps ou l'occasion de les assimiler. Assurez-vous qu'elle connaît les services d'assistance disponibles, mais ne la poussez pas à y recourir ou à vous parler si elle n'est pas prête.
- Il est opportun de veiller à passer régulièrement du temps de qualité avec Helen. Ainsi, vous pourrez nourrir la confiance et avoir l'occasion de l'interroger sur ses sentiments. Il ne s'agit pas de fouiller dans son passé, mais de garantir qu'elle sait qu'elle peut vous dire si elle passe une bonne ou une mauvaise journée, afin que vous puissiez mieux l'aider.
- Nous savons très peu de choses sur le parcours d'Helen. Nous devons donc être attentifs, car même si elle a un comportement « idéal », son intégration peut être le signe d'une attitude de soumission. Elle peut également penser qu'elle est supposée avoir ce comportement, peut-être pour « mériter sa place » dans la maison. Comprend-elle clairement le fonctionnement du placement en milieu familial et son rôle au sein de la famille d'accueil ? Cela dit, il faut éviter de se laisser aller à des suppositions.
- Helen se fait rapidement des amis. Ces amitiés sont-elles saines ou malsaines ? Connaissons-nous ses amis ?
- Helen s'est immergée dans la culture luxembourgeoise. Examinez avec elle le concept d'intégration. Assurez-vous qu'elle ne pense pas qu'elle doit perdre son identité culturelle pour « entrer dans le moule ».

7. Faire une différence

10 minutes

Vidéo : ***Les mineurs non accompagnés filment leurs histoires***

1. Clôturez le module en rappelant aux familles d'accueil que leur aide et leur prise en charge peuvent véritablement changer la vie des enfants.
2. Expliquez que vous allez montrer une vidéo réalisée avec des mineurs non accompagnés installés en Autriche dans le cadre du projet Fostering Across Borders. Dans cette vidéo, les jeunes parlent de leur expérience du placement familial et de l'impact que cette prise en charge a produit sur eux.
3. La vidéo est disponible en plusieurs langues sur le site internet du projet, à savoir: https://eea.iom.int/fostering-across-borders
4. Faites réagir les participants à la vidéo, sans oublier d'émettre un avertissement quant à la sensibilité du sujet avant la visualisation, et clôturez le module.

Document 5A : Études de cas – Altaj et Helen

Altaj

Altaj est un garçon soudanais de 16 ans. Il a quitté le Soudan pour échapper aux milices et est ensuite arrivé en Libye, où un de ses oncles a payé des passeurs pour le faire venir au Luxembourg. Il a dit aux agents de l'immigration: «Mon frère a été tué et ma mère a dit qu'elle nous suivrait mais elle n'est jamais venue... je n'ai pas de père».

Altaj a souvent des flashbacks et fait de terribles cauchemars. Il a du mal à se concentrer à l'école, ce qui nuit gravement à son travail. Il est clair qu'il a de réelles capacités et qu'il est très intelligent. Altaj a récemment été la cible d'intimidation raciste à l'école : il en parle avec vou Altaj parle avec sa mère au téléphone une fois par mois: cela affecte son humeur et le rend souvent triste. Parfois, Altaj a du mal à expliquer à sa mère ses relations avec votre famille et pour cette raison, elle commence à se sentir inquiète pour lui, ce qui augmente son niveau de stress.

En tenant compte de ce que nous avons appris jusqu'à présent, répondez aux questions suivantes:

1. Qu'est-ce-qu'Altaj pourrait ressentir en ce moment?

2. Quels pourraient être ses besoins?

3. Que pourriez-vous faire pour le réconforter? (Pensez aux services que vous pouvez l'aider à accéder, y compris à l'école, dans la communauté au sens large, etc.

Document 5A : Études de cas – Altaj et Helen

Helen

Helen est une jeune chrétienne de 16 ans originaire d'Érythrée. Elle adorait aller à l'école, mais on lui a dit qu'elle devait épouser quelqu'un qu'elle ne connaissait pas ou s'engager dans l'armée. Elle s'est enfuie via le Soudan. Après un mois, elle a été embarquée dans un camion avec environ 250 autres personnes et envoyée en Libye. Elle a réussi à s'échapper et est montée à bord d'un bateau pour l'Italie. De là, elle s'est rendue en France, puis au Luxembourg par camion.

Helen va à l'école et à l'église et s'est rapidement fait des amis. Elle est très calme et aime aider autour de la maison. Son tuteur dit qu'elle est un élève modèle. Elle s'est assimilée à la culture luxembourgeoise et a demandé des cours de français supplémentaires. Vos amis et votre famille ne peuvent pas croire à quel point elle s'est adaptée.

En tenant compte de ce que nous avons appris jusqu'à présent, répondez aux questions suivantes:

1. Quels sentiments le comportement d'Helen pourrait-il communiquer?

2. Quels pourraient être ses besoins?

3. Que pourriez-vous lui apporter pour l'aider? (Pensez aux services que vous pouvez l'aider à accéder, y compris à l'école, dans la communauté au sens large, etc.)

NOTES

Module Six

Prendre soin de soi en tant que famille d'accueil

Module Six

Prendre soin de soi en tant que famille d'accueil

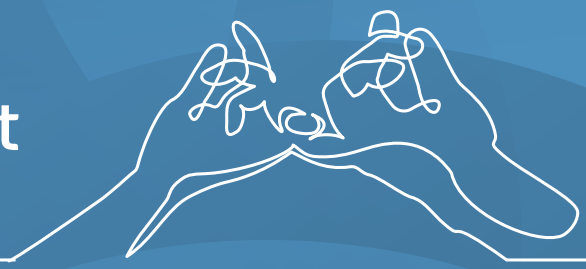

Ce module fournit aux accueillants les outils permettant de mieux déceler et gérer la fatigue liée à la compassion et de prévenir le traumatisme secondaire.

Préparation

Durée totale 45 minutes

- ☐ Matériel standard
- ☐ Formulaire d'évaluation (Annexe 2)

- ☐ *Copies **imprimées du document 6A** :Cercle de soins personnels*
- ☐ *1 Copie **imprimée du document 6B** : Lecture guidée – les enfants nous disent…*

DURÉE	ACTIVITÉ N°	TITRE DE L'ACTIVITÉ	SUPPORT	MATÉRIEL D'APPUI	DIAPOSI-TIVES
5 minutes	**1**	**But et objectifs**	Exposé du formateur		**1**
5 minutes	**2**	**Reconnaître les facteurs de stress**	Exposé du formateur		
10 minutes	**3**	**Traumatisme secondaire**	Exposé du formateur		**2-4**
10 minutes	**4**	**Stratégies de soin de soi**	Exposé du formateur	**Document 6A**	**5**
5 minutes	**5**	**Pourquoi accueillir ? Les enfants nous le rappellent**	Lecture guidée Séance plénière	**Document 6B**	
10 minutes	**6**	**Clôture de la formation**	Séance plénière	**Formulaires d'évaluation**	

1. But et objectifs

5 minutes

Diapositive 1

Cette activité présente le but et les objectifs du module 6.

1. Présentez ce module à l'aide de la diapositive 1.

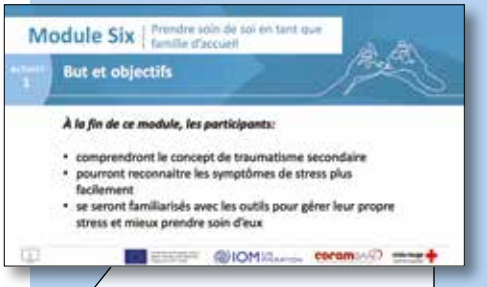

1 DIAPOSITIVE 1 – *Module 6 : Prendre soin de soin*

À la fin de ce module, les participants :

- *Comprendront le concept de traumatisme secondaire*
- *Pourront reconnaitre les symptômes de stress plus facilement*
- *Se seront familiarisés avec les outils pour gérer leur propre stress et mieux prendre soin d'eux*

2. Reconnaître les facteurs de stress

5 minutes

Cette activité introduit le concept de stress.

1. Remarquez que s'occuper d'enfants est une tâche extrêmement gratifiante, mais que cette prise en charge peut nous affecter tant émotionnellement que physiquement si nous ne prenons pas soin de nous-mêmes.
2. Reconnaissez que la gestion du stress ne concerne pas uniquement les familles d'accueil. Les professionnels, tels que les assistants sociaux, ont la responsabilité de les soutenir.
3. Soulignez les points ci-après.

POINTS À COUVRIR

- Le stress fait partie du quotidien. C'est la sensation de subir une pression mentale ou émotionnelle trop lourde. Chaque personne réagit différemment. Une situation jugée stressante par une personne peut donc être stimulante pour une autre.
- Le stress provoque une poussée d'hormones dans l'organisme. Le corps produit ces hormones pour que vous puissiez gérer les pressions ou les menaces. C'est ce qu'on appelle la « réaction de lutte ou de fuite ».
- Lorsque la pression ou la menace a disparu, le niveau d'hormones de stress revient en général à la normale. Toutefois, si vous êtes soumis à un stress permanent, ces hormones s'accumulent dans votre organisme et engendrent les symptômes du stress.
- Le stress peut perturber la satisfaction des exigences de la vie quotidienne. Il peut affecter la manière dont vous vous sentez, vous pensez et vous vous comportez et la manière dont votre corps fonctionne. Vous pouvez vous sentir anxieux ou irritable ou vous pouvez avoir une faible estime personnelle. Vous pouvez ruminer certaines pensées et vous énerver pour un rien.
- D'autres signes fréquents de stress sont notamment la fatigue, les troubles du sommeil, le fait de manger trop ou trop peu, la perte de concentration, les maux de tête et les douleurs musculaires.
- Les comportements liés au stress peuvent apaiser le stress à court terme, mais souvent, ils n'en combattent pas les causes et peuvent induire des difficultés supplémentaires si la santé et les relations en pâtissent.
- Certaines personnes essaient de gérer leur stress par l'alcool, la cigarette ou différents types de drogues, ce qui peut encore donner lieu à d'autres problèmes.
- Recherchez des moyens sains pour diminuer vos émotions stressantes et attaquez-vous aux causes premières de votre stress. Vous aurez ainsi plus de chances de le réduire à long terme.

3. Traumatisme secondaire

10 minutes

Diapositives 2-4

Cette activité examine le concept de traumatisme secondaire et explore les symptômes qui y sont liés.

1. Présentez les diapositives. Expliquez que l'empathie est souvent la plus importante ressource que les familles d'accueil peuvent déployer pour aider les enfants, mais qu'elle peut parfois aussi entraîner une fatigue ou une internalisation du traumatisme des enfants pris en charge. Il peut en résulter un « traumatisme secondaire ».

2 DIAPOSITIVE 2 – *Qu'est-ce la fatigue liée à la compassion ?*

- *"Combinaison d'épuisement physique, émotionnel et spirituel associée aux soins prodigués aux patients en situation de douleur émotionnelle et de détresse physique importante" (Figley, 1995; Anewalt, 2009;).*
- *La fatigue liée à la compassion est l'épuisement que nous ressentons à témoigner de la souffrance d'un autre auquel nous apportons des soins.*
- *C'est une expérience cumulative qui peut également entraîner l'épuisement professionnel au fil du temps.*
- *Faire l'expérience de la fatigue de compassion reflète à la fois notre expérience de vie, nos journées / semaines/ mois, ce qui se passe dans notre travail et ce qui se passe dans notre vie personnelle. La mise en place de supports personnels et professionnels fonctionnels et sains peut atténuer ces effets négatifs.*

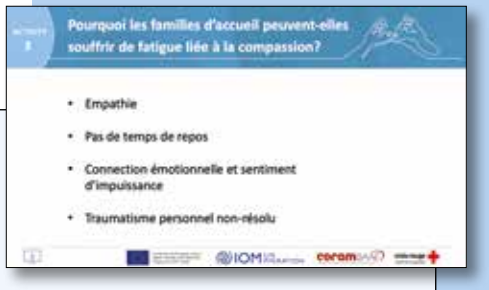

3 DIAPOSITIVE 3 – *Pourquoi les familles d'accueil peuvent-elles souffrir de fatigue liée à la compassion?*

- ***Empathie**. Cela aide les enfants à se sentir écoutés et valorisés. Les parents d'accueil peuvent s'identifier excessivement au vécu de l'enfant et à leurs expériences et intérioriser leur traumatisme.*
- ***Pas de temps de repos**. Un enfant peut traiter ses expériences traumatisantes en répétant des histoires s'il estime que le soignant est empathique et à l'écoute. Si les parents d'accueil n'ont pas de temps libre, ils peuvent se sentir dépassés.*
- ***Connection émotionnelle et sentiment d'impuissance**. Les soignants peuvent se sentir en colère, coupables et impuissants au nom de l'enfant. Par exemple, ils peuvent se sentir frustrés que le mineur n'a pas été protégé et impuissants face à l'incertitude de l'enfant et son avenir.*
- ***Traumatisme personnel non-résolu**. Les expériences d'un enfant peuvent réveiller de forts sentiments de perte personnelle ou d'événements traumatisants dans leur propre vie.*

4 DIAPOSITIVE 4 – *Types de stress traumatique secondaire*

- ***Personnel:***
  - » *Physique: Pouls / respiration rapides, maux de tête, système immunitaire altéré, fatigue, douleurs.*
  - » *Emotionnel: Sentiments d'impuissance, de paralyse, d'anxiété, de culpabilité, de peur, de colère, de déplétion, d'hypersensibilité, de tristesse et d'impuissance.*
  - » *Comportemental: Irritabilité, troubles du sommeil et de l'appétit, isolement de la famille et des amis, impatience, cauchemars, hypervigilance, changements rapides d'humeur, facilement surpris ou effrayé.*
- ***Professionnel:***
  - » *Performance: Diminution de la qualité / quantité de travail, faible motivation, évitement de tâches ou activité excessive, travail trop dur, normes de perfectionnisme, difficultés d'attention, oubli.*
  - » *Moral: Diminution de la confiance en soi, diminution de l'intérêt, attitude négative, apathie, insatisfaction, démoralisation, sentiment de sous-évaluation et non apprécié, déconnecté, compassion réduite.*
  - » *Relationnel: Détaché / retiré de ses collègues, mauvaise communication, conflit, impatience, intolérance des autres, sentiment d'être «le seul à pouvoir faire le travail correctement».*
  - » *Comportemental: Manquer des rendez-vous, éviter les appels téléphoniques, ne pas répondre aux messages, travail excessif, épuisement, irresponsabilité, suivi médiocre.*

POINTS À COUVRIR

- Rappelez aux participants le concept de résilience vicariante étudié dans le module 4 : s'occuper d'enfants peut accroître notre résilience par le seul fait qu'ils nous inspirent et que nous apprenons à leur contact.
- La résistance aux influences négatives peut se propager de la même façon qu'un traumatisme peut s'avérer contagieux.

4. Stratégies de soin de soi

10 minutes

Diapositive 5

Document 6A

Cette activité est consacrée aux stratégies de soin de soi, y compris l'autodiscipline, la réflexion et la demande d'aide. Elle procure un outil aux accueillants pour réfléchir à leurs propres besoins les plus personnels.

1. Expliquez qu'il revêt une importance primordiale de comprendre nos propres besoins. Prendre des mesures pour lutter contre le stress dès les premiers signes en fait partie.
2. Soulignez que se sentir stressé et demander une aide n'est pas une marque de faiblesse. Au contraire, c'est un acte responsable, qui garantit que nous puissions continuer de soutenir les enfants efficacement en prenant soin en même temps de notre propre bien-être.
3. Soulignez les points ci-après.

POINTS À COUVRIR

- Il est fondamental que les accueillants :
  - » *prennent des pauses dans leur travail de prise en charge et leurs responsabilités parentales ;*
  - » *pratiquent des activités amusantes et saines ;*
  - » *se reposent tant émotionnellement que physiquement ;*
  - » *fassent des choses qui leur redonnent l'espoir dans les temps difficiles.*
- Il est important que les accueillants informent l'assistant social lorsqu'ils se sentent dépassés. Dans le cadre de son travail avec les accueillants, celui-ci doit définir des stratégies efficaces pour soulager et gérer le stress, comme une formation à la gestion du stress, un soutien psychologique ou une autre mesure thérapeutique.

4. Parcourez la diapositive.

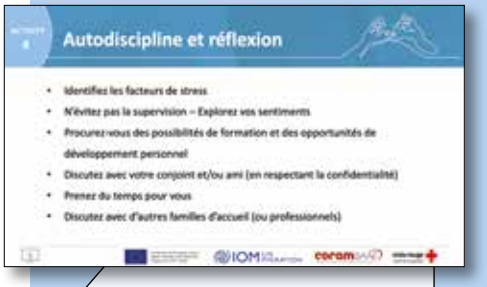

5 DIAPOSITIVE 5 – *Autodiscipline et réflexion*

- *Veillez à identifier les facteurs qui vous stressent et parlez-en avec votre assistant social.*
- *N'évitez pas la supervision et prenez le temps de parler de vos sentiments.*
- *Utilisez la supervision pour aborder vos besoins au même titre que les besoins de l'enfant. Veillez à ce quela supervision ne soit pas entièrement focalisée sur les tâches à accomplir.*
- *Procurez-vous des possibilités de formation et des opportunités de développement personnel.*
- *Discutez avec votre conjoint et/ou un ami (en respectant la confidentialité).*
- *Prenez du temps pour vous.*
- *Discutez avec d'autres familles d'accueil (ou professionnels du même milieu).*

5. Donnez à chaque participant un exemplaire du document 6A.
6. Dites aux participants que ce document leur procure un outil pour identifier leurs propres besoins. Invitez-les à le ramener chez eux et à l'utiliser pour réfléchir aux activités qui les aident à rétablir leur énergie dans chaque zone du cercle (physique, intellectuel, émotionnel et spirituel).
7. Soulignez qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise manière de compléter le graphique.
8. Suggérez-leur de discuter de ce travail avec une personne proche après l'activité s'ils se sentent à l'aise pour le faire. Avant tout, cette activité est toutefois prévue pour qu'ils emportent le document et le conservent pour se rappeler comment ils peuvent refaire le plein d'énergie.

5. Pourquoi accueillir ? Les enfants nous le rappellent

5 minutes

Document 6B

Cette activité procure se concentrer uniquement sur les aspects bénéfiques et positifs du placement familial.

1. Lisez ce que déclarent les enfants à propos de leurs expériences positives de prise en charge.
2. Demandez aux participants quels sentiments leur inspirent ces déclarations.
3. Soulignez combien le rôle de l'accueillant est important et transforme la vie des enfants. Rappelez qu'il est essentiel de prendre soin de soi pour continuer d'accomplir un travail si merveilleux.
4. Rappelez également le message transmis lors de la visualisation de la vidéo Fostering Across Borders: les mineurs non accompagnés filment leurs histoires.

6. Clôture de la formation

10 minutes

Cette activité met fin à la formation Prendre soin des mineurs non accompagnés en remerciant la participation et l'engagement de tous et en s'assurant qu'un feedback approprié est reçu en retour.

1. Félicitez les participants pour la quantité d'informations qu'ils ont absorbé. Dites-leur que vous espérez que la formation : a amélioré leur compréhension du vécu et des besoins des mineurs non accompagnés ; a contribué à les préparer à s'occuper de ces enfants ; leur a donné l'envie d'appronfondir leurs connaissances davantage.
2. Comparez cette formation à un voyage effectué ensemble. Remarquez que pour certains, le voyage ne fait que commencer !
3. Expliquez que vous allez maintenant terminer par une dernière activité.
4. Demandez à chaque participant une chose qu'il va mettre dans sa « valise » pour l'aider dans la suite du voyage. Le formateur peut commencer par dire : « Je vais emmener avec moi tous vos beaux sourires ! ».
5. Terminez la formation en expliquant qu'il leur reste une dernière chose à faire : remplir un formulaire d'évaluation avant leur départ.
6. Assurez-vous de dire au revoir à tout le monde à tour de rôle.

Document 6A: Cercle de soins personnels

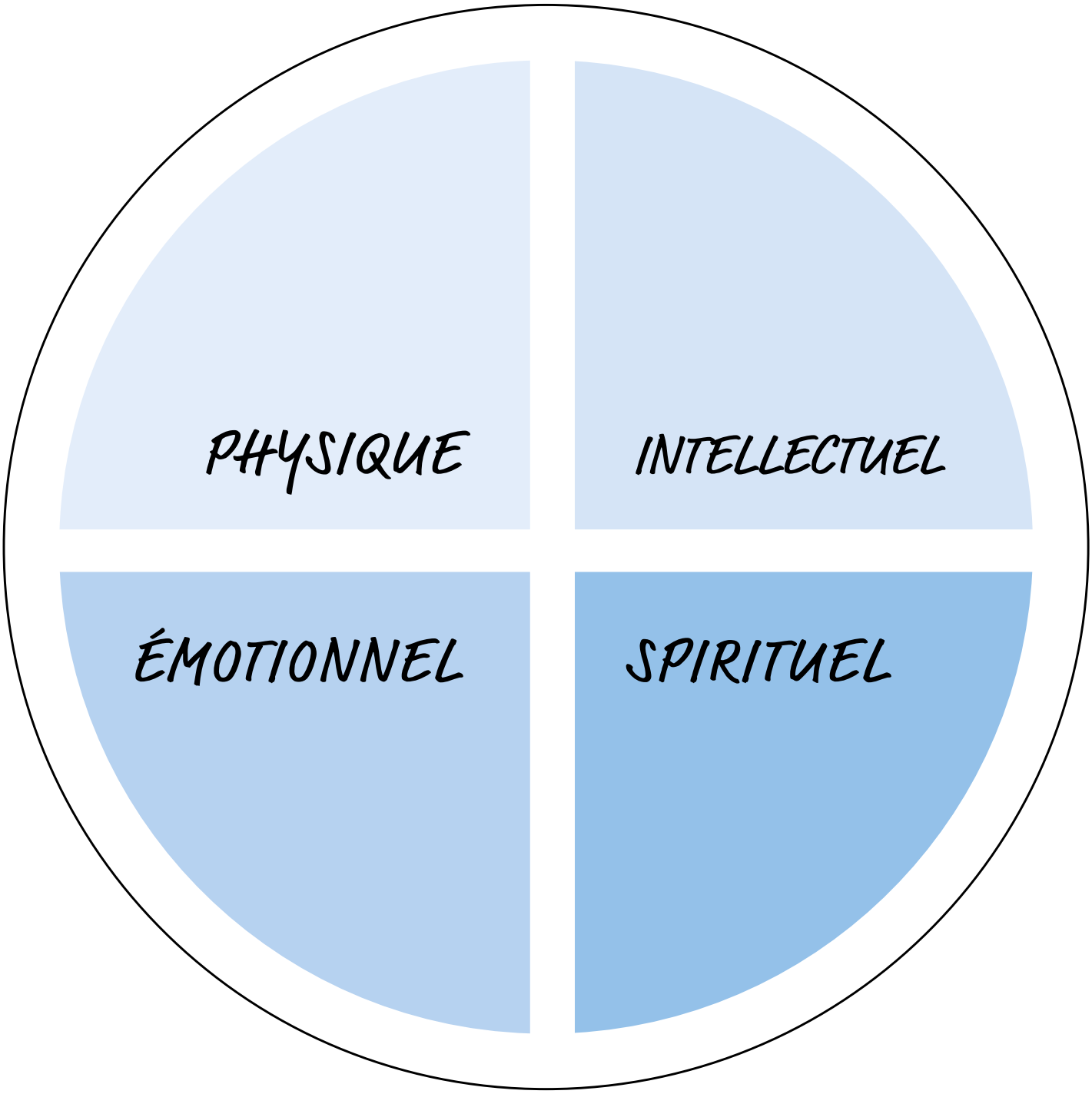

Document 6B: Lecture Guidée – les enfants nous disent...

“ C'est très différent ici: là-bas j'avais de la famille mais c'était dangereux, ici je n'ai personne mais je suis en sécurité.” - **Adams 2009**

“ Je me sens en sécurité et protégé ici. Je me sens comme quand je suis chez mon père et elle (la mère de la famille d'accueil) me donne de l’amour comme ma mère m’en donnait et je me sens bien avec cet amour.” - **Kohli et al, 2010**

“Il y a beaucoup d'histoires, mais nous n'avons pas d'autre choix de vie. Personnellement, je me sens si chanceux d'avoir de bons parents d'accueil. Je suis tellement heureuse de vivre avec cette famille. Mais une chose à garder à l’esprit: être humain. Si vous avez un bon caractère et que vous essayez d'être bon avec les gens la plupart du temps, un bon comportement peut changer votre vie.” - **Garçon afghan de 17 ans (2018)**

NOTES

NOTES

Annexe Un

Agenda de la formation (Modèle)

Prendre soin des mineurs non accompagnés – formation
09H30–15H30

JOUR 1

DURÉE	ACTIVITÉ
9.15–9.30	***Accueil et enregistrement***
9.30–10.10	**Module 1: Introduction à la formation**
10.10–10.55	**Module 2: Les expériences des mineurs non accompagnés (Activités 1–3)**
10.55–11.10	***Pause-café***
11.10–12.00	**Module 2: Les expériences des mineurs non accompagnés (Activités 4-8)**
12.00–12.45	**Module 3: Les droits, les procédures juridiques et leur impact sur les mineurs non accompagnés (Activités 1–4)**
12.45–1.15	***Déjeuner***
13.15–14.20	**Module 3: Les droits, les procédures juridiques et leur impact sur les mineurs non accompagnés (Activités 4–7)**
14.20–14.30	***Pause-café***
14.30–15.30	**Module 3: Les droits, les procédures juridiques et leur impact sur les mineurs non accompagnés (Activités 8–10)**

JOUR 2

DURÉE	ACTIVITÉ
9.15–9.30	***Arrivée***
9.30–11.00	**Module 4: Comprendre les besoins des mineurs non accompagnés (Activités 1–6)**
11.00–11.10	***Pause-café***
11.10–11.30	**Module 4: Comprendre les besoins des mineurs non accompagnés (Activités 7–8)**
11.30–12.40	**Module 5: Répondre aux besoins des mineurs non accompagnés (Activités 1–4)**
12.40–13.10	***Déjeuner***
13.10–14.00	**Module 5: Répondre aux besoins des mineurs non accompagnés (Activités 5–7)**
14.00–14.20	**Module 6: Prendre soin de soi (Activités 1–3)**
14.20–14.30	***Pause-café***
14.30–14.55	**Module 6: Prendre soin de soi (Activités 4–6)**
14.55–15.15	***Évaluation***

Annexe Deux

Formulaire d'évaluation

Il serait très utile d'avoir vos commentaires sur la formation. Veuillez encercler les réponses appropriées aux questions ci-dessous et ajouter tout commentaire que vous souhaitez faire.

1. Comment évalueriez-vous le contenu global de la formation?

a) Très bien

b) Bien

c) Satisfaisant

d) Faible

Merci de faire tout commentaire que vous souhaitez faire

2. Comment évalueriez-vous l'animation globale de la formation?

a) Très bien

b) Bien

c) Satisfaisant

d) Faible

Merci de faire tout commentaire que vous souhaitez faire

3. La formation a-t-elle atteint ses buts et objectifs?

a) Complètement

b) Partiellement

c) Pas du tout

Merci de faire tout commentaire que vous souhaitez faire

4. Avez-vous eu le sentiment de pouvoir communiquer avec les formateurs au sujet de vos besoins, de vos intérêts et de vos doutes?

a) Très bien

b) Raisonnablement bien

c) Très faiblement

d) Pas du tout

Merci de faire tout commentaire que vous souhaitez faire

5. Vous sentez-vous en confiance pour appliquer dans la vie de tous les jours ce que vous avez appris durant la formation?

a) Très confiant

b) Raisonnablement confiant

c) Pas très confiant

d) Pas du tout confiant

Merci de faire tout commentaire que vous souhaitez faire

6. En réfléchissant sur l'ensemble de la formation, pensez-vous que cela aura un impact sur votre vie, au quotidien, lorsqu'il est question d'accueil, de prise en charge et/ou de protection de mineurs non accompagnés?

a) Très pertinent

b) Raisonnablement pertinent

c) Pas très pertinent

d) Pas du tout pertinent

Merci de faire tout commentaire que vous souhaitez faire

7. Pensez-vous que la formation pourrait être améliorée dans le futur et si oui, comment?

8. Avez-vous des besoins de formation futurs?

Merci d'avoir rempli ce formulaire.

Annexe Trois

Document Informatif 1

Le placement familial au Luxembourg

La prise en charge des mineurs non accompagnés (ci-après MNA) en familles d'accueil est un phénomène très récent au Luxembourg, ayant débuté au cours de l'année 2017. Il existe à ce jour un seul service de placement familial de MNA au Luxembourg, celui de la Croix-Rouge[1] , bien qu'au total, il y ait trois services de placements familial répertoriés dans le pays. Depuis 2017, trois placements effectifs de MNA en famille d'accueil ont eu lieu. À l'heure actuelle (au moment de la finalisation de la rédaction de ces documents informatifs, janvier 2019), plus aucun n'est enregistré.

Le cadre juridique luxembourgeois

cette section décrit le cadre juridique national relatif à l'accueil des MNA au Luxembourg. Le contexte historique y est détaillé ainsi que les diverses structures existantes relatives à la prise en charge, les rôles attribués et les garanties minimales devant être respectées lorsqu'il est question de s'occuper de mineurs. Ces éléments constituent une base fondamentale pour toute personne travaillant dans le domaine de la protection de l'enfance.

Le cadre juridique régissant le placement de MNA en famille d'accueil au Luxembourg est vague, voir presque inexistant. Certains aspects peuvent être déduits d'une variété d'instruments juridiques existants qui ont été créés au profit des enfants en général, qu'ils soient issues de la migration ou non.

Le tableau ci-dessous (Tableau 0.1) regroupe les principaux instruments et éléments clefs ayant trait au cadre juridique des MNA. Certains s'appliquent plus généralement à tous les enfants mineurs présents sur le territoire luxembourgeois, indépendamment de leur origine, d'autres visent spécifiquement les MNA. Il est recommandé à toute personne travaillant dans ce domaine, ou intéressée par le service de placement familial, de s'informer et de comprendre le cadre juridique régissant la protection de l'enfance au Luxembourg, afin d'obtenir une vue d'ensemble du système, y compris les différents aspects liés au placement familial.

Tableau 1: *Instruments juridiques relatifs aux MNA et au placement familial au Luxembourg*

1992: loi du 10 août 1992 relative à la protection de la jeunesse
2008: loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille
Cette loi précise les normes juridiques applicables aux familles d'accueil et aux enfants placés dans une famille d'accueil au Luxembourg, sans établir une distinction explicite entre MNA et enfants mineurs luxembourgeois (Article 1 relatif au champ d'application). La loi précise que les familles d'accueil doivent être suivies par un service spécialisé pendant toute la durée du placement familial et ne peuvent accueillir plus de 4 enfants (en plus de leurs enfants biologiques) en même temps.
2011: Règlement grand-ducal du 17 août 2011 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires d'activités pour enfants, jeunes adultes et familles en détresse

1. Veuillez consulter leur site web pour obtenir plus de renseignements à propos des activités au sein du service de placement familial : http://www.croix-rouge.lu/contactez-la-croix-rouge-luxembourgeoise/service-placement-familial/

2011: Règlement grand-ducal du 17 août 2011 précisant le financement des mesures d'aide sociale à l'enfance et à la famille

Le règlement grand-ducal du 17 août 2011 dresse la liste d'éléments à tenir en compte lors de la conception d'une structure d'accueil pour mineurs, en fonction de leurs besoins et de leurs profils : l'accueil socio-éducatif en institution, en famille d'accueil et en formule de logement encadré.

L'accueil en formule de logement encadré s'adresse à des jeunes entre 16 et 21 ans et qui sont capables d'être accueilli dans un régime plus autonome (Chapitre 1.6). Il est mentionné en outre que les communes peuvent promouvoir des structures plus flexibles et adaptées aux enfants (Article 12).

2015: loi du 18 décembre 2015 relative à la protection internationale et à la protection temporaire

Alors que la loi du 18 décembre 2015 n'établit pas de normes spécifiques relatives aux conditions et à la nature des structures d'accueil propres aux MNA au Luxembourg, l'article 63 (1)b) stipule que les MNA peuvent être placés en famille d'accueil. La nature et les conditions de ce placement ne sont pas développées davantage dans la loi, il n'y a d'ailleurs plus aucune précision à ce sujet.

La loi prévoit des formations destinées aux enfants, aux jeunes et aux parents (sans distinction entre parents biologiques et parents d'accueil) comme une mesure importante dans le cadre de la protection de l'enfance. Il n'est fait mention d'aucune formation spécifique relative aux MNA à l'intention des familles ou des professionnels du placement familial. Le règlement grand-ducal énumère cependant les formations que les professionnels travaillant avec des familles d'accueil sont tenus de suivre :

- 100 heures de formation professionnelle[2]
- 20 heures de suivi annuel par la suite.

Une autre condition d'éligibilité est celle que les professionnels doivent maîtriser l'une des trois langues officielles du Luxembourg – le français, l'allemand et/ou le luxembourgeois.

Il convient de noter que les formations destinées aux familles souhaitant accueillir un MNA dans leur foyer sont organisées par l'aile de formation « Focus » d'Arcus, à la demande de l'Office national de l'Enfance (l'ONE) sur une base ad hoc et en fonction de la demande.

Les formations

Bien que des formations spécifiques relatives aux MNAs ne soient pas mentionnées ni prévues dans la législation nationale, un module de formation de 19 heures est en pratique obligatoire pour des professionnels potentiellement intéressés, avec la remise d'un certificat (comme indiqué ci-dessous, Tableau 0.2). Une session de formation a eu lieu pour la première fois en Septembre 2017, organisée par « Focus » en collaboration avec l'Office Luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration (l'OLAI) et le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE). La session fut organisée à la demande des autorités et à l'intention d'un groupe prédéfini de personnes ayant exprimé au préalable un intérêt spécifique pour la thématique MNA. La formation a eu une durée de 19 heures, étalées sur 3 jours, et s'est composée autour de plusieurs présentations Powerpoint. Quatre sous-thèmes principaux ont été abordés : (i) la scolarisation/éducation, (ii) la procédure d'asile au Luxembourg, (iii) culture et religions et (iv) psycho-traumatismes affectant les MNA.

2. En pratique, les 100 heures ont été réduites à 56 heures mais la législation nationale n'a pas encore été modifié en conséquence.

Mandat gouvernemental

d'un point de vue organisationnel, l'organisme responsable de la prise en charge des MNA est récemment passé de l'OLAI à l'ONE, plus axé sur la protection de l'enfance, sous les auspices du MENJE[3]. Les organisations non gouvernementales (ONG) gérant les centres d'accueil pour MNA ainsi que l'Ombudsman des enfants ont tous les deux souligné que ce changement permettrait une prise en charge plus centrée de l'enfan[4]. En ce qui concerne le placement en famille d'accueil, le MENJE est compétent pour délivrer des certificats d'autorisation aux familles souhaitant devenir parents d'accueil. L'ONE est à son tour l'organisme mandaté responsable de la présélection de familles d'accueil potentielles. La procédure est résumée en 8 étapes dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2: *La procédure de placement en famille d'accueil au Luxembourg, résumé:*

1. Tout parent/famille intéressé d'accueillir un enfant au sein de son/leur foyer doit remplir un formulaire de demande et l'envoyer au MENJE.
2. Le parent/famille intéressé s'adresse à l'un des trois services de placement familial luxembourgeois et se soumet à une procédure de « préparation à la sélection » d'une durée maximale de 30 heures.
3. Le service de placement familial décide alors d'accorder ou non un certificat de sélection au parent/famille.
4. Le MENJE envoie ensuite une brochure contenant une description des prochaines étapes à suivre et les formations requises au parent ou à la famille sélectionné(e).
5. Une fois que le parent/famille se voit délivrer la formation et présente le certificat au MENJE, celui-ci réexamine le dossier et entreprend une visite à domicile du parent ou de la famille en question.
6. Sur la base de l'ensemble de ces éléments, le MENJE décide alors de délivrer ou non un document autorisant l'accueil d'un enfant/MNA au sein du foyer en question.
7. La famille sélectionnée est mise en contact par le Service de placement familial de la Croix-Rouge luxembourgeoise avec un MNA suite à un nombre important d'examens et de suivis pouvant durer plusieurs mois.
8. La relation famille d'accueil-MNA peut débuter avec le soutien et le suivi de la Croix-Rouge.

Centres d'accueil

Trois nouveaux centres d'accueil et d'hébergement dédiés spécifiquement aux MNA de moins de 16 ans ½, supervisés 24h/24 et 7j/7, ont été inaugurés en 2016, à savoir :

1. Troisvierges (Janvier 2016) d'une capacité d'hébergement de 11 places
2. Foyer Saint-Martin-Jeunes (Septembere2016) de 10 places
3. Villa Nia Domo (Octobre 2016) de 10 places

Auparavant, les MNA étaient hébergés dans des foyers mixtes, accueillant des familles et des hommes célibataires. Il est toutefois important de souligner qu'au Luxembourg, les MNA sont encore à l'heure actuelle hébergés dans un centre de «première arrivée» jusqu'à ce que des places se libèrent dans les centres d'accueil réguliers. Si la capacité d'hébergement le permet, les MNA sont ensuite transférés dans l'un des trois centres spécifiques pour MNA. Depuis 2017, l'option du placement en famille d'accueil est également présentée au MNA, mais jusqu'à présent, rarement utilisée. L'espoir est celui qu'au cours des prochaines années cette pratique prendra de l'ampleur et deviendra plus courante au Luxembourg.

3. Veuillez consulter le site web du MENJE pour plus d'informations sur les activités liées aux MNA, en particulier l'aspect de la scolarisation: http://www.men.public.lu/home/index.html
4. States' Approaches to Unaccompanied Minors Following Status Determination, EMN NCP Luxembourg 2018 study: http://www.emnluxembourg.lu/wp-content/uploads/2018/04/LU-EMN-NCP_Unaccompanied-Minors_FINAL.pdf

Annexe Quattre

Document Informatif 2

Exposition à des formes d'abus

Les enfants migrants non accompagnés, comme tout enfant, peuvent subir différentes formes de violence dans leur pays d'origine, en fonction de leur âge et de leur environnement.

Diagramme 1.1: *Différentes formes de violence selon l'âge*

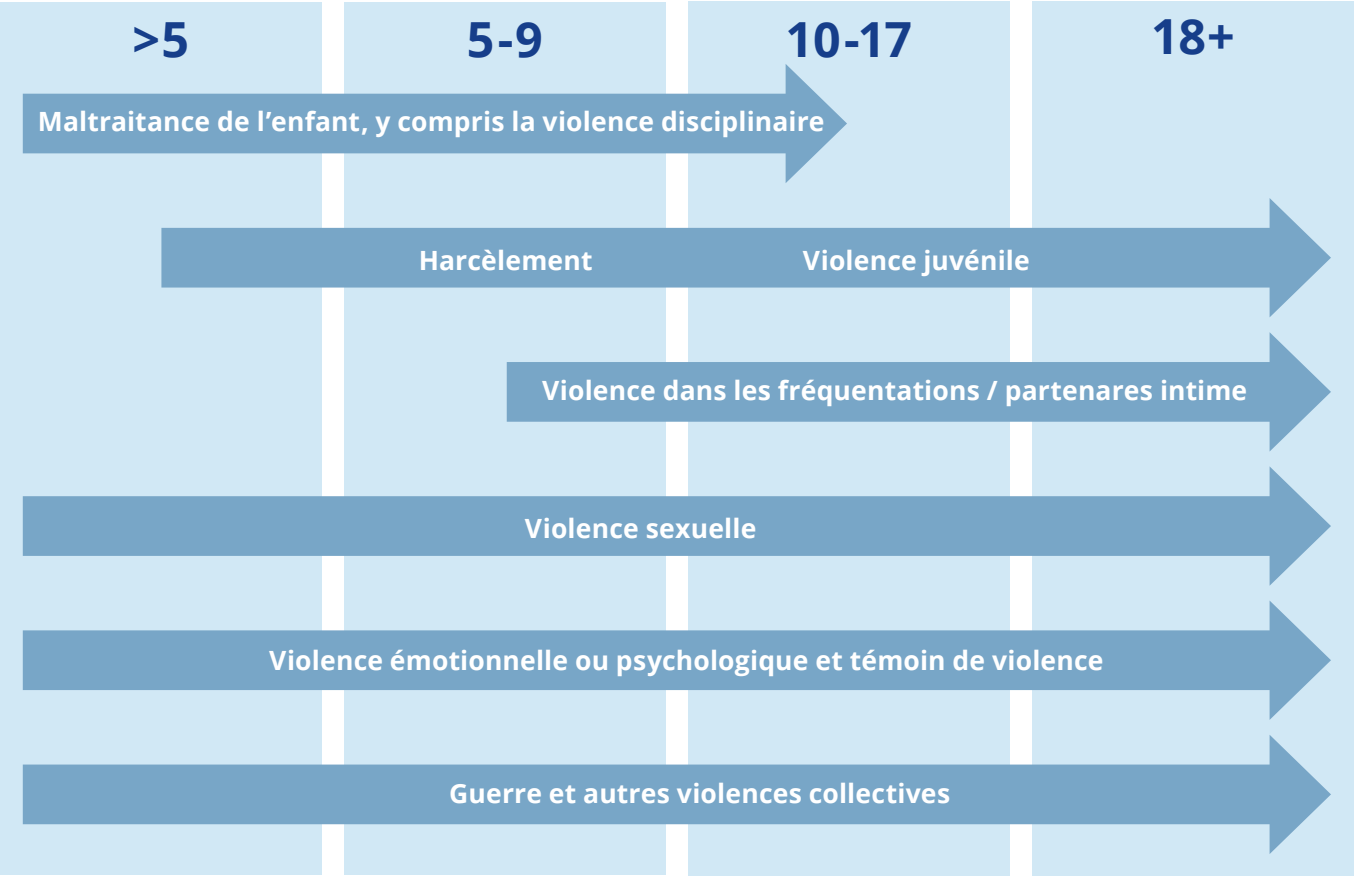

Ressource: Seven Strategies for Ending Violence against Children, INSPIRE p.14

1.2.2 EXPOSITION À LA VIOLENCE PENDANT LE VOYAGE

En arrivant en Europe, un mineur peut avoir été passé illégallement, ce qui signifie que les passeurs l'ont aidés à franchir les frontières sans être détectés et de manière irrégulière, avec leur consentement éclairé en échange d'un paiement. À la destination finale, le passeur et le mineur se séparent.

- Implique un consentement
- Se termine avec l'arrivée du mineur à sa destination
- Les passeurs génèrent un bénéfice par cette activité

≠

En arrivant en Europe, les UMC sont souvent victimes de trafic, ce qui signifie que les trafiquants les déplacent d'un endroit à un autre, dans un même pays ou à l'étranger, sans leur consentement éclairé et les exploitent en cours de route ou à leur destination finale.

- Aucune presence de consentement ou consentement sans valeur à cause des actions coercitives et trompeuses des passeurs
- Comprend une exploitation continue du mineur
- Les passeurs génèrent un bénéfice par la prolongation du mineur

Souvent, la distinction entre trafic illicite et la traversée illégale de frontières n'est pas claire, car un mineur peut commencer son parcours en acceptant de passer clandestinement dans un pays, puis d'être trompé, contraint ou forcé vers une situation d'exploitation et d'abus.

DIFFÉRENTES FORMES DE VIOLENCE PENDANT LE VOYAGE

Diagramme 1.2: *Différentes formes de violences*

PHYSIQUE **SEXUELLE** **ÉMOTIONELLE**

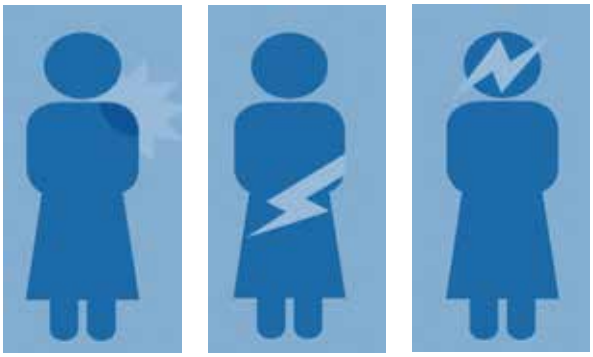

Les mineurs, du fait de leur statut de non accompagnés, sont plus vulnérables à la violence, qu'elle soit sexuelle, physique et / ou émotionnelle et qu'ils soient un garçon ou une fille. Le long du trajet, ils sont souvent amenés à interagir avec des adultes, des figures d'authorité (police et douaniers, passeurs, etc.) qui peuvent faire pression sur eux, les maltraiter et les violer.

1.2.2 EXPOSITION À LA VIOLENCE PENDANT LE VOYAGE

Les mineurs non accompagnés sont très vulnérables et facilement influencés par les trafiquants d'êtres humains pour les raisons suivantes:

› Un manque de réseau de soutien,
› Leur désir d'aider leur famille
› La pression exercée par la famille pour leur envoyer de l'argent (envois de fonds),
› Raisons liées à la sorcellerie ou à l'occultisme.

- **Différentes formes d'exploitation:**

› Exploitation sexuelle

- se réfère au processus par lequel un mineur est trompé, contraint ou contraint de prendre part à une activité sexuelle. Quelques endroits et façons dont une personne peut être sexuellement exploitée:
  - Prostitution
  - Maison de prostitution – massage/sauna
  - Agences d'escortes
  - Pole/lap dancing
  - Lignes de téléphone rose
  - Pornographie
  - Tourisme sexuel
- apparaissent souvent après que des mineurs non accompagnés ont subi des violences sexuelles au cours de leur vol, ils affichent alors un comportement sexuellement excessif au cours de la première période suivant le vol.

› Exploitation professionelle

- fait référence aux situations dans lesquelles des personnes sont contraintes de travailler pour une rémunération minime, voire nulle, souvent sous la menace d'une sanction.
- Peut inclure tout type de travail dans tout domaine.

› Servitude domestique

- désigne ceux travaillant au domicile de leur employeur et effectuant diverses tâches. Cet arrangement devient une forme d'exploitation lorsque le mouvement des employées de maison est soumis à des restrictions et qu'elles sont contraintes de travailler de longues heures pour un salaire peu élevé. Ils peuvent également subir des abus physiques et sexuels.
- Presence de violence physique ou sexuelle ou placés en détresse émotionnelle ou psychologique pour atteindre ces objectifs.
- peut être organisé pour avoir accès à un pays ou à des avantages.

Example: Une jeune Nigériane de 15 ans est forcée de se marier. Une fois mariée, son mari l'utilise comme esclave au foyer.

› Marriage forcé

- fait référence à un mineur qui subit des pressions pour se marier avec quelqu'un. Ils peuvent être menacés de violences physiques ou sexuelles ou placés dans des situations émotionnelles ou psychologiques.

› Criminalité forcée

- fait référence à un mineur qui est forcé ou trompé pour effectuer des activités illégales. la criminalité forcée peut prendre plusieurs formes, par exemple:
  - traffique de drogues, comme la cultivation de connabis ou la distribution
  - faire la manche
  - vol à la tire
  - vol de sacs
  - vente de contrefaçon
- peut également comprendre la fraude d'aide sociale. cela se produit lorsque les exploiteurs demandent faussement des crédits d'impôt et d'autres prestations sociales en utilisant les coordonnées de la victime.

› Enfants soldats

- Fait référence à tout mineur utilisé à des fins militaires. Cela affecte les filles tout comme les garçons.
- Peut être utilisé pour le combat de première ligne – ce qui signifie qu'ils sont apportés a commettre des actes violents– ou dans des rôles auxiliaires, tels que des informateurs ou des mains de cuisine. Souvent, les enfants sont également victimes d'abus sexuels.

› Prélèvement d'organes

- le trafic d'organes implique le prélevement d'une partie du corps, généralement les reins et le foie, pour dans la pluspart du temps les revendre illégalement.

SIGNES DE TRAITE HUMAINE

Nidos a développé une liste de signes «forts» et «faibles» de traite des êtres humains, basée sur la littérature et les expériences afin de déterminer si une victime a besoin d'une aide psychologique et médicale supplémentaire.

FORT

- **Organisation du voyage:** les arrangements et les paiements ne sont pas effectués par la famille, la destination finale ou la raison de voyage sont inconnus pour le mineur
- **Documents:** le mineur a de faux documents d'identité ou n'en as pas, ou est illégalement dans le pays et provient d'un pays connu comme un pays à risque de traite.
- **Famille:** la famille a été menacée et / ou soumise au chantage, la famille est pauvre.
- **Passeur d'humains:** la personne qui est avec le mineur organise le visa, il est un inconnue pour le mineur
- **Finances:** le mineur doit payer une dette. Le logement, les vêtements, etc. sont arrangés par la personne qui est avec le mineur. Il dépend de cette personne.
- **Lieu de residence dans le pays:** le mineur ne connaît pas son domicile ni son adresse professionnelle, l'enfant dort au travail.
- **Violence ou abus:** le mineur est maltraité ou menacé
- **Travail:** le mineur est forcé de travailler, de se prostituer, il est venue au pays avec de fausses promesses, l'enfant s'est échappé.
- **Une fois trouvé:** le mineur essaye de s'échapper ou de contacter la police

FAIBLE

- **Santé:** probèmes de sommeil ou problems digestifs
- **Peur:** des traffiquants, situation, violence.
- **Attitude:** renfermé, stressé.
- **Son histoire:** n'est pas complete, incohérente, incroyable, répétée.

Parallèlement, ce type d'attente et les responsabilités qui en découlent incitent le MNA à développer très tôt un sentiment d'autonomie et un comportement semblable à celui d'un adulte. Ceci est encore accéléré lorsque vous considérez le processus de migration que subissent souvent les MNA. Ils apprennent très tôt à acquérir des compétences de survie. Il est essentiel que les parents d'accueil gardent cela à l'esprit. Les traiter comme de jeunes enfants pourrait paraître condescendant pour le MNA. En tant que tel, il est essentiel que les parents d'accueil comprennent quand et comment offrir l'espace et le degré d'autonomie nécessaire au MNA.

Etude de cas:

Lorsque le personnel de l'OIM au Luxembourg a rencontré un groupe de MNA dans le foyer Saint-Antoine en 2016 et a qualifié l'un d'entre eux d' «enfant», un garçon guinéen de 16 ans et demi l'a interrompue et a crié «Des enfants? Nous ne sommes pas des enfants, nous avons traversé l'Afrique et l'Europe à pied, en bateau et par nous-mêmes; nous sommes indépendants et pouvons prendre soin de nous-même.».

Cet échange est un exemple parfait du discours, de la mentalité et de la perception de soi-même qu'un MNA pourrait avoir à propos de soi.

Ainsi, les familles d'accueil devraient adopter une approche nuancée et traiter les MNA comme étant des enfants adultes sans oublier leur vulnérabilité ni leur sentiment de fierté et de survie.

Il existe des cas contraire également où le MNA puisse exiger ou s'attendre à ce ses parents d'accueil fassent ses devoirs, lui trouvent un emploi/stage, lui achètent des vêtements ou lui donnent des sommes d'argent de poche excessives. Par bonne volonté, les familles d'accueil sont souvent inclinées à répondre à ces demandes-là dans la positive. Il est important de noter que cela rendrait le MNA dépendants et lui fera donc perdre tout sens d' autonomie. Aider et venir en soutien ne riment pas avec «le faire à sa place».

Il est également important de noter dans ce contexte là que selon les lois luxembourgeoises, le MNA peut rester au sein de sa famille d'accueil après avoir atteint l'âge de 18 ans mais que à partir de 21 ans, les familles ne bénéficient plus d'un soutien financier assurant la prise en charge. En tant que tel, le MNA devenu jeune adulte doit être préparé à une autonomie totale et la transition vers un comportement adulte doit être soutenue dès le début du placement par la famille. La transition vers une vie indépendante pourrait aggraver la détresse et l'anxiété chez un MNA devenu jeune adulte, notamment en raison des vulnérabilités particulières et propres aux MNA.

Annexe Cinq

Document Informatif 3

Chocs culturels et vulnérabilités

CULTURES OCCIDENTALE & ORIENTALE

La plupart des mineurs non accompagnés (MNA) arrivés en Europe ces dernières années proviennent de ce que l'Occident dénomme « le monde » ou « la société orientale ». Dans un souci de clarté, nous ferons référence au monde et à la culture orientale comme celle comprenant toutes les cultures qui n'ont pas été « occidentalisées » à ce jour et qui ne relèvent pas des cultures de l'Ouest - l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Australie. En gardant cela à l'esprit, nous nous référons, par exemple, à des cultures dans les régions suivantes: la région MENA, la Corne de l'Afrique, l'Asie du Sud et centrale, le Grand Moyen-Orient et l'Extrême-Orient.

Les différences majeures entre les cultures d'origine occidentale et orientale, telles qu'exposées par les universitaires, sont résumées dans le tableau ci-dessous et comprises sous la distinction fondamentale entre deux groupes, le groupe se référant à une culture « individualiste » et l'autre à une culture « collectiviste ». Toutefois, il est important de garder à l'esprit que d'autres dissemblances existent et que les caractéristiques énumérées dans chacune de ces grandes catégories ne doivent pas être interprétées comme représentant des vérités absolues.

Tableau 1.5: *Cultures « individualiste » et « collectiviste »*

Individualisme (reflète typiquement les idéaux occidentaux)	Collectivisme (reflète typiquement les idéaux orientaux)
Indépendant	Interdépendance sociale
Autonome	Connecté
Atteinte d'objectifs	Modéré/traditionnel
Compétitif	Coopératif
L'affirmation de soi	Obéissant
Recherche du plaisir	Sens du sacrifice
Sûr de soi	Sensible
Direct	Maîtrise de soi
Intérêt personnel	Intérêt pour le groupe

En raison de la structure de la société, de la communauté, de la famille et/ou des tribus de nombreuses régions du monde oriental, les anthropologues considèrent que les personnes au sein de celles-ci agissent dans une approche plus égalitaire, autosacrifiée, collaborative, obéissante et interdépendante d'un point de vue social. Les parents d'accueil peuvent retrouver certains de ces traits reflétés ou implicites dans le comportement du MNA.

À ce stade, il est important de comprendre que les MNA au Luxembourg se rapportent à une culture distincte, avec des valeurs, coutumes et traditions qui leurs sont propres en fonction de leurs structures sociétales et familiales originelles, de leur parcours pédagogique, de leur origine ethnique et de leur appartenance culturelle et religieuse. Il est important que la famille d'accueil se familiarise avec ces traditions, ces valeurs et la culture du MNA afin de saisir et de célébrer la diversité, ainsi que de mieux comprendre l'enfant qu'elle accueille dans son foyer. Ce faisant, les parents d'accueil sont en mesure d'identifier certains comportements que l'enfant peut avoir et de travailler avec afin d'éviter toute erreur d'interprétation ou malentendu.

CONSEIL PRATIQUE

Toutes les familles d'accueil doivent prendre en compte les besoins du mineur et contribuer à trouver les moyens pour combler les lacunes constatées, qu'elles soient liées à des différences culturelles ou non. Bien que les familles bénéficient d'un support quotidien et de conseils de la part des professionnels, elles sont censées élargir par elles-mêmes leurs connaissances relatives au contexte et à l'histoire du MNA, afin que les spécificités culturelles et les traditions puissent être activement promues et que cela aide au maintien d'une identité propre du MNA.

Dans cette perspective, nous nous tournons vers les pays d'origine les plus pertinents pour le Luxembourg. Nous fournissons des fiches d'information culturelle en tant qu'outil exemplaire (Documents 8 & 9) que les formateurs sont encouragés à préparer à l'avance, en les adaptant au pays d'origine concerné par le public visé par la formation, à savoir le pays d'origine du MNA que les familles sont prévues d'accueillir.

Diagramme 1.5: *Pays d'origine des MNA arrivés en 2017*

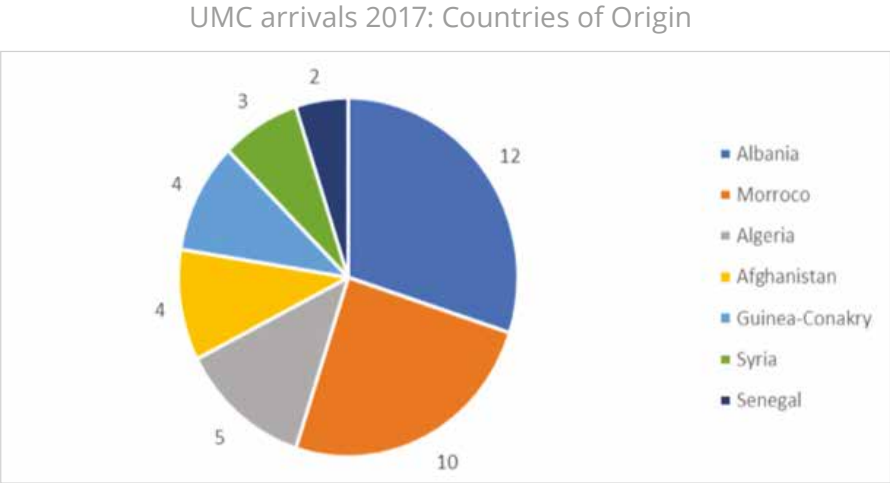

Pays d'origine	Nombre de MNA
Albanie	12
Maroc	10
Algérie	5
Afghanistan	4
Guinée-Conakry	4
Syrie	3
Sénégal	2

Source: OIM Belgique et Luxembourg Bureau Pays, 2018

La population de ces pays comprend une variété de groupes ethniques et, avec eux, un apport de culture, religion, coutumes, langues et traditions très spécifiques et distinctes. Il n'est pas facile de les résumer, mais certains exemples de diversité culturelle et religieuse rencontrés en Albanie et en Afghanistan y sont présentés (voir document 8 et 9). Alors que le Maroc et l'Algérie constituent les principaux pays d'origine en ce qui concerne l'arrivée de MNAs en 2017, il est important de noter que le Luxembourg sert souvent de pays de transit: la plupart des MNA disparaissent du système institutionnel peu après leur arrivée. Ces pays ne sont donc pas directement pertinents pour les formateurs/ familles d'accueil au Luxembourg.

Conseil pratique

Les formateurs sont encouragés à identifier les pays d'origine des MNA prévus d'être accueillis par les familles d'accueil avant la journée de formation. Ils sont encouragés à préparer deux pages A4 couvrant les éléments clefs relatifs aux pays d'origines de ces MNA. Il peut s'agir d'éléments couvrant: les groupes ethniques, les religions, les langues parlées, les traditions particulières, quelques spécialités culinaires, les dates de calendrier importantes, les rôles attribués aux hommes et aux femmes dans la société, ainsi que tout autre point culturel et sociétal important Les documents 8 et 9 servent comme deux exemples de fiches informatives/culturelles que pourraient adapter les formateurs avant la délivrance de formations.

En outre, il est vivement conseillé aux formateurs d'encourager les familles elles-mêmes à approfondir leur connaissances par le biais de recherches et d'enquêtes à titre individuel.

Dans la section qui suit, nous aborderons certaines des difficultés auxquelles les MNA peuvent être confrontés en raison de chocs culturels et/ou d'exposition à la violence, et nous mettons en évidence les éléments clers que les familles d'accueil doivent tenir en compte pour mieux comprendre et prendre soin d'eux.

Vulnérabilités

Chocs culturels et crises d'identité

Pendant l'adolescence, la construction de sa propre identité est essentielle au développement et au bien-être personnel. Les jeunes développent leur propre identité dans le cadre de leur réseau social (frères et sœurs, parents, famille élargie, amis, camarades de classe, etc.), leur environnement et la société dans son ensemble avec ses normes culturelles. Le trajet migratoire composé de différentes étapes et défis influence directement le développement personnel de l'adolescent et cause un bouleversement dans la construction de son caractère et de son identité. C'est d'autant plus vrai dans le cas des MNA confrontés à un trajet migratoire difficile, qu'ils doivent affronter par eux-mêmes et à un âge où le développement est essentiel à la construction d'une identité. Les facteurs de stress dont un MNA en détresse fait face peuvent interférer avec son développement physiologique, tandis que l'absence de réseaux familiaux et/ou sociaux nuit à son fonctionnement psychosocial. L'absence de figure centrale à travers laquelle s'identifier et avec qui créer un lien d'attachment nécessaire (un rôle généralement entrepris par les parents) complique davantage le processus de développement des MNA.

D'autre part, l'interaction avec d'autres cultures au cours du trajet migratoire, ainsi qu'à l'arrivée dans le pays de destination, complique de plus en plus la construction identitaire et soulève des questions d'identité et de loyauté culturelles. Les MNA sont souvent confrontés à un choix entre cultures ou sont contraints de combiner les valeurs et les normes sociales héritées de leur culture d'origine avec celles de leur société d'accueil; chevauchant la première avec la seconde. Il est important que les familles d'accueil aient pleine conscience de ce phénomène. Ci-dessous, nous élaborons sur certaines différences culturelles que les cultures orientales ont en commun et nous relierons cela aux éventuels chocs culturels, la pression et le stress que peuvent ressentir les MNA une fois dans leur pays de destination.

Familles étendues

Diagramme 1.5: *Culture Individualiste vs Culture Collectiviste*

Les enfants issus de familles et/ou communautés tribales étendues se définissent dans le contexte de cette famille ou communauté, loin des perceptions individualistes occidentales liées à l'identité. Leurs comportements et leurs choix peuvent avoir une incidence directe sur la réputation de la communauté ou de la famille dans son ensemble et des décisions importantes concernant une personne sont prises par un groupe plutôt qu'au niveau individuel. Il peut s'agir de décisions liées au mariage (qui épouser et quand) ainsi que, par exemple, de migrer (migrer ou pas, où, par quels moyens et quand). Le passage d'une culture centrée sur la communauté à une culture plus individualiste peut ainsi entraîner un choc émotionnel, générer de la confusion et un sentiment d'aliénation chez le MNA. Les décisions que les MNA sont tenus d'adopter dans leur vie quotidienne pourraient s'avérer plus difficiles que pour les enfants qui ne sont pas confrontés à de tels chocs culturels et dont le développement n'a pas été interrompu par un trajet migratoire.

De plus, les enfants issus de communautés familiales étendues apprennent souvent à avoir du respect pour les personnes âgées et à éviter d'exprimer un avis personnel sur des décisions majeures étant donné que la majorité de celles-ci sont examinées dans un cadre collectif et par des dirigeants spécifiques au sein de la communauté. Exprimer leur propre opinion peut être perçu comme irrespectueux, entraînant la honte pour l'ensemble de la famille. Des principes démocratiques centre-occidentaux, tels que la liberté d'expression et le concept de faire partie intégrante du processus décisionnel, sont inhabituels pour les MNA et ne devraient donc pas être considérés comme un fait ou une connaissance acquise par les familles d'accueil. L'enfant peut en effet se sentir très mal à l'aise en étant invité à s'exprimer sur une question donnée à plusieurs reprises. Les familles d'accueil doivent prendre le temps d'expliquer les différentes perspectives en matière de liberté d'expression et lui faire comprendre progressivement qu'il est acceptable d'exprimer un avis. Au fil du temps, les familles d'accueil pourront encourager le MNA à s'exprimer librement et de façon respectueuse, et de manière à ce qu'il se sente assez confortable pour le faire.

Enfin, se concentrer sur son propre accomplissement individuel et développement personnel n'est pas une priorité pour le MNA qui vient d'arriver au Luxembourg. C'est ce qui ressort clairement, par exemple, de leur souhait de satisfaire aux attentes et instructions de la famille biologique et parfois de la volonté pressante de les aider financièrement, même lorsqu'ils ne reçoivent qu'une petite somme d'argent de poche. Nous constatons souvent que le MNA aspire à commencer à travailler et à gagner de l'argent au lieu de se concentrer sur son intégration linguistique et éducation.

Conseil pratique

Un adolescent afghan âgé de 16 à ½ ans, accueilli au sein d'une famille, a insisté sur l'envoi de son argent de poche à sa famille en Afghanistan. Il était également désireux d'accepter n'importe quel type d'emploi pour gagner des sous supplémentaires pour sa famille. Quand il se trouvait en difficultés, il a parfois demandé à sa famille d'accueil de contribuer aux envois de fonds. La famille acceptait et envoyait la somme par l'intermédiaire de Western Union à la famille biologique en Afghanistan.

Bien que les parents d'accueil puissent penser que cela est la façon correcte d'agir, ils devraient concentrer leur énergie sur l'émancipation du MNA et insister sur l'importance de mettre l'accent sur son développement personnel au Luxembourg — à l'école, avec l'apprentissage des langues, les stages et autres possibilités d'emploi. La pression existante pour plaire la famille en Afghanistan peut interférer avec le processus d'intégration. À long terme, ce sera beaucoup plus avantageux pour le MNA et la famille biologique si les parents d'accueil l'encouragent à se concentrer sur lui-même en premier lieu, en l'aidant à s'intégrer, à apprendre des langues et à acquérir d'autres compétences importantes pour mieux «réussir en Europe».

En effet, la famille d'accueil devrait prendre le temps d'expliquer au mineur qu'au Luxembourg, l'apprentissage des langues et l'obtention d'un diplôme scolaire sont essentiels pour accéder au marché du travail. Les cultures occidentales mettent fortement l'accent sur la valeur du « papier », sous forme d'un CV et d'un diplôme, et les résultats individuels, ce qui n'est pas nécessairement le cas dans les cultures plus collectivistes, où les communautés réussissent en tant que groupe et non en tant qu'individus.

Honte vs Culpabilité

La transgression de normes sociales par une personne ou un groupe peut mener à un sentiment de culpabilité ou de honte, en fonction de la manière dont l'un a été instruit à réagir émotionnellement. Le sentiment de culpabilité est plus typique au sein de la culture européenne, tandis que le sentiment de honte/déshonneur est bien plus présent au sein des cultures de l'est et de l'Afrique subsaharienne, ce qui est étroitement lié aux distinctions égo/groupe - centriques qui caractérisent les cultures occidentale/orientale. En théorie, la culpabilité est ressentie lorsqu'un comportement va à l'encontre du code de conduite moral et cause le plus souvent une forme de préjudice à une autre partie. En revanche, dans les cultures où la honte est plus présente, c'est ce que la communauté considère comme un tout qui a un impact bien plus puissant sur le comportement; indépendamment de ce que la personne ressent à titre personnel.

La nécessité de préserver l'honneur et d'éviter la honte est prioritaire et le fardeau de la honte est généralement plus lourd que celui de la culpabilité car la première touche une communauté et la deuxième une personne seule. Il peut être difficile pour un individu de reconnaître spontanément qu'il a fait ou dit quelque chose qui serait préjudiciable à une famille ou à une communauté entières. Aussi longtemps que certains restent convaincus de « l'innocence » d'une personne, la honte pourrait ne pas être ressentie. Une grande partie de l'effort consiste donc à faire en sorte ces personnes soient convaincues de votre innocence. Selon la culture de la honte, il est nécessaire d'éviter la honte à tout prix. Dans des contextes culturels non occidentaux, la honte est considérée comme une réponse émotionnelle appropriée/attendue en cas de comportement fautif.

1. Ce paragraphe a été adapté à partir du manuel ALFACA, page 39.

Entre deux cultures

D'un point de vue plus général, être déchiré entre deux cultures peut susciter un fort sentiment de non appartenance (à aucun des deux): le MNA doit être assisté dans son processus d'adaptation et les parents d'accueil devraient être encouragés à être patients, à se familiariser avec le contexte culturel spécifique du MNA et à comprendre sa réticence à adopter de nouvelles valeurs et normes. La patience et la perspective sont des éléments comportementaux essentiels à cet égard.

Il est également très important d'informer et d'inclure la famille biologique du MNA au processus d'adaptation culturelle. Dans la mesure du possible, il convient d'expliquer les différences et perceptions culturelles ainsi que de communiquer à la famille biologique les attentes que la famille d'accueil a en termes d'adaptation culturelle du MNA. Les raisons liées à cela se divisent en deux volets :

1. Éviter que la famille biologique culpabilise le MNA d'être déloyal envers sa culture d'origine et susciter en lui un sentiment de honte potentielle;
2. Éviter les tensions entre la famille d'accueil et la famille biologique — cela peut entraîner la détérioration du processus d'accueil et mettre le MNA dans une position inconfortable, étant tenu de choisir.

Enfin, il convient de noter que, dans le contexte du placement en famille d'accueil, les familles ne devraient pas remodeler entièrement leur structure de vie quotidienne et familiale afin de s'adapter à celle du MNA. Ce dernier devra en principe être confronté à une phase d'adaptation et d'acculturation où des tensions et des crises peuvent survenir précisément en raison de différences de culture fondamentales et de confusion de la part du MNA en ce qui concerne sa place dans le noyau familial. Toutefois, les familles d'accueil devraient être encouragées à être compréhensives et sensibles — certaines adaptations seront naturellement attendues de leur part.

Coutumes culturelles nocives ayant des implications psychologiques et/ou pour la santé

En parallèle, les formateurs sont encouragés à renseigner les familles d'accueil sur certaines coutumes culturelles de l'Est et de l'Afrique subsaharienne qui peuvent sembler anormales et abusives pour eux et qui sont aujourd'hui au cœur de nombreux débats culturels relativistes. Certaines de ces coutumes peuvent avoir des implications sur le bien-être physique, mental et/ou émotionnel du MNA, ce qui les rend particulièrement vulnérables, d'où l'importance d'en être informé.

Mutilation génitale féminine/excision (MGF/E) – chez les filles

La mutilation génitale féminine est une pratique consistant à couper ou à retirer une partie ou la totalité des organes génitaux féminins externes. Il s'agit d'une pratique courante dans certaines communautés d'Afrique, en Asie et le Moyen-Orient. En 2016, l'UNICEF a estimé que 200 millions de femmes vivant aujourd'hui dans 30 pays -27 pays africains, l'Indonésie, le Kurdistan iraquien et le Yémen- ont subi des mutilations génitales féminines.

2. Mutilation génitale féminine/excision: Une préoccupation globale, New York: Fonds des Nations unies pour l'enfance, février 2016. Rapport disponible ici: https://www.unicef.org/media/files/FGMC_2016_brochure_final_UNICEF_SPREAD.pdf

La MGF est pratiquée entre les jours qui suivent la naissance à la puberté et au-delà. Dans la moitié des pays pour lesquels des chiffres nationaux sont disponibles, la plupart des filles sont découpées avant l'âge de cinq ans, mais les procédures varient selon le pays ou le groupe ethnique. Cela peut comprendre une combinaison des éléments suivants:

- ablation partielle ou totale du clitoris et, plus rarement, seulement du prépuce
- ablation partielle ou totale du clitoris et des petites lèvres (replis internes de la vulve), avec ou sans excision des grandes lèvres (replis cutanés externes de la vulve)
- rétrécissement de l'orifice vaginal par recouvrement, réalisé en sectionnant et en repositionnant les petites lèvres, ou les grandes lèvres, parfois par suture, avec ou sans ablation du clitoris

Au cours de cette dernière procédure, la fermeture de la vulve se fait à travers de points de suture, en laissant un orifice destiné au passage des urines et des fluides menstruels. Le vagin est rouvert pour des rapports sexuels généralement plus tard dans la vie de la femme quand elle se marie, puis ouvert davantage pour la naissance d'un enfant.

Les MGF sont profondément ancrées dans l'inégalité du genre, car elles tentent de contrôler l'activité sexuelle des femmes et de respecter les normes apparentes de pureté, de modestie et de beauté. La pratique est généralement initiée et menée par des femmes, qui le considère comme un honneur, et qui craignent le fait de ne pas avoir leurs filles/jeunes filles coupées les exposera, mais aussi toute la famille, à l'exclusion sociale. Les conséquences en matière de santé liées aux mutilations génitales féminines dépendent de la procédure utilisée, mais elles peuvent comprendre les éléments suivants:

- les infections récurrentes,
- difficulté à uriner et au passage du flux menstruel,
- douleur chronique,
- le développement de kystes,
- stérilité,
- complications au cours de l'accouchement,
- saignements pouvant mener au décès[3].

Les MGF ont des conséquences tant psychologiques que pour la santé, qui peuvent être à court et/ou à long terme. Bien qu'il y ait eu peu de recherches sur les conséquences psychologiques des mutilations génitales féminines, les données disponibles indiquent que la plupart des mineurs sont confrontés à des cauchemars récurrents.

Les familles accueillant une jeune fille doivent être informées de l'existence ou non d'une possible FGM afin de pouvoir répondre à ses besoins physiques et médicales. La famille est vivement encouragée à:

- organiser une visite chez le gynécologue et expliquer au MNA les raisons de cette visite et le point de vue des Européens sur la pratique — c'est une forme de mutilation physique et, par conséquent, d'abus;
- organiser une visite chez le psychologue afin de s'assurer que le MNA comprend le lien entre ce qu'elle a subi et sa détresse psychologique.

3. CAPPA, Claudia, et al. Mutilation génitale/excision: Aperçu statistique et étude de la dynamique du changement, New York: Fonds des Nations unies pour l'enfance, juillet 2013. Rapport disponible ici:http://data.unicef.org/wp-content/uploads/2015/12/FGMC_Lo_res_Final_26.pdf

Mariages précoces et la dot – chez les filles

La pratique du mariage d'enfant et la grossesse en tant qu'enfant est répandue parmi certains groupes ethniques en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique. Les raisons en sont doubles:

1. préserver la virginité des filles - les jeunes filles mineurs sont moins susceptibles d'avoir eu des contacts sexuels et sont donc considérées comme vierges au moment du mariage;
2. le prix de la mariée - la dot à payer par le mari est souvent plus élevé lorsque la mariée est mineur.

Le mariage des enfants prive une fille de son enfance, une période nécessaire au développement physique, émotionnel, social et psychologique. Les mariages précoces sont une source de stress émotionnel lorsque la jeune femme est retirée du domicile de ses parents pour vivre avec son mari et parfois de sa belle-famille (comme c'est le cas en Inde). Son mari est généralement son ainée de plusieurs années et la mariée sera généralement obligée et forcée d'avoir des relations sexuelles avec lui malgré son sous-développement physique et physiologique. Son incapacité à consentir, (compte tenu de son âge et des dynamiques d'impouvoir dans laquelle elle se trouve), qualifie ce rapport sexuel de viol.

Les complications de santé résultant d'un mariage précoce et par extension de relations sexuelles et de grossesses précoces, incluent entre autres, le risque de:

- le besoin d'une intervention obstétrical (à l'instar d'un accouchement naturel),
- malnutrition et corps affaibli – à cause de grossesses fréquentes et d'allaitement à une période où le corps de la porteuse est lui-même en voie de développement physiologique.

Le prix de la dot d'une fille est sa valeur d'échange: en espèces, en nature ou sous toute autre forme convenue, par exemple, la servitude. Cette valeur est généralement déterminée par les parents des filles concernées par le mariage et les beaux-parents futurs. Le prix de la dot sera plus élevé si la virginité de la fille a été préservée, par exemple par le biais de la MGF. Dans certaines communautés sud-asiatiques, le statut peu élevé des filles est compensé par les paiements de la dot versés par les parents de la fille au mari au moment du mariage. Dans certaines situations, les familles utilisent ce système pour extorquer un prix plus élevé pour la fille de la famille. Malheureusement, cela a entraîné un certain nombre de crimes de dot, notamment de:

- tortures physiques et mentales de la fille ou de la femme;
- l'inanition de la fille ou de la femme;
- le viol de la fille ou de la femme;
- brûler à vif la fille ou la femme (par le mari et / ou les beaux-parents) dans les cas où les paiements de la dot ne sont pas effectués.

Les complications de santé résultant d'un mariage précoce et par extension de relations sexuelles et de grossesses précoces, incluent entre autres, le risque de:

- le besoin d'une intervention obstétrical (à l'instar d'un accouchement naturel),
- malnutrition et corps affaibli – à cause de grossesses fréquentes et d'allaitement à une période où le corps de la porteuse est lui-même en voie de développement physiologique.

Le prix de la dot d'une fille est sa valeur d'échange: en espèces, en nature ou sous toute autre forme convenue, par exemple, la servitude. Cette valeur est généralement déterminée par les parents des filles concernées par le mariage et les beaux-parents futurs. Le prix de la dot sera plus élevé si la virginité de la fille a été préservée, par exemple par le biais de la MGF. Dans certaines communautés sud-asiatiques, le statut peu élevé des filles est compensé par les paiements de la dot versés par les parents de la fille au mari au moment du mariage. Dans certaines situations, les familles utilisent ce système pour extorquer un prix plus élevé pour la fille de la famille. Malheureusement, cela a entraîné un certain nombre de crimes de dot, notamment de:

- tortures physiques et mentales de la fille ou de la femme;
- l'inanition de la fille ou de la femme;
- le viol de la fille ou de la femme;
- brûler à vif la fille ou la femme (par le mari et / ou les beaux-parents) dans les cas où les paiements de la dot ne sont pas effectués.

Les "bacha bazi" d'Afghanistan – garçons dansant

Le bacha bazi fait référence à une grande variété d'activités impliquant des relations sexuelles entre hommes âgés et adolescents en Afghanistan. Le praticien est communément appelé bacha baz ou simplement bach. Cette pratique peut inclure, dans une certaine mesure, l'esclavage sexuel, la prostitution d'enfants, l'exploitation par le travail et le trafic sexuel d'enfants. En raison de l'environnement non réglementé dans lequel la pratique se déroule, les garçons souffrent d'un manque d'hygiène et d'accès aux soins de santé. Ils sont également victimes de traumatismes physiques et mentaux et sont exposés à un large éventail de problèmes de santé, notamment:

- Maladies sexuellement transmissibles (MST) telles que le VIH, la chlamydie, la gonorrhée, la syphilis et le chancre mou (entre autres),
- Malnutrition - nourrir les garçons n'est pas une priorité, les trafiquants cherchant à maximiser leur marge bénéficiaire et à minimiser leurs coûts,
- Système immunitaire diminué,
- Retards cognitifs,
- Retard de la croissance osseuse,
- Lésion d'organes / tissus génitaux,
- Stérilisation,
- Fractures osseuses dues à des traumatismes,
- Problèmes de santé mentale, y compris l'anxiété, la confiance, l'automutilation, la dépression, etc.

Il est essentiel que les familles d'accueil accueillant des enfants victimes de la traite ou exploités selon cette pratique s'occupent des conséquences pour la santé physique et mentale des MNA par le biais d'un soutien et d'une aide professionnelle. Ils doivent:

- Être sensibilisés aux tabous associés à la pratique,
- Trouver un moyen adéquat de susciter la discussion avec le MNA victime sans forcer la discussion (qui risque de le traumatiser),
- Pouvoir solliciter une assistance professionnelle telle qu'une visite chez le gynécologue, le psychiatre, le psychologue ou le généraliste.

Querelles de sang parmi les familles en Albanie

Une querelle de sang est une querelle définie par un cycle de violence de représailles, impliquant des membres de familles d'un proche tué, lésé ou déshonoré cherchant à se venger en tuant ou en punissant physiquement les coupables ou leurs proches. Une querelle peut évoluer dans un cercle vicieux de nouveaux meurtres, représailles, contre-attaques et guerres à outrance qui peuvent aboutir à l'extinction mutuelle des deux familles. Souvent, la cause initiale d'une querelle est oubliée, et les querelles sont néanmoins transférées d'une génération à l'autre.

Une étude publiée en janvier 2017 explore les effets des inimitiés sanglantes, en particulier en Albanie, sur les enfants et les jeunes adultes, les exposant à la haine, à la criminalité, à la violence et à l'exclusion sociale. L'étude indique que les enfants et les adultes étaient exposés à divers risques psychosociaux et mettant leur vie en danger, les obligeant à les transférer physiquement dans d'autres parties du pays ou à l'étranger . Au Luxembourg, les querelles de sang sont en fait souvent citées comme un facteur d'incitation à la migration, en particulier par les MNA albanais.

Traumatismes psychiques

Un traumatisme psychique est une blessure de l'âme dû à un surmenage des mécanismes de protection psychiques suite à une expérience traumatisante. On considère comme expérience traumatisante des événements tels que accidents graves, maladies, catastrophes naturelles, expériences d'importantes violences psychiques, physiques ou sexuelles tout comme des expériences de perte et de négligence.

Les MNA subissent souvent des expériences traumatisantes avant, pendant et/ou après leur voyage de migration, comme mentionné précédemment : parfois découlant de conflits et de la persécution qu'ils subissent dans leur pays d'origine (les poussant à fuir), parfois résultant des diverses formes de violence auxquelles ils sont confrontés en cours de route; et souvent résultant d'une combinaison de ceux-ci. De plus, la séparation du milieu familial et le déracinement, tout simplement, peuvent être traumatisant en soi. Les difficultés auxquelles les MNA sont confrontés dans leur pays de destination, en termes d'adaptation à de nouvelles valeurs, d'être dans un environnement étranger loin de leurs proches, de ne pas comprendre la langue, de connaître des difficultés scolaires, de discrimination / exclusion sociale, etc., peuvent encore amplifier les troubles traumatiques et retarder le rétablissement.

4. Meçe, Merita (2017). « Living in uncertainty: Resurgence of blood feud in albanian post-socialist society and its consequences on children and young adults ». Contemporary Readings in Law and Social Justice 9(2) :28-38.

Table 1.2: *Elements pouvant causer des traumatismes chez les enfants*

Pré-migration	Migration	Post-migration
Conflit, persécution	Déracinement	Sentiment de déracinement amplifié
Adoléscence: transition hormonale, physique et biologique	Séparation de l'adulte/des adultes responsables (i.e., ses parents généralement)	Stress liés au bien-être de la famille
Séparation de sa famille élargie et de son environnement social	Exposition à diverses formes de violence et d'abus	Difficultés scolaires liées aux barrières linguistiques, culturelles et sociales
Interruption scolaire	Exposition à des conditions de vie difficiles (camps de réfugiés par exemple)	Adaptation à la vie en centre d'accueil
Peur constante	Malnutrition	Acculturation (identité ethnique et religieux, relations de genre etc)
Pertes, décès	Incertitudes liées à son avenir (statut d'immigration, source de revenu, statut social, regroupement familial)	Discrimination et exclusion sociale

Source: IOM Bureau Pays pour la Belgique et le Luxembourg, 2018

Plusieurs problèmes comportementaux et émotionnels sont observés chez les enfants réfugiés et chez les MNA en particulier, notamment:

- difficultés de sommeil,
- anxiété aiguë et crises de panique,
- retrait social et isolement,
- cauchemars récurrents,
- divers problèmes de développement,
- migraines récurrentes,
- comportement hyperactif; dépression,
- la passivité,
- troubles de la concentration,
- solitude,
- anxiété de séparation,
- faible estime de soi ,
- troubles digestifs et alimentaires .

Ces derniers sont plus amplement élaborés dans la Section 2.3 où nous tenterons de vous fournir plus d'outils et d'information servant à soutenir le MNA dans le rétablissement des traumatismes psychiques ainsi que des séquelles et des effets secondaires qui peuvent en découler.

5. Cette section est une adaptation de la section «Bien-être psychologique» du manuel ALFACA (page 32).

Perte de Confiance

Le sentiment d'insécurité continu et répétitif vécu par le MNA, le voyage migratoire et l'accumulation d'expériences traumatiques peut engendrer un manque de confiance total envers les personnes et institutions l'entourant. Un rapport concernant les MNA érythréennes aux Pays-Bas, publié en mai 2018 par l'Université de Tilburg en collaboration avec EEPA et NIDOS, affirme que le manque de confiance résulte d'un SSPT persistant et non traité, par le biais de sentiments négatifs qui biaisent systématiquement le traitement psychologique d'information. Le traitement des traumatismes et l'instauration d'un climat de confiance entre le MNA et le réseau de soignants l'entourant sont essentielles à la protection du MNA. Le rapport examine les raisons sous-jacentes expliquant la perte de confiance et propose des conseils pratiques afin de la reconstruire. Les principales conclusions de cette étude sont les suivantes[6]:

Table 1.3: *Principales conclusions*

Raisons pouvant expliquer le manque de confiance que le MNA peut porter envers son réseaux de soignants:

- les expériences passées causant le SSPT;
- les expériences passées activant l'instinct de survie, ce qui peut amener le MNA à se méfier d'autrui par mesure de précaution et de défense;
- un traumatisme collectif dans une communauté très unie provoque la propagation de la méfiance via les médias sociaux et d'autres plates-formes de communication au sein de la communauté.
- processus bureaucratiques stressants dans le pays d'accueil (procédure d'asile) et lourde charge de preuve (par exemple, attentes irréalistes des autorités quant à l'obtention par le MNA de toutes sortes de documents officiels de leur pays d'origine);
- être trahi par les autres durant et après le voyage migratoire;
- se méfier des autres et être méfier par autrui;
- ne pas comprendre la culture et la langue de la communauté d'accueil;
- préoccupations quant aux conséquences de dire la vérité.

Comment reconstruire la confiance?

- Soutenir le MNA dans ses objectifs (académique, professionnel, apprentissage linguistique);
- Echanger avec le MNA sur sa culture et ses traditions, montrer de l'intérêt et prendre conscience des différences culturelles;
- Respecter la vie privée du MNA, sans poser trop de questions directes;
- Respecter l'espace du MNA.

"Nous ne pouvons pas parler à nos parents, comment sommes-nous censés obtenir nos documents ici pour commencer les procédures de réunification familiale? Les gens ici ne nous comprennent pas. Je ne pense pas que nos tuteurs aient une vue d'ensemble sur notre situation." (p.33)

Source: Trust and the Triggers of Trauma. Exploring experiences of the trust between Eritrean unaccompanied minors and their caregivers in The Netherlands, Tilburg University

6. Ce paragraphe est largement inspiré de l'étude menée par l'Université de Tilburg. Les citations du MNA érythréen sont extraites de l'étude. Pour l'étude complète, veuillez consulter: http://194.0.234.211/wp-content/uploads/2016/07/Trust-and-the-Triggers-of-Trauma-NIDOS-2018_Final_coverpage1.pdf

La perte de confiance entraîne au développement d'un mécanisme de défense et un comportement défensif et hypervigilant de manière à se protéger des menaces extérieures et à éviter toute déception supplémentaire. Le comportement hypervigilant est souvent observe chez les MNA, qui ont tendances à ne pas divulguer certaines informations.

Les secrets

En effet il peut arriver que des demandeurs d'asile ou des migrants se trouvant dans une situation irrégulière, qu'ils soient enfants ou adultes, ne divulguent pas certaines informations pour se protéger. Ces "secrets" sont souvent liés à leur situation familiale, à leur contexte d'origine et / ou à leur trajectoire migratoire. Les familles, les passeurs et les amis des demandeurs d'asile et des migrants qui se sont rendus en Europe les mettent souvent en garde leur conseillant souvent de ne pas révéler trop d'informations par mesure de précaution. Cela peut être stressant pour le MNA, en particulier lorsqu'il se sent obligés de révéler ouvertement des informations sur sa situation familiale (par exemple aux autorités). De plus, la crainte que des informations soient utilisées à son encontre, notamment dans le cadre du traitement de sa demande d'asile, est courante. Bien entendu, cela peut encore amplifier les traumatismes et l'anxiété existants dont il souffre déjà. Garder des secrets peut également server de stratégie pour conserver un degré d'autonomie et d'agence personnelle – comme ils ont été forcés à devenir autonomes, indépendants et prématurément adultes lors de la trajectoire migratoire, le système d'accueil et de soins mis en place au Luxembourg peut être aperçu comme envahissant. Le MNA peut ressentir que son autonomie lui est retiré. En tant que tel, il conserve le peu d'autonomie qui leur reste en gardant certaines informations pour soi. Les secrets du MNA doivent être respectés. Ainsi, il est important que les familles d'accueils fassent attention à la manière dont ils posent les questions et à ce qu'ils posent, car cela pourrait être perçu comme une forme de menace de la part du MNA ainsi qu'une source d'angoisse. D'abord et avant tout, les familles d'accueil sont encouragées à prendre le temps d'établir une relation de confiance avec le MNA.

> ***"Lorsqu'il s'agit de garder des secrets, les mentors et les tuteurs ne les gardent pas. En fait, ils ont raison, c'est leur travail. Ils doivent tout écrire et tout rapporter. Personnellement, je ne parle pas de tout et je ne partage pas tous mes secrets avec eux.". (p.36)***

Pression et autonomie

Le MNA quitte souvent son pays suivant une pression sociale de la part de sa famille et communauté, qui supposent que l'arrivée de l'enfant en Europe lui fournira de meilleures opportunités tout en profitant financièrement à la famille et communauté sur le long terme. Cela renvoie à la culture communautaire évoquée précédemment. Il est souvent trop idéaliste de penser que de nombreuses opportunités s'offriront à un MNA arrivant au Luxembourg et plus généralement en Europe. La communauté d'origine s'attend souvent à ce que le MNA trouve rapidement du travail, que le regroupement familial aura lieu rapidement (si entamé) et que le MNA pourra envoyer des rémittences à sa famille. Ces attentes peuvent créer une pression énorme sur l'enfant qui se sent responsabilisé et qui veut à tout prix éviter de décevoir sa famille.

Lorsque le MNA a des frères et sœurs cadets à sa charge au Luxembourg, une pression supplémentaire peut également émaner du fait qu'il doive s'occuper d'eux. Ce rôle protecteur attendu dans de nombreuses cultures. Il est important que les familles d'accueil prennent conscience de ces pressions car elles ne sont pas nécessairement exprimées ouvertement par le MNA.

Parallèlement, ce type d'attente et les responsabilités qui en découlent incitent le MNA à développer très tôt un sentiment d'autonomie et un comportement semblable à celui d'un adulte. Ceci est encore accéléré lorsque vous considérez le processus de migration que subissent souvent les MNA. Ils apprennent très tôt à acquérir des compétences de survie. Il est essentiel que les parents d'accueil gardent cela à l'esprit. Les traiter comme de jeunes enfants pourrait paraître condescendant pour le MNA. En tant que tel, il est essentiel que les parents d'accueil comprennent quand et comment offrir l'espace et le degré d'autonomie nécessaire au MNA.

Etude de cas:

Lorsque le personnel de l'OIM au Luxembourg a rencontré un groupe de MNA dans le foyer Saint-Antoine en 2016 et a qualifié l'un d'entre eux d' «enfant», un garçon guinéen de 16 ans et demi l'a interrompue et a crié «Des enfants? Nous ne sommes pas des enfants, nous avons traversé l'Afrique et l'Europe à pied, en bateau et par nous-mêmes; nous sommes indépendants et pouvons prendre soin de nous-même.».

Cet échange est un exemple parfait du discours, de la mentalité et de la perception de soi-même qu'un MNA pourrait avoir à propos de soi.

Ainsi, les familles d'accueil devraient adopter une approche nuancée et traiter les MNA comme étant des enfants adultes sans oublier leur vulnérabilité ni leur sentiment de fierté et de survie.

Il existe des cas contraire également où le MNA puisse exiger ou s'attendre à ce ses parents d'accueil fassent ses devoirs, lui trouvent un emploi/stage, lui achètent des vêtements ou lui donnent des sommes d'argent de poche excessives. Par bonne volonté, les familles d'accueil sont souvent inclinées à répondre à ces demandes-là dans la positive. Il est important de noter que cela rendrait le MNA dépendants et lui fera donc perdre tout sens d' autonomie. Aider et venir en soutien ne riment pas avec «le faire à sa place».

Il est également important de noter dans ce contexte là que selon les lois luxembourgeoises, le MNA peut rester au sein de sa famille d'accueil après avoir atteint l'âge de 18 ans mais que à partir de 21 ans, les familles ne bénéficient plus d'un soutien financier assurant la prise en charge. En tant que tel, le MNA devenu jeune adulte doit être préparé à une autonomie totale et la transition vers un comportement adulte doit être soutenue dès le début du placement par la famille. La transition vers une vie indépendante pourrait aggraver la détresse et l'anxiété chez un MNA devenu jeune adulte, notamment en raison des vulnérabilités particulières et propres aux MNA.

Annexe Six

Document Informatif 4

Modalités d'enseignement pour MNA au Luxembourg

Enseignement fondamental et secondaire

Les différents services du ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse accueillent, informent et orientent tous les jeunes primo-arrivants qui se présentent, indépendamment de leur statut. Malgré une offre scolaire diversifiée, aucune différentiation n'est faite en fonction du statut de l'enfant en tant que mineur non accompagné (MNA). En principe, tous les enfants de migrants, de demandeurs ou bénéficiaires de protection internationale, tout comme les MNA ont pleinement accès au système éducatif, au même titre que les ressortissants luxembourgeois. Dans le respect du principe de l'égalité et de l'intérêt supérieur de l'enfant, ces différences n'ont pas lieu d'être dans un cadre scolaire.

Dû à l'hétérogénéité de la population vivant au Grand-Duché de Luxembourg, le système scolaire se trouve régulièrement face à des enfants ou adolescents étrangers ne parlant pas ou peu les langues de scolarisation du pays. Ainsi, des mesures spécifiques ont été mises en place pour les enfants de migrants, tant au niveau de l'enseignement fondamental que de l'enseignement secondaire, et dont peuvent également bénéficier les MNA.

La fréquentation scolaire est obligatoire pour tous les enfants résidant au Luxembourg, qu'ils soient nationaux ou étrangers, et quel que soit le statut de leurs parents ou le leur. Tout enfant ayant atteint l'âge de quatre ans avant le 1er septembre doit fréquenter l'école. Cette obligation s'étend jusqu'aux seize ans. Dès lors, l'accès des MNA à l'éducation se doit d'être assuré au plus vite. Généralement, un tuteur ou un membre du personnel du foyer d'hébergement du mineur prend en charge le dossier scolaire du jeune afin de veiller au plus vite à son inscription dans une école adaptée à son âge et à son niveau de scolarité.

Tandis que les enfants de moins de 12 ans sont inscrits dans les établissements scolaires de leur commune de résidence, les enfants et les jeunes âgés de 12 à 24 ans, doivent se présenter au préalable auprès de la Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants (CASNA) en vue d'une évaluation des acquis scolaires et des connaissances linguistiques qui détermineront son orientation.

Au Luxembourg, toutes les classes sont mixtes, tant au niveau fondamental qu'au niveau secondaire. C'est à dire que ces classes se composent de tous les enfants de migrants, y compris les mineurs non accompagnés, afin de permettre une meilleure intégration et de favoriser l'utilisation du français comme langue de communication entre eux.

Enseignement fondamental

Les enfants étant en âge de scolarisation obligatoire qui entrent dans l'enseignement fondamental, sont inscrits, sur décision du directeur de région, dans un cycle adapté à leur âge et à leur scolarité antérieure.

En principe, les enfants intègrent (préférentiellement) une classe régulière afin de se familiariser rapidement avec le luxembourgeois et d'intégrer le système scolaire luxembourgeois au plus vite. Néanmoins, pour les enfants n'ayant pas encore de connaissances suffisantes en allemand et/ou français leur permettant de

suivre les matières de base, peuvent suivre des cours d'accueil qui se déroulent en dehors de leur classe régulière, en vue d'apprendre intensivement les langues de scolarisation du Luxembourg.

Il se peut que selon le lieu de résidence et notamment la date d'arrivée dans le pays, il n'y ait plus de places disponibles dans une classe régulière. Dans ce cas de figure, l'enfant est inscrit dans une classe d'accueil étatique.

Un guide spécial s'intitulant Accueillir et intégrer : Guide pédagogique pour enseignants de l'école fondamentale et un vade-mecum à l'intention des enseignants, ont été élaborés, sans toutefois aborder spécifiquement le cas des MNA.

Enseignement secondaire

- **Les jeunes âgés de 12 à 16 ans**

  Ils doivent se présenter au plus tôt au Service de la scolarisation des enfants étrangers (SECAM) où ils sont pris en charge par la CASNA en vue de leur scolarisation dans l'enseignement public luxembourgeois.

  En pratique, ce sont les tuteurs ou les responsables du mineur qui assistent et contactent le service. Il est important de noter que les tuteurs ou toute autre personne ayant sous sa responsabilité le mineur, doivent au préalable fixer un rendez-vous avec la CASNA avant de se rendre dans ses locaux.

- **Les jeunes âgés de 12 à 15 ans**

  Généralement, les jeunes ne maîtrisant pas ou peu les langues de l'enseignement, peuvent intégrer des classes d'accueil (ACCU) où ils suivent l'apprentissage intensif de la langue française en vue d'intégrer par la suite une classe régulière.

  Pour les jeunes n'étant pas familiers avec l'alphabet latin, il existe également des classes ACCU d'alphabétisation.

- **Les jeunes de 16 et 17 ans**

  Ils ont la possibilité d'intégrer une classe d'accueil pour jeunes adultes (CLIJA) mais que depuis la rentrée scolaire de 2016/2017.

- **Les jeunes âgés de 18 à 24 ans**

  Il est possible d'intégrer une classe d'accueil pour jeunes adultes plus (CLIJA +) en vue de poursuivre une formation, d'accéder aux études supérieures ou de faciliter leur entrée dans la vie active.

Il existe différents types de classes régulières pour les élèves nouvellement arrivés au niveau secondaire général, tels que les classes d'insertion ou encore les classes à régime linguistique spécifique.

Un éventail de maintes autres possibilités reste à la disposition du jeune.

Consulter les sites utiles

Le site du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse: www.men.lu

- Vous pouvez soit consulter l'offre scolaire internationale (en pleine accroissement),
- Vous pouvez accéder à la rubrique Système éducatif afin de vous informer sur les diverses offres au sein de l'enseignement fondamental, secondaire et/ou encore la formation professionnelle.
- Vous trouverez également sur ce site des informations concernant la procédure d'inscription, l'offre spécifique dans les classes régulières ou encore des informations concernant les élèves à besoins éducatifs spécifiques ou particuliers.
- Vous avez accès à diverses brochures fournissant des informations plus explicites sur les différentes classes et formations (p.ex. L'école du succès, une chance pour tous : à partir de la 4e, les classes à régime linguistique spécifique (RLS) - Dépliant ou encore Bienvenue à l'école luxembourgeoise ! Informations pour parents et élèves nouveaux arrivants).

La plate-forme en ligne du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse intitulée : mengschoul.lu

- Vous pouvez trouver l'offre scolaire proposée dans les différents lycées luxembourgeois au niveau de l'enseignement secondaire
- Vous pouvez trouver l'offre de la formation professionnelle
- Vous pouvez trouver l'offre du brevet de technicien supérieur

Accueil et orientation

La CASNA, qui accueille, informe et oriente les élèves, est en mesure de fournir une orientation appropriée au jeune et de l'informer plus extensivement sur les différentes possibilités susceptibles de l'intéresser le jeune: en effet, chaque étudiant est évalué individuellement et reçoit une recommandation d'orientation, sur base de son niveau d'éducation atteint dans son pays d'origine ainsi que sur les résultats de ses tests et les entretiens avec la CASNA. Ces démarches permettent alors à la CASNA d'identifier le profil scolaire du jeune et de le référer à une école et une classe correspondant au mieux à ses compétences, à ses intérêts et à son profil.

Lors du 1er rendez-vous avec la CASNA, les pièces suivantes sont à apporter:

- la carte d'identité ou le passeport
- la carte de sécurité sociale
- les bulletins des 2 dernières années scolaires (si possible)
- l'attestation de dépôt de demande de protection internationale

Informations pratiques

Les heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h (sur rendez-vous).
L'adresse: Maison de l'Orientation 58, Boulevar Grande- Duchesse Charlotte, Luxembourg
Tél.: (+352) 247-85277
(+352) 247-75277
Mail: casna@men.lu

Autres aides et services de soutien

Médiateur interculturel

Lors de l'entretien avec la CASNA, il est possible d'avoir recours à un médiateur interculturel. Les médiateurs interculturels assistent gratuitement les élèves et parents/tuteurs d'élèves ne comprenant ou ne parlant pas une des trois langues officielles du pays, à savoir le luxembourgeois, le français et l'allemand. Ils font le lien entre les élèves et parents respectivement tuteurs et le personnel enseignant et éducatif. Ils traduisent des informations concernant la scolarité antérieure dans le pays d'origine, assurent des traductions orales lors des entretiens parents/tuteurs avec les enseignants et lors d'entretiens dans le cadre du testing entre autres. De manière générale, ils facilitent la communication et la compréhension réciproque entre les familles, l'élève d'un côté et les acteurs scolaires, de l'autre. Actuellement, le SECAM dispose de médiateurs parlant plus d'une trentaine de langues sur demande. Vous trouverez des informations supplémentaires sur le site du Service de la scolarisation des enfants étrangers portal.education.lu/secam sous la rubrique Médiateurs.

Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CePas)

En plus de l'environnement social, les enfants peuvent avoir recours à des « services de psychologie et d'accompagnement scolaire », offrant un soutien et une assistance psychologiques, tout comme une aide thérapeutique au besoin, par le biais du CePAS.
Différentes formations ou ateliers sont proposés aux élèves par le CePAS, tel que par exemple « Stay Cool » qui est un entraînement se basant sur la pédagogie de la confrontation[1].

Antenne locale pour Jeunes (ALJ)

L'antenne soutient les jeunes dans leur transition vers le marché du travail et qui lutte entre autres contre le décrochage scolaire.

Groupe d'accompagnement Psychologique (GAP)

L'élève peut avoir recours au GAP en cas d'événement dramatique ou traumatisant dans un établissement scolaire.

Groupe de Prévention et de Sensibilisation à l'Interculturalité

Le groupe soutient et accompagne les jeunes demandeurs et bénéficiaires de protection internationale, leur famille, ainsi que la communauté scolaire (et autres structures concernées) dans leur intégration au Luxembourg[2].

Remerciements

L'OIM et ses partenaires dans le cadre du projet Fostering Accross Borders (FAB, janvier 2017 – Octobre 2019) aimeraient remercier Madame Elisabeth REISEN, chef de service Scolarisation des enfants étrangers (MENJE) pour sa contribution volontaire et sa générosité.

1. Pour plus d'information concernant ceci, veuillez consulter https://cepas.public.lu/fr/actualites/2017/stay-cool.html
2. Pour plus d'information concernant ceci, veuillez consulter: https://cepas.public.lu/fr/accompagnement-scolaire/GPS-I.html

Annexe Sept

Document Informatif 5

Besoins de protection et principe de l'intérêt supérieur de l'enfant

Besoins de protection[1]

Dans un premier temps, il est important de comprendre ce que constitue un système global et efficace de protection de l'enfance, en particulier pour les mineurs non accompagnés (MNA). Comme le démontre le diagramme ci-dessous, l'existence d'une série d'éléments clés est nécessaire pour que les besoins de protection d'un MNA soient garantis suite à son arrivée dans le pays de destination. Bien que ce qui suit illustre un système idéal, il convient de souligner qu'en pratique les principes et actions énoncés ci-dessous ne sont ni systématiquement implémentés ni de façon homogène à travers le territoire de l'Union européenne (UE):

Diagramme 1.6: *Éléments du système global de protection de l'enfance propres aux MNA[2] L'intérêt supérieur de l'enfant*

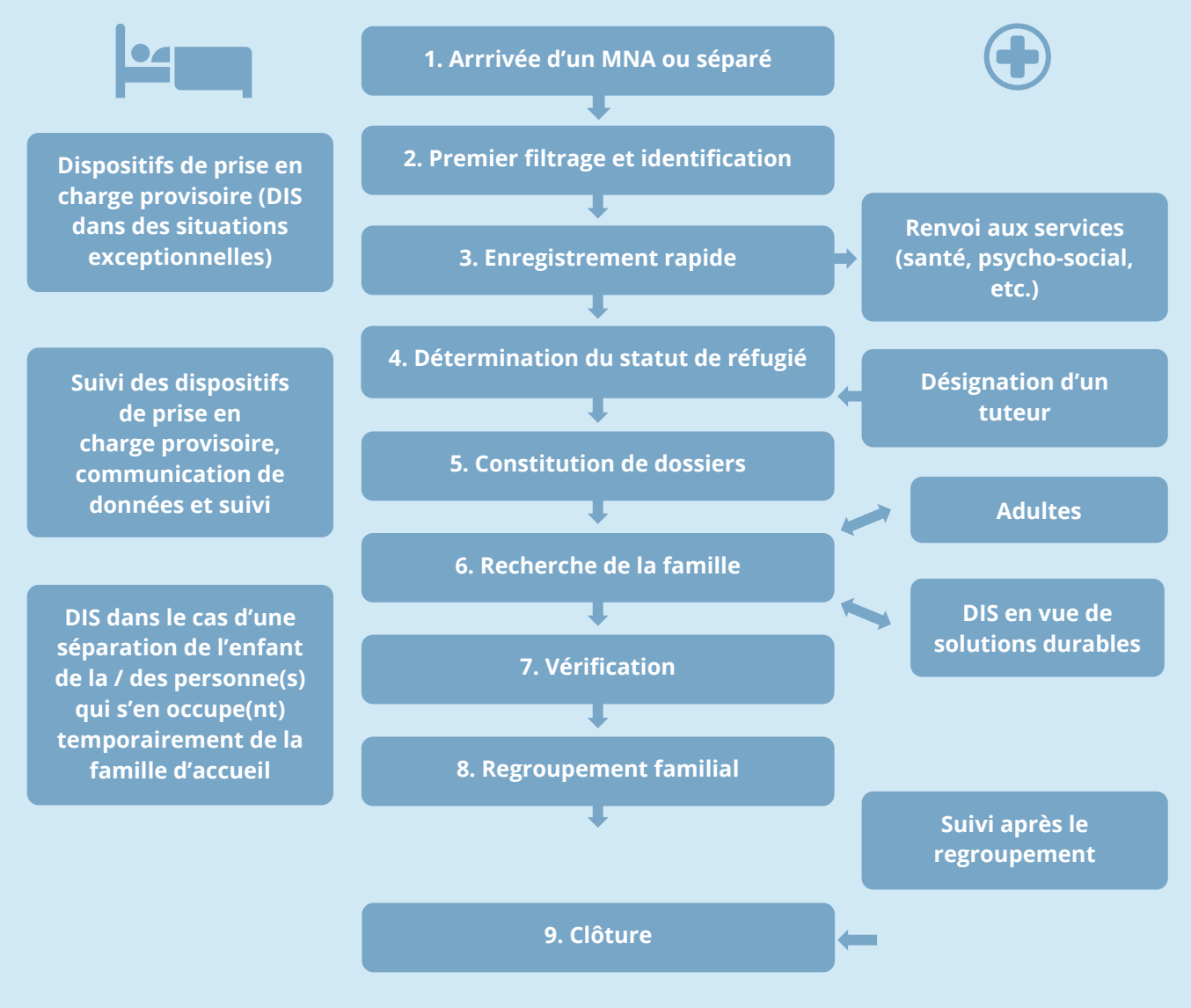

1. Cette section est largement inspirée par les « Principes directeurs du HCR relatifs à la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant », disponible ici: https://www.unhcr.org/fr/4b151b9f2d.pdf
2. La détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant, ci-après DIS.

L'intérêt supérieur de l'enfant

Le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant est définit dans l'article 3 la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant :

1. Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.
2. Les Etats parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être, compte tenu des droits et des devoirs de ses parents, de ses tuteurs ou des autres personnes légalement responsables de lui, et ils prennent à cette fin toutes les mesures législatives et administratives appropriées.
3. Les Etats parties veillent à ce que le fonctionnement des institutions, services et établissements qui ont la charge des enfants et assurent leur protection soit conforme aux normes fixées par les autorités compétentes, particulièrement dans le domaine de la sécurité et de la santé et en ce qui concerne le nombre et la compétence de leur personnel ainsi que l'existence d'un contrôle approprié.

Mais comment déterminer concrètement l'intérêt supérieur de l'enfant? La réponse se trouve dans les procédures de DIS.

Les procédures de DIS sont menées par la participation active des autorités publiques et de décideurs professionnels. L'objectif de la DIS est de parvenir à une solution durable, fondée sur le droit national, qui protège les droits de l'enfant et favorise son bien-être, sa sécurité et son développement. Les décideurs mettent en balance les divers aspects pertinents du dossier tout en tenant dûment compte des droits de l'enfant et des obligations que tiennent les autorités publiques envers ce dernier. L'intérêt supérieur de l'enfant doit être pris en considération en particulier lorsqu'il est question d'enjeux qui devraient avoir un impact important sur sa vie présente et/ou future. Les procédures de DIS devraient impliquer une approche multidisciplinaire comprenant une équipe de professionnels qualifiés et culturellement diversifiés.

Il convient de souligner que la procédure de DIS n'est pas systématiquement appliquée aux MNAs arrivant dans le territoire d'un pays déterminé et les modalités de déroulement varient d'un pays à l'autre. Au Luxembourg, un organe collégial fut créé en Janvier 2018 au niveau de la Direction de l'immigration au Ministère des Affaires étrangères et européennes avec l'objectif de rassembler des professionnels compétents dans la matière, en particulier pour déterminer l'intérêt supérieur de l'enfant dans le contexte d'un retour éventuel dans sa famille d'origine. L'organe est composé de représentants de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), de l'Office luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration (OLAI) et de la Direction de l'immigration. L'administrateur ad hoc du MNA est également présent pour le représenter lors des différentes étapes procédurales. L'un des éléments clés de la procédure DIS au Luxembourg est le rapport d'évaluation de la famille d'origine produit par le bureau Pays OIM concerné suite à une évaluation approfondie des membres de la famille du MNA. Le rapport détaille le contexte d'origine du MNA, ses relations familiales, l'environnement socio-économique et les raisons de son départ.

3. Convention relative aux droits de l'enfant, disponible ici: https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=IND&mtdsg_no=IV-11&chapter=4&clang=_fr

Les familles d'accueil peuvent, en tant que nouveau tuteur légal du MNA, demander si une procédure DIS fut bien appliquée et demander à obtenir le rapport d'évaluation conséquent à l'organe en question. Ceci peut les aider à mieux comprendre les besoins de protection du MNA et la solution durable la plus adaptée à son égard. Cependant, il convient de noter que cette évaluation n'est pas systématique au Luxembourg.

Tableau 1.6: *Éléments clés d'une procédure DIS*

- **Établir l'identité de l'enfant et l'identité de son tuteur ainsi que la qualité de leurs relations et de toute personne proche.**
- **Évaluation de cas, y compris:**
  - **Entretiens avec l'enfant**
  - **Évaluation de sa situation actuelle et passée ainsi que de ses besoins**
  - **Situation sociale et familiale**
  - **Collecter des preuves, notamment au moyen d'examens scientifiques et d'entretiens avec l'enfant**
  - **Évaluation des risques et de la sécurité**
  - **Recenser les sources d'appui,, les compétences, les potentiels et les ressources d'autonomisation**
- **Développer un projet de vie avec l'enfant.**
- **Évaluation complète de l'impact de toutes les décisions potentielles sur l'enfant.**
- **Identification d'une solution durable.**
- **Évaluations continues au cours de l'implémentation de la solution durable, mesures de suivi et de contrôle appropriées ainsi que la prévision d'ajustements, si cela s'avère nécessaire, selon les meilleures conditions.**

Annexe Huit

Document Informatif 6

Une approche interculturelle

Une démarche interculturelle

La lutte contre les discriminations, la promotion de la diversité et l'éducation à la citoyenneté, constituent les piliers de l'approche interculturelle, dont les bases sont posées par les textes internationaux et européens. Le contexte de la globalisation augmente la complexité des interactions, et la crise humanitaire liée au déplacement massif de populations face aux conflits armés, dont une partie arrive sur le territoire européen, place les professionnels en contact avec les migrants devant de nouveaux défis.

Le caractère multiculturel de nos sociétés crée des interactions entre individus ayant des référents culturels différents, donnant parfois lieu à des situations d'incompréhension dont il faut tenir compte dans le cadre de la relation d'aide. Comme expliqué dans les pages précédentes de ce manuel, les migrants doivent s'adapter à un environnement parfois très éloigné de celui qu'ils ont quitté, et portent souvent le poids de traumatismes subis sur le chemin de l'exil jusqu'à la terre d'accueil. Face à cette réalité, la famille d'accueil peut elle-même être confrontée à des comportements qu'elle pourrait juger comme anormaux lorsqu'elle se retrouve sans ressources pour en faire le décodage.

Selon Daria K. Deardorff, la compétence interculturelle peut être définie comme la capacité à développer des connaissances, des compétences et des attitudes ciblées, produisant un comportement et une communication à la fois efficaces et adaptés dans le cadre d'une interaction interculturelle . Au-delà d'une compétence, l'approche interculturelle est à considérer comme un processus continu d'apprentissage jamais achevé, réalisé à travers l'expérience. D'après Markus Molz cette forme d'apprentissage expérimental se conçoit comme un cercle passant par plusieurs phases : l'expérimentation, l'observation, la problématisation et la conceptualisation. Le but de cette démarche est :

- de faciliter la prise de conscience des différences ethnoculturelles qui existent dans son environnement ;
- de comprendre et reconnaître comme légitimes des comportements différents du sien, quelle que soit l'origine ethnique, la religion ou la culture ;
- de développer une attitude d'accueil, de tolérance et de respect envers les personnes en situation de migration ;
- de se donner des compétences de communication avec des personnes ayant un cadre de référence culturel, religieux et social différent du sien ;
- de manifester des attitudes d'ouverture et de curiosité pour les cultures des personnes en situation de migration.

La compétence interculturelle, est d'autant plus importante dans le cadre de l'accueil d'un mineur non accompagné (MNA) dans une famille, la période de l'adolescence étant un moment critique pour la socialisation et la construction de l'identité, avec un besoin de sécurité et de reconnaissance élevés.

Culture et cadre de référence

Des bagages invisibles

La métaphore des « bagages culturels » invisibles peut aider à rendre compte de l'étrangeté de l'expérience que constitue la rencontre interculturelle. Nous portons tous en nous des bagages culturels plus ou moins conscients, qui représentent des attitudes, des modes de comportement, des attentes et des jugements de valeur, acquis depuis l'enfance, à travers lesquels nous percevons notre environnement. Selon le psychologue néerlandais Geert Hofstede.

Chaque personne porte en lui-même des modes de pensée, des sentiments, et le potentiel d'agir qui ont été tirés tout au long de sa vie. Une grande partie de ce potentiel a été acquis dans la petite enfance car à cette période de la vie, une personne est plus sensible à l'apprentissage et à l'assimilation. Dès que certains modes de pensée, de sentir et d'agir ont été mis en place dans un esprit, la personne doit désapprendre ces comportements avant d'être en mesure d'apprendre quelque chose de différent, et désapprendre est plus difficile que l'apprentissage pour la première fois.

Dans la communication, chacun interprète les informations à sa façon, selon son propre cadre de référence, c'est-à-dire l'ensemble des idées, des opinions, des valeurs propres à un individu et en fonction duquel il donne un sens à ce qu'il dit ou reçoit. La culture constitue un filtre, un obstacle supplémentaire à la communication. Pour le psychologue Harry Triandis, la culture possède deux dimensions :

- d'un côté, une dimension objective, qui inclut les manifestations concrètes et visibles d'une culture, tels que les comportements, les coutumes, et la gastronomie ;
- de l'autre, la culture subjective, moins visible, qui comprend les valeurs, les attitudes et les croyances partagées par un groupe de personnes, qui déterminent leurs comportements. La culture subjective peut être appréhendée à travers deux perspectives différentes.
  - La perspective « etic » se réfère aux catégories communes à toutes les cultures, sur lesquelles toute comparaison peut s'appuyer.
  - La perspective « emic » concerne les catégories qui ne prennent un sens qu'à l'intérieur d'une culture donnée, ce qui la rend unique et lui donne un sens particulier aux yeux des individus qui la partage. Dans sa dimension « emic », l'impénétrabilité de la culture est ce qui provoque des situations de choc culturel.

Parmi les modèles existants, celui développé par Kluckhohn et Strodtbeck peut aider à comprendre le lien qui existe entre valeurs culturelles et comportements, et à réfléchir à nos propres valeurs culturelles et la manière dont elles peuvent rentrer en conflit avec celles des personnes de cultures différentes avec lesquelles nous rentrons en interaction.

Table 7.1 : *Spectre des orientations de valeurs*

Orientation	Spectre des orientations de valeurs		
L'être humain et la nature	Subordination à la nature	Harmonie avec la nature	Maîtrise de la nature
Sens du temps	Orientation vers le passé	Orientation vers le présent	Orientation vers le futur
Nature humaine	Fondamentalement mauvaise Modifiable / immuable	Neutre, ou bonne et mauvaise Modifiable / immuable	Fondamentalement bonne Modifiable / immuable
Activité	Etre	Etre et devenir	Faire
Relations sociales	Lignée Décisions verticales	Interdépendance Décisions de groupes	Individualisme Autonomie de décision

Source : Klukhohn et Strodtbeck (1961)

Le langage non verbal

Dans la mesure où il influence notre perception de manière inconsciente, notre cadre de référence impacte également le langage non verbal . Le positionnement mutuel, l'ouverture ou les blocages, sont visibles par l'autre avant même que des mots soient échangés. On estime que la part du non verbal dans la communication est de l'ordre de 65% à 90% du message qui est transmis. Le non verbal l'emporte même sur le message verbal lorsque celui-ci est perçu comme moins crédible, pour le contredire.

Décoder les codes non verbaux des personnes de culture différente de la sienne peut être très difficile, et nous avons tendance à les interpréter selon nos propres normes, alors qu'ils peuvent avoir un sens très éloigné de celui qui nous est familier. Certains gestes peuvent être communs à plusieurs cultures, avec une signification différente, tandis que certains messages peuvent être exprimés à l'aide de codes non verbaux différents .

Pour éviter les malentendus interculturels liés au langage non verbal, il convient d'observer, d'établir plusieurs interprétations possibles, et d'adapter son non verbal afin qu'il contribue à une compréhension mutuelle.

Déclencheurs éventuels de malentendus interculturels au niveau non verbal:
• La manière d'exprimer son inquiétude ou son chagrin
• Le toucher
• L'absence de contact visuel

Une identité, des identités

Tout comme la culture, l'identité sociale joue un rôle essentiel dans la communication interculturelle. Alors que le cadre de référence, et la culture en tant qu'elle en constitue l'une des composantes, construisent notre environnement et en influencent notre perception, notre identité sociale nous permet de faire appel aux critères, valeurs et croyances auxquels nous sommes attachés, pour communiquer avec autrui. Les interactions sociales nous permettent de définir qui nous sommes, dans une recherche de cohérence entre deux pôles :

- La perception de soi-même : l'estime de soi, le sentiment de stabilité et de permanence malgré les changements, le libre-arbitre ;
- La façon dont nous pensons être perçus par les autres : leur regard et leur jugement.

L'identité sociale est multiple. Elle comporte des composantes d'appartenance nationale, ethnique ou communautaire, mais aussi d'autres dimensions telles que l'appartenance à une catégorie socio-professionnelle, le genre, l'âge et la situation familiale. Nos identités se construisent à partir de notre histoire personnelle, nos aspirations, la mémoire collective, mais également en relation avec les structures de pouvoir dans lesquelles nous évoluons. La construction sociale de l'identité a toujours lieu dans un contexte particulier où règnent des relations de pouvoir.

Identité culturelle et acculturation

La mondialisation croissante et les nouvelles technologies augmentent les occurrences d'être exposé à une culture différente de la sienne. Les identités culturelles et ethniques sont ainsi en constante évolution, devenant complexes, ambiguës et multiformes. Dans ce contexte, les MNAs subissent une transformation identitaire et culturelle avant même leur arrivée sur la terre d'accueil.

Ce phénomène d'acculturation, qui résulte d'une multiplicité de micro-processus, d'invention, d'imitation, d'apprentissage et d'adaptation chez les individus en contact avec une culture différente, va s'intensifier avec la stabilisation de la situation administrative . Il a pour fonction de permettre aux individus d'évoluer et survivre dans un environnement culturel donné. Les identités culturelles sont négociées, co-créées et renforcées dans les interactions avec les autres. Dans ce phénomène, Berry identifie quatre stratégies pouvant être mises en place par les migrants :

• L'assimilation : On parle d'assimilation lorsque les migrants adoptent des éléments de la culture d'accueil tout en rejetant ceux de leur culture d'origine
• L'intégration : Elle consiste dans le maintien par les migrants des éléments de leur culture d'origine tout en empruntant ceux du groupe d'accueil
• La séparation : Elle consiste à conserver plus ou moins intact son héritage culturel tout en évitant les échanges avec le groupe d'accueil
• La marginalisation : Dans cette stratégie, les migrants n'établissent des relations ni avec leur groupe d'origine, ni avec le groupe d'accueil

Si la connaissance des différentes stratégies est utile dans le cadre de l'accueil d'un MNA, il est également im-

portant d'avoir conscience que celles-ci ne constituent que des modèles théoriques, élaborés afin de tenter de rendre compte d'une réalité, chaque expérience étant unique.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez trois activités d'animations (IRFAM) qui permettront les familles d'accueil et les MNA de mieux comprendre l'interculturalité, l'identité et l'importance du langage verbal. Les formateurs sont vivement encourager de mettre en place ces activités d'animation dans le cadre de leur formation afin de les rendre plus pratiques, plus vifs et d'autant plus interactif.

Table 7.1 : *Spectre des orientations de valeurs*

Objectifs : identifier les éléments importants de sa propre identité sociale.
Matériel : feuilles représentant la «molécule d'identité», stylos
Durée : 45-60 minutes

1. Remettre à chacun la Molécule d'Identité. Demander aux participants d'inscrire leur nom dans le centre du cercle et de choisir cinq groupes d'appartenance auxquels ils s'identifient.
2. Donner quelques minutes pour compléter la molécule
3. Echanger les expériences à propos de ce choix en petits groupes de 3-4 personnes.
4. Les -« stand-up » : demander aux participants de se lever à chaque fois qu'un élément de leurs cinq cercles est cité. Lire un par un les éléments de la liste ci-dessous à voix haute. Tout le monde s'assied avant de passer à l'élément suivant de la liste. Les participant(e)s sont incité(e)s à regarder autour d'eux.
   - la religion ou la conviction philosophique
   - la couleur de peau
   - l'origine ethnique ou nationale
   - le genre
   - l'orientation sexuelle
   - la profession
   - l'âge,
   - le statut socio-économique
   - les loisirs
5. Reformer le grand groupe et demander à ceux qui le souhaitent de partager quelques éléments qui les ont particulièrement intéressés ou interpellés. Préciser que chacun est propriétaire de sa parole et que personne ne doit parler pour un(e) autre.

Table 7.3 : *Activité 2 : Cinq questions pour explorer les concepts d'identité et de culture*

Objectifs : mettre en évidence le caractère dynamique de la construction identitaire, questionner les implicites.
Matériel : papier, stylos
Durée : 60 minutes

1. Inviter les participants à former des paires. Les participants doivent échanger à partir des questions suivantes :
   • Le nom : dites quelque chose sur votre nom et/ou votre prénom (origine, signification, détail orthographique…)
   • L'espace : dites quelque chose sur le lieu d'où vous venez, d'où vient votre famille
   • Le genre : dites quelque chose qui vous paraît important sur le fait d'être un garçon ou une fille
   • L'origine sociale : dites quelque choses sur les origines sociales de votre famille
   • L'âge : dites quelque chose concernant votre âge ou la génération à laquelle vous appartenez

Chacun peut s'exprimer pendant 2 à 3 minutes, tandis que son vis-à-vis prend des notes, puis les rôles sont échangés.

2. Former des petits groupes de 4 personnes dans lesquels chacun devra raconter son binôme. La personne qui est « racontée » par quelqu'un ne peut ni commenter, ni corriger avant la fin du récit.

Table 7.4 : *Activité 3 : Regards croisés pour explorer la langue non verbale*

Regards croisés pour explorer le langage non verbal

Objectifs : Mettre en évidence les stéréotypes puissants qui ont tendance à biaiser nos regards et à disqualifier les implicites culturels différents des nôtres.
Matériel : Tableau ou flipchart
Durée : 45-60 minutes

1. Choisir une situation dans laquelle un groupe social ou un type de public est notre interlocuteur au quotidien. Inviter les participants à compléter avec des expressions, des adjectifs ou des perceptions la grille ci-dessous, dessinée au tableau :

Comment je me vois	Comment je le(s) vois
Comment il(s) se voi(en)t	Comment il(s) me voi(en)t

2. À partir des éléments qui sont livrés par le groupe, faire une évaluation de l'état de la relation dans ce contexte, à l'aide des questions suivantes :
   • Ces conditions sont-elles favorables à la communication ?
   • Quel type de communication est possible dans un tel contexte ?

Cette activité permet de mettre en lumière son propre positionnement face à l'autre. L'absence de concordance entre le positionnement choisi et la façon dont il est perçu, est ressenti comme un rejet.

Ici, c'est la perception du positionnement de l'autre qui est en jeu, et celle-ci peut être erronée. Comme le langage analogique prime sur le langage verbal, les représentations négatives inconscientes de l'autre vont forcément se manifester à travers le langage non verbal.

L'expression de ces représentations permet d'en prendre conscience, afin de pouvoir les changer.

Les limites de l'approche interculturelle

Si le développement de compétences interculturelles induit chez l'individu celui de qualités telles que la flexibilité, la capacité d'adaptation et l'empathie, la tentation de l'interculturel serait de servir d'instrument de domination culturelle. En effet, les référents culturels à travers lesquels nous percevons notre environnement sont tellement bien enracinés, qu'il est tentant d'utiliser l'interculturel afin de confirmer ou justifier les préjugés et stéréotypes que nous avons sur une culture particulière, de manière consciente ou inconsciente.

De la même façon, il serait faux de dire que tous les conflits qui apparaissent dans une situation de communication interculturelle sont à imputer aux différences culturelles. En situation de stress et de conflit, nous cherchons à marquer notre territoire, qui dans les multiples formes symboliques qu'il peut prendre sera notre maison, nos objets, notre temps, notre manière de vivre, notre engagement politique … Dans ce contexte, le positionnement de l'adulte est primordial, dont le rôle sera d'établir des règles claires et précises afin de sécuriser l'adolescent, ou lui accorder un territoire plus vaste.

Références

I - Deardorff, D. K. (2006) , The Identification and Assessment of Intercultural Competence as a Student Outcome of Internationalization at Institutions of Higher Education in the United States, Journal of Studies in International Education10:241-266

II - Demorgon, Jacques & Markus Molz (1996) «Bedingungen und Auswirkungen der Analyse von Kultur (en) und interkulterellen Interaktionen», in Thomas, Alexander (ed.) Psychologie interkulturellen Handelns. Göttingen: Hogrefe, Verlag für Psychologie

III - Hostede, Geert (1991) Cultures and Organizations: Software of the Mind

IV - IRFAM 2007. Développer le mainstreaming de la diversité. S.Amoranitis, D.Crutzen, J.Godfroid, A.Manço, C.Partoune, D.Sensi.

V - Srpova, M. Les interactions non-verbales dans la communication interculturelle / M. Srpova//La linguistique, vol. 31. – Paris: Presse Universitaire de Françe, 2005

VI Ollivier, B – Identité et identification : Sens, mots et techniques – Paris : Hermès Science Publications, 2007

VII - Berry J. W. et Sam J. (1997): Acculturation and adaptation. In J.W. Berry, M. Segall et C. Kagitcibasi (Dirs.), Handbook of cross-cultural psychology (pp. 291-326), Boston, Allyn et Bacon.

VIII - D. CRUTZEN, J. DEBATTY, Entre-prendre la violence à l'école , Apprendre à réfléchir en communication de crise, Edipro, 2010

Bibliographie

Deardorff, D. K. (2006) , The Identification and Assessment of Intercultural Competence as a Student Outcome of Internationalization at Institutions of Higher Education in the United States, Journal of Studies in International Education10:241-266

Demorgon, Jacques & Markus Molz (1996) «Bedingungen und Auswirkungen der Analyse von Kultur (en) und interkulterellen Interaktionen», in Thomas, Alexander (ed.) Psychologie interkulturellen Handelns. Göttingen: Hogrefe, Verlag für Psychologie

Hostede, Geert (1991) Cultures and Organizations: Software of the Mind

Triandis, H. C. (2002). Subjective Culture. Online Readings in Psychology and Culture, 2(2).

IRFAM 2007. Développer le mainstreaming de la diversité. S.Amoranitis, D.Crutzen, J.Godfroid, A.Manço, C.Partoune, D.Sensi.

Srpova, M. Les interactions non-verbales dans la communication interculturelle / M. Srpova//La linguistique, vol. 31. – Paris: Presse Universitaire de Françe, 2005

Ollivier, B – Identité et identification : Sens, mots et techniques – Paris : Hermès Science Publications, 2007

Berry J. W. et Sam J. (1997): Acculturation and adaptation. In J.W. Berry, M. Segall et C. Kagitcibasi (Dirs.), Handbook of cross-cultural psychology (pp. 291-326), Boston, Allyn et Bacon.

D. CRUTZEN, J. DEBATTY, Entre-prendre la violence à l'école , Apprendre à réfléchir en communication de crise, Edipro, 2010

Annexe Neuf

Document Informatif 7

Fiche culturelle sur l'Albanie

Groupes ethniques

L'Albanie est l'un des pays les plus homogènes ethniquement parlant. 95 % de la population est composée d'Albanais de souche, répartis en deux groupes : les Guègues au nord du pays et les Tosques au sud. Bien qu'il existe des différences entre les deux, ils conservent une forte identité nationale et culture ethnique.

Les Grecs, les Aroumains, les Tziganes, les Serbes et les Macédoniens constituent des groupes minoritaires, les Grecs formant le groupe le plus important.

Religion et Langues

Foyer pour les musulmans, chrétiens et juifs, la tolérance religieuse est l'une des valeurs les plus importantes de la tradition du peuple albanais. Actuellement, l'Albanie est réputée pour la coexistence pacifique entre les croyants des différentes communautés religieuses présentes dans le pays. Ceci ne fut bien évidemment pas le cas dans le passé.

L'albanais est la langue la plus communément parlé en Albanie. Les deux principaux dialectes sont le guègue (Geg), parlé au nord, au Kosovo et en Macédoine, et le tosque (Tosk) parlé au sud, en Grèce et en Italie.

Gastronomie

La cuisine albanaise, comme dans la plupart des nations méditerranéennes et des Balkans, fut fortement influencée par sa longue histoire, notamment par la gastronomie italienne et turque, mais aussi par l'ancienne cuisine illyrienne, romaine et grecque. La plupart des aliments traditionnels albanais consistent en des légumes, des épices, de la viande, du poisson, le vinaigre, du yahourt et des herbes. La viande de vache, d'agneau, de lapin et de poulet occupe une place prépondérante. Les légumes sont également favorisés. Les produits laitiers, ainsi que les œufs, sont consommés quotidiennement.

La tarte aux épinards et au fromage est l'une des spécialités de la cuisine albanaise. Ces tartes sont généralement constituées de fines feuilles de pâte qui peuvent être déroulées à la maison. Les feuilles sont disposées sur un plat de cuisson et viennent s'ajouter des épinards saupoudrés avec du sel et du fromage au-dessus. La préparation est terminée en couvrant les épinards avec le reste des feuilles de pâte. Le plat est prêt pour la cuisson au four.

La soupe Bean Yahni est également un plat très populaire. Elle se compose de haricots blancs secs, mélangés avec des oignons hachés, du persil haché, du sel, de la poudre de chili et de l'huile d'olive. Les ingrédients doivent être bouillis dans de l'eau chaude pendant 10 minutes jusqu'à ce qu'une sauce épaisse se forme.

Table 1.8 : *Plats caractéristiques de l'Albanie*

Baklava albanaise, Copyrigh Octulus News, Copyright

Bean Yahni Soupe albanaise, Copyright

Les poivrons farcis sont une autre spécialité de la cuisine albanaise. Les poivrons sont farcis de viande hachée, de riz, d'oignons frits, d'aneth et de persil hachés et disposés sur un plateau pour la cuisson. De l'eau est ajoutée jusqu'à ce que le riz et les poivrons soient tendres.

Les boulettes de viande frites sont également extrêmement populaires. La viande hachée, la chapelure, l'huile, l'oignon, le persil, le sel, le poivre et la menthe sont bien mélangés et saupoudrés de sel, d'origan et de poivre. Il faut ensuite tout rouler dans la farine et frire dans l'huile chaude. Les boulettes sont servies chaudes avec des frites ou de la purée de pommes de terre en accompagnement.

La cuisine albanaise est très riche en délicieux desserts. Le plus célèbre, le Baklava, est composé d'une pâte roulée, de noix de Grenoble, de cannelle, de sucre et d'eau.

Les formateurs devraient fortement encourager les parents qui accueillent un enfant albanais à consulter des recettes en ligne ou à suggérer à l'enfant de leur apprendre à préparer un plat spécifique ! Cela montrera que la famille d'accueil s'intéresse à la culture de l'enfant et peut offrir une excellente occasion de tisser des liens.

Dates importantes du calendrier albanais

Table 1.8 : *Dates importantes du calendrier albanais*

Date	Fêtes et Jours fériés
7 Mars	Dita e Mësuesit – journée des enseignants: cette journée célèbre l'ouverture de la première école de langue albanaise !
8 Mars	Fête des mères
14 Mars	Dita e Verës – la grande fête de l'été païen
18 Avril	Jour de Pâques orthodoxe
1 Mai	Fête du travail
28 Novembre	Fête nationale
25 Décembre	Jour de Noël
Peut varier annuellement	Bajram (Eid-Al Fitr)
Chaque 5 ans	Gjirokastër - Festival national de Folklore

Autres traits culturels et sociétales

Clans de famille: les Albanais sont encore aujourd'hui très tribaux, appartenant à des divers clans de famille. Les personnes âgées sont très respectées dans ce milieu et la loyauté et le respect sont deux valeurs familiales importantes.

Gjakmarrja: il s'agit d'une tradition sanglante qui est encore aujourd'hui très courante. Plus de 3 000 familles albanaises sont actuellement engagées dans ces activités. Aujourd'hui, plus de 1 600 familles sont condamnées à la peine de mort et depuis 1992, environ 10 000 Albanais ont été tués. Une querelle peut évoluer dans un cercle vicieux de nouveaux meurtres, représailles et contre-attaques et cela peut aboutir à l'extinction mutuelle des deux familles. Souvent, la cause initiale est oubliée et les querelles se poursuivent en raison de cet impression que le conflit ne s'est jamais dissipé.

Société patriarcale: les femmes se voient attribuer des rôles secondaires et subordonnés. Une plus grande importance est attribuée à la naissance des fils, plutôt qu'à celle des filles. Encore aujourd'hui, les femmes enceintes sont saluées avec l'expression të lindtënjëdjalë ("qu'un fils naisse").

Les mariages: en Albanie, les mariages sont socialement et légalement limités aux couples hétérosexuels et rester célibataire est mal vu.

Kanun: est une compilation exhaustive des coutumes et des pratiques culturelles albanaises traditionnelles, codifiée par Lekë Dukagjini au Moyen Âge. Le Kanun reflète notamment le développement historique de l'Albanie, au cours de son histoire mouvementée, et englobe un véritable statut régissant divers aspects de la vie, notamment les coutumes, les traditions et le savoir.

Besa: « tenir la promesse » est le code d'honneur et une composante majeure de la culture albanaise. C'est l'un des concepts les plus élevés et les plus importants du Kanun, avec une connotation morale et éthique. Le terme contient la parole donnée ou le maintien d'une promesse ou d'une obligation et l'accord garanti entre des hommes honorables. Plus spécifiquement, Besa signifie prendre soin de ceux qui sont dans le besoin et être accueillant envers chaque personne.

Sources culturelles au Luxembourg

Les familles d'accueil et les professionnels sont invités à consulter le site de l'IRILI asbl - l'association culturelle luxembourgeoise pour les Albanais (https://albanaisduluxembourg.blogspot.com/)

Annexe Dix

Document Informatif 8

Fiche culturelle sur l'Afghanistan

Groupes ethniques

L'Afghanistan est majoritairement composé d'une société tribale de cultures différentes répandues dans les nombreuses régions du pays. Dans la région du sud et de l'est, les gens vivent selon la culture pachtoune ou baloch. Les Afghans restants sont de culture persane et turque. Certains non-Pachtounes qui vivent à proximité des Pachtounes ont adopté leur culture, tandis que certains Pachtounes ont été persanisés, adoptant les coutumes persanes. Ceux qui ont vécu au Pakistan et en Iran au cours des 30 dernières années ont été davantage influencés par les cultures de ces pays voisins. Le tableau ci-dessous résume les différents groupes ethniques en Afghanistan avec des estimations en pourcentage par groupe :

Table 1.9 : *Les différents groups ethniques en Afghanistan*

Groupe ethnique	Estimation (%)
Pashtun	42%
Tajik	33%
Turque	9%
Hazara	9%
Uzbek	9%
Aimak	4%
Autres (Pashayi, Nuristani, Pamiri, Arab, etc)	4%
Baloch	2%

Les Afghans sont culturellement connus pour leur grande estime de l'honneur personnelle, pour leur loyauté envers leur tribu et pour leur tradition de recourir à la force pour régler les différends. En effet, la guerre tribale et les querelles ont été l'une de leurs principales occupations pendant longtemps. Il y a plusieurs tribus en Afghanistan et l'on estime 2 à 3 millions de nomades.

Religion et Langues

Plus de 99 % de la population afghane est musulmane. Selon les dernières estimations, jusqu'à 90% pratiquent l'islam sunnite et les 7-15% restants sont des adhérents de l'islam chiite.

Des milliers de sikhs et d'hindous afghans se trouvent également dans les grandes villes. Il y a aussi au moins une chrétienne connue, l'actuelle Première Dame de l'Afghanistan, Rula Ghani, sans compter la présence de nombreux chrétiens provenant d'autres pays.

Le pachto et le dari sont les langues officielles de l'Afghanistan et le bilinguisme est très répandu. Le dari (très souvent appelé " farsi " par certains Afghans en Iran) fonctionne comme la lingua franca à Kaboul ainsi que dans la plupart des régions du nord et du nord-ouest du pays. Le pachto est la langue maternelle des Pach-

tounes, bien que beaucoup d'entre eux parlent aussi couramment le dari. Certains non-Pachtounes parlent couramment le pachto.

Il existe un certain nombre de langues régionales minoritaires, dont l'ouzbek, le turkmène, le baloutche, le pachayi et le nuristani. L'ouzbek, le turkmène, le pachayi, le nuristanais, le baloutche et le pamiri ont été déclarés comme troisième langue officielle dans les régions où la majorité en parle. Un certain nombre d'Afghans parlent couramment l'ourdou, l'anglais et d'autres langues étrangères.

Gastronomie

La nourriture afghane est en grande partie à la base de céréales comme le blé, le maïs, l'orge et le riz.. Les fruits frais et séchés sont l'élément le plus important du régime alimentaire afghan et le pays est bien connu pour ses grenades, ses raisins et ses melons très sucrés. Kabuli Palaw est le plat de riz national de l'Afghanistan. Les plats de riz sont culturellement le plat le plus important d'un repas, par conséquent beaucoup de temps et d'efforts sont consacrés à leur création.

Le Qormah est un ragoût ou une cocotte généralement servi avec du riz chalaw. La plupart sont à la base d'oignons, qui sont frits, et de viande, avec une variété de fruits, d'épices et de légumes, selon la recette. L'oignon est caramélisé et donne au ragoût une couleur riche. Il existe plus de 100 types de Qormahs.

Table 1.9 : *Plats caractéristiques de l'Afghanistan*

Kabuli Palaw, Copyright HungryForever

Qormah, Copyright SBS Food

Dates importantes du calendrier afghan

Tableau 2.9: *Dates importantes du calendrier afghan*

Date	Fêtes et Jours fériés
De saison	Équinoxe de Mars
Varie annuellement	Ramadan
Varie annuellement	Eid al-Fitr
Varie annuellement	Solstice de Juin
Varie annuellement	Solstice de Septembre
Varie annuellement	Équinoxe d'Octobre
Varie annuellement	Bajram (Eid-Al Fitr)
19 Aout	Jour de l'indépendance
22 Aout	Eid al-Qurban
21 Septembre	Ashura
21 Novembre	L'anniversaire du prophète

À souligner, le vendredi est le jour saint des musulmans. La plupart des magasins et bureaux seront fermés. Les bureaux du gouvernement et les entreprises peuvent également fermer le jeudi ce qui rallonge le weekend.

Autres traits culturels et sociétales

Poésie : la poésie classique persane et pachtoune fait partie intégrante de la culture afghane. Les jeudis sont traditionnellement connus pour la "nuit de la poésie" dans la ville de Herat, où hommes, femmes et enfants se réunissent et récitent des poèmes anciens et modernes. La poésie a toujours été l'un des piliers majeurs de l'éducation dans la région, au point de s'intégrer dans la culture. Parmi les poètes les plus célèbres figurent Rumi, Rabi'a Balkhi, Sanai et Jami.

La famille est l'unité la plus importante de la culture afghane. Comme dans une grande partie du monde musulman, la famille est sacrée et, en tant que telle, elle est hautement protégée. Par conséquent, il n'est pas conseillé de poser des questions sur ce sujet.

Patriarcat : le rôle des hommes et des femmes est très sexué : les femmes sont généralement responsables des tâches ménagères, tandis que les hommes vont travailler. Dans les villes, il existe cependant des femmes professionnelles. C'est beaucoup moins fréquent dans les zones rurales.

Mariage : Les familles organisent généralement les mariages pour leurs enfants. Des facteurs tels que la tribu, le statut, le réseau et la richesse sont essentielles lors du choix du/de la prétendant(e).

Kala : les familles vivent traditionnellement ensemble dans le même foyer, connu sous le nom de kala. Quand un fils se marie, lui et sa femme commencent leur vie de couple dans une pièce sous le même toit.

Honneur et honte : L'honneur dans la culture afghane définit la réputation et l'intégrité d'une personne, ainsi que celles auxquelles elle est associée. Le chef de famille est responsable de la protection de l'honneur de la famille. Cette question détermine une grande partie du comportement entourant la protection des femmes, les modes vestimentaires, les interactions sociales, l'éducation et l'activité économique. Si l'honneur d'une personne est compromise, elle a honte et cherchera un moyen de se venger pour elle-même, sa famille ou sa tribu.

Usage de la force : Si les Afghans veulent régler leurs différends, ils utiliseront la force plutôt que les mots. En effet, la guerre tribale et les querelles ont été l'une de leurs principales occupations pendant longtemps.

Restaurants afghans au Luxembourg

- Back Chiche (route d'Esch)
- Restaurant Orchidée (Route de Thionville)
- Ricebox (Rue du Fort Bourbon)

Bibliographie

Adams, M. (2009) *Stories of fracture and claim for belonging: young migrants' narratives of arrival in Britain*. Children's Geographies, 7(2):159–171.

Anewalt, P. (2009) *Fired up or burned out? Understanding the importance of professional boundaries in home health care hospice*. Home Healthcare Nurse, 27(10):591-597.

Association of Directors of Children's Services (2015) *Age Assessment Guidance and Information Sharing Pro Forma for Social Workers*. Association of Directors of Children's Services, London.

BRC, Refugee Council and UpRising (2018) *Surviving to Thriving Project, Asylum*.

BRC, Refugee Council and UpRising (2018) *Surviving to Thriving Project, Age Assessment*.

Brighter Futures. (2013) *The cost of waiting: How waiting in limbo for immigration resolution affects the lives of young asylum seekers and young migrants in the UK*. Brighter Futures, London.

Chase, E. (2013) *Security and subjective wellbeing: the experiences of unaccompanied young people seeking asylum in the UK*. Sociology of Health and Illness, 35(6):858-872.

Children's Society (2012) *Into the Unknown: Children's Journeys Through the Asylum Process*. Children's Society, London.

Children's Society (2018) *Distress Signals: Unaccompanied young people's strugle for mental health care*. Children's Society, London.

Coram Children's Legal Centre (2017) *Seeking Support: A Guide to the Rights and Entitlements of Separated Children*. Coram Children's Legal Centre, London.

Coram Children's Legal Centre (2019) *Asylum-Seeking Children Joining Family Under the Dublin Regulation*. Coram Children's Legal Centre, London.

Coram Children's Legal Centre (2019) *Claiming Asylum as a Child*. Coram Children's Legal Centre, London.

Coram Children's Legal Centre (2019) *Immigration Policy on Assessing Age of Young Asylum Seekers Found to be Unlawful*. Coram Children's Legal Centre, London.

Coram Children's Legal Centre (2019) *Local Authority Support for Asylum-Seeking Children (UASC)*. Coram Children's Legal Centre, London.

Coram Children's Legal Centre (2019) *New Status for Children Brought to the UK under the 'Dubs Amendment'*. Coram Children's Legal Centre, London.

Coram Children's Legal Centre (2019) *UASC Leave*. Coram Children's Legal Centre, London.

Crown Prosecution Service (2018) *Honour-Based Violence and Forced Marriage*. Crown Prosecution Service, London.

Department for Education (2017) *Child Sexual Exploitation: Definition and Guide for Practitioners*. Department for Education, London.

Dorling K. and Coram Children's Legal Centre (2013) *Growing Up in a Hostile Environment*. Kamena Dorling and Coram Children's Legal Centre, London.

Dorling K. (2014) *Happy Birthday? Disputing the Age of Children in the Immigration System*. Coram Children's Legal Centre, London.

Dorling K. and Hurrell A. (2012) *Navigating the System: Advice Provision for Young Refugees and Migrants*. Coram Children's Legal Centre, London.

ECPAT (2011) *Watch over Me: A System of Guardianship for Child Victims of Trafficking*. ECPAT, London.

ECPAT (2019) *National Referral Mechanism*. ECPAT, London.

Elder Rahimi Solicitors (2017) *Systemic Delays in the Processing of the Claims for Asylum made in the UK by Unaccompanied Asylum-Seeking Children (UASC)*. Elder Rahimi Solicitors, London.

European Institute for Gender Equality (2019) *Gender-Based Violence*.

EUROSTAT (2019) *Almost 20 000 Unaccompanied Minors among Asylum Seekers Registered in the EU in 2018*. Asylum and Managed Migration Publications, Eurostat Press Office.

EUROSTAT (2019) *580 800 First-Time Asylum Seekers Registered in 2018, Down by 11% Compared with 2017*. Asylum and Managed Migration Publications, Eurostat Press Office.

Figley, C. R. (ed.) (1995) *Brunner/Mazel psychological stress series, No. 23. Compassion fatigue: Coping with secondary traumatic stress disorder in those who treat the traumatized.* Philadelphia, PA, US: Brunner/Mazel.

Griffiths, M., Rogers, A. and Anderson, B. (2013) *Migration, Time and Temporalities: Review and Prospect, COMPAS Research Paper*. Oxford: COMPAS.

Hernandez, P., Gangsei, D. and Engstrom, D. (2007) Vicarious Resilience: A New Concept in Work With Those Who Survive Trauma: Family Process, *Family Process*, 46:229–241
.

Home Office (2015) *Evaluation of Independent Child Trafficking Advocates Trial: Final Report*. Home Office, London.

Home Office (2017) *Children's Asylum Claims*. Home Office, London.

Home Office (2017) *Processing Children's Asylum Claims*. Home Office, London.

Home Office (2018) *Application Registration Card*. Home Office, London.

Home Office (2019) *Assessing Age for Asylum Applicants 2019 Update*. Home Office, London.

International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies (2018) *Alone and Unsafe: Children, Migration and Sexual and Gender-Based Violence. IOM-UN Migration (2011) IOM Glossary on Migration: International Migration Law Series No. 25*. IOM.

IOM-UN Migration (2018) *World Migration Report 2018. IOM and UNICEF (2017) Harrowing Journeys: Children and Youth on the Move Across the Mediterranean Sea, at Risk of Trafficking and Exploitation*. IOM and UNICEF.

Kent Law Clinic (2014) *How Children Become 'Failed Asylum-Seekers'*. Kent Law Clinic, Kent.

Kidane, S. (2001). F*ood, Shelter and Half a Chance. Assessing the Needs of Unaccompanied Asylum Seeking and Refugee Children*. London: BAAF.

Kidane, S. and Amarena, P. (2004) *Fostering Unaccompanied Asylum Seeking Children: A Training Course for Foster Carers*. London: BAAF.

Kidane, S. and Amarena, P. (2005) *Looking After Unaccompanied Asylum Seeking and Refugee Children: A Training Course for Social Care Professionals*. London: BAAF.

Kohli,R.K.S. (2011) *Working to Ensure Safety, Belonging and Success for Unaccompanied Asylum seeking Children*. Child Abuse Review, 20(5)

Kohli, R.K.S. (2006) The Comfort of Strangers: SocialWork Practice with Unaccompanied Asylum-Seeking Children and Young People in the UK. *Family Social Work*, 11 (1).

Kohli, R. K. S. (2007) *Social Work with Unaccompanied Asylum Seeking Children*: Basingstoke: Palgrave MacMillan.

Kohli, R. K. S., Connolly, H., and Warman, A. (2010) *Food and its Meaning for Asylum Seeking Children and Young People in Foster Care*. Children's Geographies, 8(3):233–245.

London Safeguarding Children Board (2011) *London Safeguarding Trafficked Children Guidance and Toolkit*. London Safeguarding Children Board, London.

Matthews, A. (2014) *"What's going to happen tomorrow?" Unaccompanied Children Refused Asylum*. Office of the Children's Commissioner, London.

McLeod, S. (2007) *Maslow's Hierarchy of Needs*. Simply Psychology.

Migration Observatory (2014) *Health of Migrants in the UK: What do we Know?*. Migration Observatory, London.

Mosler Vidal E. and Tjaden J.D. (2018) *Global Migration Indicators 2018*. IOM-UN Migration and GMDAC.

National Crime Agency (2015) *NCA Strategic Assessment: The Nature and Scale of Human Trafficking in 2014*. National Crime Agency, London.

NSPCC (2011) *The National Referral Mechanism (NRM) NSPCC Fact Sheet*. NSPCC, London.

NSPCC (2019) *Protecting Children from Trafficking and Modern Slavery*. NSPCC, London.

Office of the Children's Commissioner (2011) *Landing in Kent: The Experience of Unaccompanied Children Arriving in the UK*. Office of the Children's Commissioner, London.

Refugee Council (2013) *A Lot to Learn: Refugees, Asylum Seekers and Post 16 Learning*. Refugee Council, London.

Refugee Council (2014) *Age Dispute Project Resources*. Refugee Council, London.

Refugee Council (2019) *Children in the Asylum System*. Refugee Council, London.

Refugee Council (2019) *Protocol to Prevent, Suppress and Punish Trafficking in Persons Especially Women and Children, supplementing the United Nations Convention against Transnational Organized Crime*. Refugee Council: London

Refugee Council (2019) *Surviving to Thriving Conference.* Refugee Council, London.

Refugee Council (2019) *Vulnerable Children's Resettlement Scheme*. Refugee Council, London.

Refugee Council and Children's Society (2013) *Still at Risk: A Review of Support for Trafficked Children*. Refugee Council and Children's Society, London.

Refugee Support Network (2012) *"I just want to study" – Access to Higher Education for Young Refugees and Asylum Seekers*. Refugee Support Network, London.

Sirriyeh, A. (2013) *Hosting Strangers: Hospitality and Family Practices in Fostering Unaccompanied Refugee Young People*. Child and Family Social Work, 18(1): 5–14.

Stop the Traffik (2017) *Smuggling or Trafficking: Knowing the Difference*. Stop the Traffik, London.

United Nations (1951) *Convention and Protocol Relating to the Status of Refugee*. United Nations, Geneva.

United Nations (1989) *The UN Convention on the Rights of the Child (UNCRC)*. United Nations, Geneva.

United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2017) *International Migration Report 2017: Highlights*. United Nations, Geneva.

United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR) (2019) *Global Trends – Forced Displacement in 2018*. United Nations, Geneva.

United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC) (2019) *Trafficking in Persons and Migrant Smuggling*. United Nations, Geneva.

University of Strathclyde (2019) *Caring for Children Moving Alone: Protecting Unaccompanied and Separated Children*. (For Activity 5 and Activity 6, Slide 11)

Wade, J. (2011) *Preparation and Transition Planning for Unaccompanied Asylum-seeking and Refugee Young People: A Review of Evidence in England*. Children and Youth Services Review, 33 (12): 2424–2430.

Wade, J., Sirriyeh, A., Kohli, R. and Simmonds, J. (2012) *Fostering Unaccompanied Asylum-Seeking Young People: Creating a Family Life Across a 'World of Difference'*. BAAF, London.

Wade, J. (2017) *Pathways Through Care and After: Unaccompanied minors in England*. Social Work & Society, 15(2): 1613-895.

World Health Organization (2018) *Women's Aid, What is Domestic Abuse?* World Health Organization.

World Health Organization (2018) *Female Genital Mutilation*. WHO, Geneva.

Wright, F. (2014) *Social Work Practice with Unaccompanied Asylum-Seeking Young People Facing Removal*. British Journal of Social Work, 44 (4): 1027–1044.

Young Minds (2018) *Addressing Adversity*. Young Minds, London.

Young Minds (2019) *Feelings and Symptoms*.Young Minds, London.

Young Minds (2019) *Prioritising Adversity and Trauma-Informed Care for Children and Young People in England*. Young Minds, London.

Contexte juridique

LÉGISLATION ET AUTRES

Code pénal

La loi du 9 avril 2014 renforçant le droit des victimes de la traite des êtres humains

Loi du 18 décembre 2015 relative à la protection internationale et à la protection temporaire (articles 3, 5 et 20)

Le gouvernement luxembourgeois, Ministère des Affaires étrangères et européennes, Bilan de l'année 2018 en matière d'asile, d'immigration et d'accueil, Statistiques et Publications

Plan d'action national contre la traite des êtres humains - Comité de lutte contre la traite des êtres humains - 16.11.2016

REM, Fiche pays du Luxembourg, 2017

Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains, Rapport concernant la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains par le Luxembourg, 06.11.2018

Services Stop Traite au Luxembourg

European Migration Network, National Contact Point Luxembourg, « Politiques, Pratiques et données sur les mineurs non accompagnés au Luxembourg », 2014

Notes

Notes

Organisation internationale pour les migrations
11 Belgrave Road, Pimlico, Londres, SW1V 1RB,
Royaume-Uni

T: +44 20 7811 6000
E : iomuk@iom.int
www.iom.int

Financé par le programme
« Droits, égalité et citoyenneté »
(2014-2020)
de l'Union européenne